

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 12/10/2023

L'an deux mille vingt trois, le douze octobre, à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Ville d'Évry-Courcouronnes, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane BEAUDET, Maire de la Ville,

Présent(e)s : Mesdames et Messieurs

Stéphane BEAUDET, Danielle VALERO, Medhy ZEGHOUF, Claude MAISONNAVE-COUTEROU, Pascal CHATAGNON, Cendrine CHAUMONT, Pierre PROT, Mélinda BAYOL, Diarra BADIANE, Ronan FLEURY, Agnès OMER, Freddy NSONDE, Corinne BOURGEOIS, Yvan COUVIDAT, Marie-Thérèse PLAUD, Henri CATALIFAUT, Michel BONNAFOUS, Carmèle BONNET, Jean CARON, Pascal CAUCHEBRAIS, Mara DEL MEI-GUILBERT, Philippe DARDILLAC, Stéphane JOURNE, Danièle OVONO, Myriam BOUBEL, Virginie VILLEMIN, Nédia DIAKITE (jusqu'au point n° 4), Alban BAKARY, Natacha GIRARD, Fatoumata KOITA (jusqu'au point n° 4), Lucas MESLIN, Jordan SCHWAB, Dioulaba INJAI, Laurène HANNA, Rémy COURTAUX, Rafik GARNIT, Samir BENAMARA, Sabine PELLERIN, Pétriline BEROT, Jean-Baptiste GRAH, Farida AMRANI, Abdoul-Aziz M BAYE (jusqu'au point n° 13 et au point n° 39), Gérard GIANATI, Fadila BEN DOULAT, Azzedine SERIDJI, Edwige PRISCA, Henri CHAILLOT, Dominique MARQUE

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent(e)s excusé(e)s : Mesdames et Messieurs

Olivier POTOKAR donnant pouvoir à Danielle VALERO, Najwa EL HAITE donnant pouvoir à Diarra BADIANE, Francis CHOuat donnant pouvoir à Claude MAISONNAVE-COUTEROU, Tania TI-A-HING donnant pouvoir à Michel BONNAFOUS, Nebia DIAKITE donnant pouvoir Henri CATALIFAUT (à partir du point n° 5), Fatoumata KOITA donnant pouvoir à Lucas MESLIN (à partir du point n° 5), Abdoul-Aziz M'BAYE donnant pouvoir à Edwige PRISCA (à compter du point n° 14 sauf point n° 39)

Absent(e)s :

Henry SIMENOU

Secrétaire de séance : Monsieur Jordan SCHWAB

PROCÈS-VERBAL

Préambule :

19h 00 - En préambule au Conseil municipal, l'Assemblée Citoyenne présente son avis citoyen sur le thème de la Santé à Evry-Courcouronnes. Le procès-verbal de cette présentation et l'avis citoyen sont annexés au présent procès-verbal.

Conseil municipal :

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30.

Monsieur BEAUDET, Maire donne la parole à Jordan SCHWAB, secrétaire de séance, et l'invite à procéder à l'appel des conseillers municipaux.

Jordan SCHWAB procède à l'appel.

Le quorum est atteint.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire propose d'approuver le procès-verbal du Conseil municipal du 22 juin 2023.

Le procès-verbal du Conseil municipal du 22 juin 2023 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Quelques informations, avant de démarrer l'ordre du jour sur le remaniement de l'équipe municipale. D'abord, l'équipe municipale s'élargit avec des changements de groupe. Monsieur Abdoul-Aziz M'BAYE et Madame Edwige PRISCA, qui appartenaient au groupe « A Evry-Courcouronnes tous y gagnent », rejoignent le groupe de la Majorité #ONESTENSEMBLE, ce qui conduit à une dissolution de ce précédent groupe.

Monsieur Rémy COURTAUX, groupe « Agissons citoyens pour Evry-Courcouronnes » rejoint également le groupe de la Majorité #ONESTENSEMBLE, groupe de la Majorité Municipale, qui pour ce Conseil Municipal passe donc de 42 à 45 élus.

Nous aurons au cours de l'ordre du jour la démission des Adjointes au Maire - j'y reviendrai dans un instant - qui fait suite au retrait de délégation de fonctions et de signature concernant Freddy N'SONDE, par un arrêté en date du 26 septembre 2023. Le Conseil Municipal devra se prononcer sur le maintien ou non de Freddy N'SONDE sur sa fonction d'Adjointe au Maire.

Démission des Adjointes : tous les Adjointes de la Majorité Municipale, excepté Freddy N'SONDE, ont présenté leur démission de leur fonction d'Adjointe au Maire au Préfet qui l'a acceptée en date du 3 octobre 2023. Les points 1 à 6 du Conseil Municipal nous permettront de revenir sur ces éléments.

Il y a une motion ce soir qui est présentée par le groupe de la Majorité #ONESTENSEMBLE relative à la création, de la part du Gouvernement, d'un observatoire géolocalisé pour objectiver la réalité des dépenses publiques dites de droit commun que nous aborderons en fin de Conseil Municipal.

COMMUNICATIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire : En ce conseil municipal de rentrée, ma traditionnelle communication du Maire thématique s'articulera autour de cinq axes : la rentrée scolaire et étudiante ; celle de notre tissu associatif et de nos équipements de quartier ; la journée cantonale du Conseil départemental dédiée à notre ville-canton ; l'ouverture d'un magasin Grand Frais dans le quartier des Champs-

Élysées et la conférence de presse organisée pour sauver l'apprentissage.

Rentrée scolaire

Début septembre, je me rendais, accompagné des services et des élus de la majorité municipale, dans l'ensemble des écoles primaires (plus de 400 classes avec Sainte Mathilde et 8200 enfants), collèges, lycées, à la Faculté des métiers, dans les centres de formation, nos grandes écoles et notre université, pour accueillir les 35 000 apprenants de notre territoire pour cette rentrée 2023.

Outre la remise gracieuse d'un sac écolier aux 5200 élèves des écoles élémentaires afin de faciliter les apprentissages et soutenir financièrement les familles, notre ville a investi cette année 781 000 € en écrans numériques interactifs, tablettes, câblage du réseau informatique et wifi privé pour consolider sa stratégie éducative visant à intégrer efficacement les ressources technologiques dans l'environnement éducatif local.

J'inaugurais les 8 et 15 septembre les réhabilitations, pour un montant de 12M€, du groupe scolaire J. Tati et de l'école Jules Verne, qui s'inscrivent dans la poursuite de notre Plan Pluriannuel d'Investissement avec les rénovations ou constructions de 14 écoles, pôle enfance et accueils de loisirs pour un montant global de 140 M€.

En outre, comme chaque été, nos services techniques se sont également mobilisés pour entreprendre des travaux d'entretien (450 000 €) dans les écoles et les équipements d'accueil des jeunes enfants avec une attention particulière pour l'aménagement des cours de récréation dont 10 ont été rénovées avec des matériaux écologiques visant, pour améliorer le bien-être des enfants, à réduire les îlots de chaleur et à favoriser des espaces plus ludiques.

Bien qu'absent physiquement du territoire en raison d'un voyage d'étude avec l'AMIF au Canada, je lançai par message vidéo le 28 septembre la 2ème édition Welcome Party organisée place des Droits de l'Homme et du Citoyen pour les étudiants du Campus afin de leur permettre de découvrir la ville, ses services et acteurs principaux, ainsi que les multiples offres culturelle, sportive, commerciale, de loisirs qu'elle leur propose.

Vie locale

Le 9 septembre entouré de mon équipe municipale, je déambulais autour des stands de la Fête des Associations et du Sport qui réunissait au complexe sportif du Lac plus de 300 associations et plus de 11 000 personnes venues découvrir la richesse des activités proposées par notre tissu associatif.

Je n'oublie pas également les journées portes ouvertes organisées dans nos maisons de quartier, centres sociaux, MJC Simone Signoret, l'Espace Michel Colucci, les Journées européennes du Patrimoine et la Semaine Bleue qui, à travers des expositions, de très nombreuses manifestations sur l'ensemble de notre territoire autour de la santé, de la culture, du sport, du divertissement et de la solidarité intergénérationnelle met à l'honneur nos Seniors.

Je tiens de nouveau à remercier vivement tous nos partenaires, nos services et structures ainsi que leurs personnels pour leur mobilisation et engagement exemplaires qui ont permis la réussite de ces programmes denses, riches et diversifiés envers nos habitants.

Journée cantonale

Dans le cadre d'une journée dédiée à notre ville-canton organisée par le Conseil départemental de l'Essonne, je déjeunais avec son président François Durovray et nos 2 conseillers départementaux, Cendrine Chaumont et Pascal Chatagnon, pour acter de nouvelles perspectives en faveur de notre territoire et aborder de nombreux dossiers, parfois en souffrance, essentiels pour notre population tels que - et j'y suis particulièrement vigilant, avec mon Adjoint en charge de l'Éducation, Medhy Zeghouf, également présent à ce temps de travail - la cartographie de recrutement des 6 collèges de la commune qui impacte le classement de nos écoles primaires en géographie prioritaire de l'Education Nationale. Nous avons également échangé sur la stratégie de lobbying en faveur de l'universitarisation du CHSF ainsi que les opérations du Contrat de Plan Etat-Région relatif à l'enseignement supérieur et la recherche qui concernent fortement notre commune à travers son université, ses grandes écoles (Institut Mines-Télécom Business School et

L'après-midi était consacrée au terrain avec pêle-mêle la visite du collège Montesquieu et des échanges avec son personnel, une déambulation dans le quartier des Pyramides en pleine rénovation urbaine avec notamment le chantier de la Maison des Services Publics, et la visite de la ressourcerie « L'attribut » récemment ouverte, la visite des Arènes, la visite du site de la maison Sainte Geneviève qui accueille notre Centre d'Art Architecture Paysage et Patrimoine (CAAPP), une déambulation sur la dalle du Parc aux Lièvres avant sa destruction dans les prochains mois et enfin une rencontre avec les dirigeants de notre club de softball Les Pharaons domicilié dans l'enceinte du stade départemental Robert Bobin.

Inauguration du magasin Grand Frais

Attendue depuis longtemps, j'assistais hier matin, accompagné de plusieurs élus et de très nombreux habitants, à l'inauguration du magasin Grand Frais situé sur l'ancien terrain de la tour du Républicain, détruite en 2018, en bordure du quartier des Champs-Élysées et de la RN7.

Reprenant les codes des halles traditionnelles et des marchés couverts et doté d'un parking de 141 places, dont 3 réservées aux personnes à mobilité réduite, il regroupe sur une surface d'environ 1000m², avec 40 emplois à la clé, 6 professionnels de l'alimentation avec un primeur, une boucherie-charcuterie, un crémier-fromager, une épicerie avec des produits nationaux et internationaux, un caviste et une poissonnerie. Une boulangerie attenante complétera également cette nouvelle offre alimentaire de qualité qui privilégiera les circuits courts et les producteurs locaux, marquant ainsi un tournant dans la redynamisation et l'attractivité de ce quartier qui bénéficiera à la fois à ses habitants et plus généralement à ceux de notre ville-préfecture et des communes avoisinantes.

Conférence de presse pour défendre l'apprentissage en Essonne

Aujourd'hui en fin d'après-midi, je prenais part à la conférence de presse organisée par la Faculté des métiers de l'Essonne pour sauver l'apprentissage.

Alors même que le Gouvernement s'était engagé il y a 3 ans, à travers la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel, à développer l'apprentissage et le rendre plus attractif, les baisses drastiques des financements des CFA opérées par France Compétences impactent en effet fortement la grande majorité des formations en apprentissage, notamment celles proposées dans notre département.

Pilier de l'éducation, de l'économie, et de la cohésion sociale de nos territoires et plus largement en France, il demeure vital de sauvegarder l'apprentissage.

C'est donc tout naturellement que j'ai signé la lettre ouverte rédigée par l'ensemble des établissements concernés afin de demander à la fois un sursis à l'application de ces mesures et un rendez-vous auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique pour réévaluer les montants de financement, et simplifier un système devenu tellement complexe et bureaucratique qu'il n'est plus pilotable.

Fin des communications du Maire

Monsieur le Maire : Quelques informations sur les délibérations que vous avez sur table. Deux délibérations supplémentaires : l'une relative à un protocole transactionnel avec la société Floriades de l'Arnon, qui sera ajoutée à la fin de l'ordre du jour, et une autre que je rapprocherai dans l'ordre du jour, si vous me le permettez, puisque nous allons dans quelques minutes voter deux subventions de solidarité au Maroc et à la Libye, nous en avons évidemment ajouté une troisième concernant l'Afghanistan.

1) Avis du Conseil Municipal sur le maintien d'un Adjoint au Maire dans ses fonctions

Rapporteur : Stéphane BEAUDET.

Monsieur le Maire : Vous le savez sans doute mais j'en suis à mon 4^e mandat, j'ai été élu en 2001. Depuis 2001, j'ai pris l'habitude, considérant que le mandat d'Adjoint au Maire n'appartient à personne, d'organiser ce que nous appelons dans notre jargon un « remaniement de mi-mandat systématique ».

Cela s'est fait au bout de 3 ans au premier mandat, au bout de 3 ans au second mandat, au bout de 3 ans au troisième mandat évidemment au bout d'un peu plus de 3 ans au quatrième mandat.

A quoi sert ce remaniement ? Je pense que tout le monde l'a vécu sur l'ensemble des groupes, entre l'équipe qui est élue au début de l'élection municipale, le déroulement du mandat, le déroulement des vies personnelles, professionnelles des uns et des autres, nous l'avons déjà vu avec beaucoup de démissions dans l'ensemble des groupes d'ailleurs depuis le début du mandat parce que déménagements, etc.

Il sert tout d'abord, évidemment, à réajuster l'équipe municipale. Cela fait partie du travail du chef de file que j'essaie d'être dans cette équipe #OnEstEnsemble, pour la transmission, l'accompagnement, l'installation et la formation de nouvelles générations d'élus que l'on essaye d'accompagner à travers ce strapontin de mi-mandat et donc de préparer pour la suite. Je crois que l'on reproche suffisamment aux politiques de ne pas être capables de s'inscrire dans la durée et de former les plus jeunes et de laisser la chance à de nouvelles personnes.

C'est également le moment - il faut savoir le dire - pour revenir en arrière si des élus n'ont pas rempli le rôle qui leur avait été assigné par l'équipe municipale et plus exactement par arrêté du Maire lorsqu'il s'agit des Adjoints.

Cette procédure a donc lieu à tous les mandats et j'en suis à mon quatrième mandat. C'est la première fois que je suis dans l'obligation de présenter une délibération comme celle que je présente, puisque toutes les fois précédentes, lorsque nous recrutons une équipe au début du mandat, il est clairement indiqué à chacun qu'à mi-mandat les cartes sont rebattues.

Jusqu'ici, tous les Adjoints - que d'ailleurs cette décision leur ait plu ou non - ont d'eux-mêmes démissionné, jouant le jeu qui avait été celui du deal de départ de nos équipes municipales.

Freddy N'SONDE, à qui j'ai retiré les délégations, a refusé de démissionner et donc, par conséquent, je me vois dans l'obligation de mettre à l'ordre du jour cette délibération.

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Pétronline BEROT : Monsieur le Maire, nous prenons la parole maintenant concernant les cinq, six premières délibérations qui correspondent à des remaniements de l'organisation de la Majorité Municipale, pour vous dire que nous allons nous abstenir sur celles-ci.

Néanmoins, nous avons quelques questions suite à plusieurs prises de position publiques relatives à ces changements : de graves accusations sont portées entre membres de votre majorité municipale.

Nous sommes tout d'abord inquiets, vraiment, de voir tout cela et souhaitons savoir et surtout comprendre. Quelle est cette situation qui a conduit à ce qui peut s'apparenter à un règlement de comptes entre membres de la Majorité Municipale ?

Merci aux personnes concernées, Monsieur Freddy N'SONDE, pour vous citer, et Monsieur le Maire, de clarifier les choses auprès de notre instance démocratique et face aux habitants d'Evry-Courcouronnes qui vous suivent sur les réseaux sociaux. Merci à vous.

Monsieur le Maire : Merci Pétronline, est-ce qu'il y a d'autres questions ? Monsieur N'SONDE ?

Freddy N'SONDE : Bonsoir, chers collègues, Monsieur le Maire. Après un rendez-vous dans votre bureau, Monsieur le Maire, dont un enregistrement subsiste, il y a eu un bureau municipal où vous avez entériné clairement votre décision de me retirer l'ensemble de mes délégations, pour motif de suspicion de haute trahison, oui, n'ayons pas peur des mots. Dans l'arrêté, l'objet de cette destitution n'est pas mentionné.

Après 15 ans au contact des Courcouronnais, puis des Evry-Courcouronnais, dont 2 années à la stratégie financière, 11 années au sport et à la jeunesse et 2 années aux équipements de quartier, à la Médiation, à la relation Population-Police Municipale, j'espère quand même - et j'ai la

conviction - que les actions faites durant ces dernières années ont servi à quelque chose. Les Evry-Courcouronnais me connaissent, connaissent mon bilan, mes engagements et ma sincérité.

Des reproches sur mon positionnement lors des dernières élections départementales de 2021, des législatives de 2022, car je ne suis pas assez dans l'esprit de votre association politique #OnEstEnsemble.

Un constat aujourd'hui : nous sommes passés d'une majorité diverse en 2020 à une majorité uniforme en 2023.

Monsieur le Maire, vous qui adorez les chiffres et qui aimez nous noyer avec : 15 années de fidélité sur 2 élections municipales, 2014 et 2020, 3 élections régionales, 2009, 2015, 2021, une législative partielle en décembre 2018, une élection à la Présidence des LR de l'Essonne en 2016 et j'entends partout mon manque de loyauté, mon manque de reconnaissance, mon ingratitude, car, je ne serais qu'un vulgaire menteur, un affabulateur ! Quel mépris, quelle insulte !

Tout n'est pas permis pour conserver un pouvoir Monsieur le Maire. On ne jette pas en pâture un homme dans le dessein de le détruire et je pèse mes mots.

Je veux avoir quelques mots pour remercier le personnel des différents services avec lesquels j'ai pu travailler et auquel je serai éternellement reconnaissant, remercier également toutes les personnes, élus ou non, qui m'ont témoigné leur soutien, merci aux Evry-Courcouronnais.

Mes chers collègues, vous allez dans quelques instants voter. Je me fais très peu d'illusions quant au résultat. Je reste tout de même curieux de voir si, parmi les élus réunis ce soir, un certain nombre osera contrevenir aux ordres, ceux par exemple de la Droite et du Centre envers lesquels j'ai toujours montré loyauté et fidélité lors des élections départementales de 2021, contre vents et marées de la Majorité Municipale.

Je vais devenir dans quelques instants, par la force des choses, Conseiller Municipal d'opposition, de construction bien sûr pour l'intérêt général des Evry-Courcouronnais, je vous remercie.

Monsieur le Maire : Madame AMRANI ?

Farida AMRANI : Merci Monsieur le Maire.

Notre groupe est vraiment profondément choqué des révélations de Monsieur N'SONDE et si les faits sont avérés - vraiment, si les faits sont avérés - que Monsieur le Maire, Stéphane BEAUDET, s'est rendu coupable d'un enregistrement sans consentement préalable et d'un chantage à l'encontre d'un élu de la République, c'est qu'il est indigne de représenter tout simplement les habitants de notre Ville.

Il rejoindrait alors, de fait, les personnalités de sa famille politique accoutumées à ce genre de méthodes : le Maire de Saint-Etienne mis en examen dans le cadre des affaires pour chantage, le Maire de Drancy condamné pour la procédure abusive contre un Conseiller Municipal.

Donc, si ces faits - je le redis - si ces faits sont avérés, notre groupe demandera purement et simplement la démission de Monsieur Stéphane BEAUDET.

Monsieur le Maire : Merci. D'abord merci Pétroline BEROT de la dignité de vos propos - enfin de tes propos d'ailleurs - qui tranchent évidemment avec l'indignité coutumière de notre « dépitée ». J'ai dit « dépitée », vous avez vu ? C'est un lapsus révélateur...

Je crois qu'en matière de dignité, avec la semaine que nous sommes en train de vivre et les positions nationales qui sont les vôtres - honteuses ! - Je pense qu'il faut réviser le vocabulaire que vous utilisez. Si quelqu'un devait démissionner et fait la honte à l'écharpe tricolore qu'il porte, Madame AMRANI, c'est bien vous !

Monsieur N'SONDE - et conformément d'ailleurs aux interrogations de Madame la Députée et de Pétroline BEROT - je ne vais pas répondre sur tous les points puisque vous avez eu la gentillesse

- c'est quand même une démarche tout à fait intéressante - de m'adresser via votre avocat hier matin, une lettre m'invitant à transiger, m'invitant à vous conserver, m'invitant à vous réintégrer dans vos fonctions, dans une relation qui, avec le Maire, est clairement rompue et dans une équipe majoritaire municipale qui ne le souhaite pas. La démarche est assez cocasse...

Ce qui la rend encore plus cocasse, c'est que cette démarche d'une lettre d'un avocat à l'endroit d'un élu - qui dans la journée répond par le biais d'un autre avocat - que cette lettre invitant à la discussion se retrouve sur les réseaux sociaux à peine une demi-heure après ! Je ne cite que cet exemple parce qu'en matière de méthode, d'une certaine manière, il se suffit à lui-même...

Comme j'ai l'habitude de dire les choses telles que je les pense et en totale franchise, sur le reste je ne reviendrai pas, puisque Monsieur N'SONDE m'a écrit via avocat, nous aurons maintenant des relations via avocats, au pluriel, donc je ne rentrerai pas au fond.

Mais, en revanche, pour éclairer tout le monde - et évidemment en prenant les risques que je prends et que j'assume parfaitement - l'entretien que j'ai eu dans mon bureau avec Freddy N'SONDE (*Monsieur le Maire montre son téléphone portable*) est en effet dans ce téléphone, il a été enregistré.

Contrairement à ce qui est dit et répandu, petit 1, ce n'est pas à son insu. Petit 2 - et je tiens cet enregistrement à la disposition de la justice - la réponse de Monsieur N'SONDE quand je lui dis qu'il est enregistré, qui aurait pu être de nature... choquée, me demandant d'arrêter, a été spontanément et par 2 fois, de me dire : « moi aussi j'enregistre ». C'est là-dedans (*montre le téléphone portable*) et donc, ce sera évidemment remis à la justice.

Je n'en dis pas plus sur cette affaire mais, en effet, lorsqu'il y a rupture de confiance, lorsqu'il y a manquement dans le déroulement du mandat... Nous avons par exemple, traversé des émeutes particulièrement graves début juillet : l'Adjoint en charge de ces questions n'a jamais été à mes côtés, ni aux côtés de la Police Municipale pour gérer cette crise majeure ! Je ne citerai que cet exemple, pour ne pas en faire une litanie.

Mais contrairement à ce qui est écrit sur les réseaux sociaux, ce n'est pas pour des questions de défiance que cette délégation est retirée ! Elle est retirée dans le cadre d'un accord que nous avons avec tous les élus sur la façon dont ils reçoivent leur délégation en début de mandat et la façon dont elle peut leur être retirée à mi-mandat. J'invite tous ceux qui s'intéressent à ces questions à regarder ce qui s'est passé à Courcouronnes en 2004, à Courcouronnes en 2011...

Intéressant 2011... Vous savez ce qui s'est passé en 2011 ? Alors que Freddy N'SONDE était élu sur la liste PS (Parti Socialiste) donc mon opposition à Courcouronnes, il a changé de groupe, il est passé du groupe de l'opposition du Parti Socialiste...

Freddy N'SONDE (interrompant Monsieur le Maire) : 2008.

Monsieur le Maire : Oui, oui 2008, mais 2011, j'y viens.. Il est passé de la liste de l'opposition Parti Socialiste dont il était adhérent dans le groupe de la Majorité - nous l'avons accueilli à bras ouverts - et, à l'occasion d'un remaniement en 2011, il est devenu Adjoint au Maire.

Il est devenu Adjoint au Maire d'ailleurs - prenant la responsabilité assez rapidement des Sports - en succession de Joséane ADELAIDE, une amie - comme quoi ce n'est pas une question de défiance - à laquelle j'avais décidé aussi, par transmission et à mi-mandat, de retirer la délégation.

Je trouve assez cocasse in fine, que Freddy N'SONDE qui a été élu dans ces conditions-là, sans se plaindre du retrait des délégations dont il a pu bénéficier, ne respecte pas le jeu de l'équipe que tout le monde a accepté.

Et donc, ce qui consisterait à dire - parce que nous allons voter à main levée - « je défie les gens de la Droite et du Centre pour voir ce qu'ils vont voter »... Mais ils le font en conscience ! Ils sont dans une équipe Municipale dont ils ont accepté les règles en 2020.

Il n'y a pas besoin de coup de force, il n'y a pas besoin d'attitude dictatoriale - d'ailleurs chacun est

parfaitement libre de s'exprimer, il nous est arrivé sur des votes par le passé, il n'y a pas très très longtemps d'ailleurs sur une motion, que certains ne votent pas comme la Majorité Municipale - donc je ne crois pas qu'il y ait des ordres, des obligations.

Il y a juste un esprit d'équipe et lorsque cet esprit d'équipe est mis en danger, il se passe - et je veux rassurer Madame BEROT et Madame AMRANI - très exactement l'inverse de ce que vous pourriez espérer Madame la Députée... Cela ressoude l'équipe et pas l'inverse.

Plus de questions, plus de débats.

Je vais donc mettre cette délibération aux voix, en posant une question très précise, car c'est une délibération particulière puisque nous donnons un avis sur le maintien d'un Adjoint du Maire dans ses fonctions. Donc, je vais poser des questions précises pour que vous puissiez voter :

Qui est favorable au maintien de Monsieur N'SONDE en qualité d'Adjoint ? Monsieur N'SONDE lui même.

Qui est défavorable au maintien de Monsieur N'SONDE en qualité d'Adjoint ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Interventions inaudibles.

Monsieur le Maire : Non, non, la délibération est votée.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité (44 pour, 1 contre, 7 abstention)

Votant contre :

Freddy NSONDE (#OnEstEnsemble)

S'abstenant :

Rafik GARNIT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Samir BENAMARA (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Sabine PELLERIN (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Pétroline BEROT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Jean-Baptiste GRAH (Union populaire écologique et sociale), Farida AMRANI (Union populaire écologique et sociale), Azzedine SERIDJI (Evry-Courcouronnes, pour le changement)

- DECIDE de ne pas maintenir Monsieur Freddy N'SONDE dans ses fonctions d'Adjoint au Maire.

2) Modification de l'effectif des Adjoints au Maire

Rapporteur : Stéphane BEAUDET.

Monsieur le Maire : Conformément à tout ce que je viens d'expliquer, l'ensemble du corpus des Adjoints a donné sa démission à Monsieur le Préfet, de manière à ce que nous puissions réorganiser cet exécutif municipal. Il est important de noter - au-delà des missions « faciales » de tous nos élus - que cela va entraîner deux changements notoires, en plus de celui concernant Monsieur N'SONDE.

D'abord, Najwa EL HAITE qui - notamment pour des raisons professionnelles - a décidé de ne plus être Adjointe mais reste évidemment dans l'équipe - nous verrons tout à l'heure à quelle délégation.

Ensuite, et je préfère le dire tout de suite tout en la remerciant du fond du cœur - cela montre bien d'ailleurs que la façon dont nous avons constitué la liste et les accords que nous avons passés les uns et les autres peuvent être respectés y compris avec le sourire dans la joie et dans la bonne humeur - Danièle VALERO a décidé de ne plus être première Adjointe. Elle nous l'avait annoncé en 2020 et elle a respecté... son propre choix d'ailleurs ! ce qui n'est pas rien et vous le verrez dans la présentation de l'effectif.

C'est donc Medhy ZEGHOUF qui lui succédera dans ce rôle et puis nous aurons également d'autres nouveaux Adjoint, mais nous en parlerons dans un instant.

Par conséquent, nous devons revenir à l'effectif d'Adjoint que nous avions avant la démission d'Abdel MACHRI il y a un an, c'est à dire 16 Adjoint : 15 Adjoint au Maire plus 1 Adjoint au Maire / Adjoint de Quartier.

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Pas de questions, pas de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité (44 pour, 0 contre, 8 abstention)

S'abstenant :

Freddy NSONDE (#OnEstEnsemble), Rafik GARNIT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS, PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Samir BENAMARA (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS, PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Sabine PELLERIN (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS, PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Pétroline BEROT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS, PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Jean-Baptiste GRAH (Union populaire écologique et sociale), Farida AMRANI (Union populaire écologique et sociale), Azzedine SERIDJI (Evry-Courcouronnes, pour le changement)

- RAPPELLE que l'effectif des Adjoint au Maire de la Ville d'Evry-Courcouronnes est à ce jour fixé à 15 Adjoint au Maire dont 1 Adjoint au Maire / Adjoint de Quartier.

- DIT qu'en raison des modifications intervenues dans la composition du Conseil municipal (démissions de plusieurs Adjoint au Maire et élargissement de la majorité), il y a lieu de modifier l'effectif des Adjoint au Maire et des Adjoint au Maire / Adjoint de Quartier.

- DECIDE de fixer à 16 le nombre des Adjoint au Maire dont 1 Adjoint au Maire / Adjoint de Quartier.

3) Election de 15 Adjoint au Maire et de 1 Adjoint au Maire / Adjoint de Quartier

Rapporteur : Stéphane BEAUDET.

Monsieur le Maire : Nous allons donc procéder à l'élection de ces 15 Adjoint au Maire à la suite de la modification de cet effectif, enfin 16, 15 plus 1. Nous allons procéder à un scrutin secret à l'urne, je laisse le soin à Danielle VALERO de nous annoncer la liste.

Danielle VALERO : Comme vient de l'indiquer Monsieur le Maire - j'ai toujours l'extinction de voix que j'avais au début de la séance - je suis 1^e Adjointe depuis 2017. J'ai été au moment de la fusion en 2019, Maire déléguée d'Evry et 1^e Adjointe. Lors des élections municipales de 2020, j'avais évidemment envie de continuer et d'assurer ce mandat de 1^e Adjointe mais j'avais dit à Stéphane (BEAUDET) et à l'équipe que je ferai la moitié du mandat. Là, nous sommes à un peu plus de la moitié du mandat mais je suis toujours là quand même on se rassure, tout le monde se rassure ! Donc, je serai 2^e Adjointe, ce que j'ai été par le passé, donc je retrouve cette place.

La liste que je vous propose pour les Adjoint au Maire pour le groupe de la majorité est la suivante :

- 1 – Medhy ZEGHOUF
- 2 – Danielle VALERO
- 3 – Pascal CHATAGNON
- 4 – Claude-Emmanuelle MAISONNAVE-COUTEROU
- 5 – Pierre PROT
- 6 – Cendrine CHAUMONT
- 7 – Olivier POTOKAR
- 8 – Mélinda BAYOL
- 9 – Ronan FLEURY
- 10 – Diarra BADIANE
- 11 – Yvan COUVIDAT

12 – Agnès OMER
13 – Lucas MESLIN
14 – Corinne BOURGEOIS
15 – Alban BAKARY
16 - Myriam BOUBEL

Donc, vous devez mettre votre bulletin – *Interventions inaudibles* - Oh pardon !

Monsieur le Maire : Faisons les choses dans l'ordre. Est-ce qu'il y a d'autres listes qui sont présentées ? Il n'y en a pas.

Donc vous inscrivez sur votre bulletin « Liste conduite par Medhy ZEGHOUF », évidemment pour celles et ceux qui votent pour la Liste conduite par Medhy ZEGHOUF !!! Je n'oblige pas les autres à en faire de même et pensez bien à voter 2 fois lorsque vous avez un pouvoir.

Je vais appeler comme d'habitude un secrétaire de bureau de vote qui sera Jordan SCHWAB et deux assesseurs. En principe ce sont le plus âgé et le plus jeune du conseil, je vous laisse deviner entre les deux : Marie-Thérèse PLAUD et Laurène HANNA.

Déroulement de la procédure de vote :

Monsieur le Maire annonce les noms des votants au fur et à mesure afin que tous les élus puissent voter chacun à leur tour en mettant l'enveloppe contenant leur bulletin dans l'urne. Les élus porteurs d'un pouvoir votent pour eux-mêmes et pour l'élu qui leur a donné pouvoir.

Après le vote, le dépouillement est effectué par les deux assesseurs désignés par Monsieur le Maire sous le contrôle du secrétaire du bureau de vote.

Proclamation des résultats :

Monsieur le Maire : Merci à nos assesseurs.

Nombre de conseillers municipaux présents ou représentés : 52
Nombre de conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : 0
Nombre de votes blancs : 8
Nombre de votes nuls : 0
Nombre de suffrages exprimés : 44
Majorité absolue : 23

Liste présentée par le groupe de la majorité #OnEstEnsemble : Liste conduite par Medhy ZEGHOUF : 44 voix

La liste conduite par Medhy ZEGHOUF est élue au 1^{er} tour avec 44 voix.

Bravo à toutes et tous (*applaudissements*).

Et maintenant, moment particulièrement solennel - celles et ceux qui étaient déjà Adjointes au Maire ont déjà senti cette sensation mais il y a quelques nouveaux qui vont venir la découvrir - c'est la remise symbolique et officielle de l'écharpe.

Danielle VALERO : Nous allons annoncer les délégations de chacun.

Medhy (ZEGHOUF) sera 1^{er} Adjoint en charge, vous l'avez compris, de la coordination de l'équipe Municipale, de l'éducation, de la laïcité, de l'enseignement supérieur, de la recherche, de la culture et du patrimoine.

Monsieur le Maire remet l'écharpe tricolore à Medhy ZEGHOUF.

Medhy ZEGHOUF : Cela va être difficile de dire un mot... Cela va être très long, une bonne

cinquantaîne de pages... Non je plaisante ! (*rires*)

Mes chers collègues, pour une fois, je vais lire un texte.

Celles et ceux qui me connaissent savent que je ne me livre pas facilement mais c'est avec beaucoup d'émotion évidemment que je ceins cette écharpe de Premier Adjoint et du fond du cœur, merci.

Merci d'abord à toi, cher Stéphane (BEAUDET), Monsieur le Maire, pour la confiance que tu m'accordes et que tu accordes à chacune et chacun de tes élus. Tu nous laisses exercer nos délégations avec une liberté incroyable, dans la confiance et la bienveillance, c'est précieux !

Crois bien que l'ensemble de la Majorité Municipale, dans sa diversité notamment politique, c'est ce qui fait sa richesse, fait bloc derrière toi, au service, toujours, de l'engagement qui est le nôtre et qui doit ou devrait le demeurer : Evry-Courcouronnes et les Evry-Courcouronnais.

Merci également aux deux Maires qui t'ont précédé et auprès desquels j'ai beaucoup appris : l'exigence, la rigueur, la patience aussi, les cheveux blancs, cela aussi c'est précieux. Manuel (VALLS) d'abord évidemment qui a été le premier. Tout le monde ne le sait pas, mais il m'a accordé un stage que j'étais allé lui demander à la hussarde à la sortie d'une réunion publique au Bois Sauvage en 2012. Francis (CHOUAT) ensuite, qui m'a pris à son Cabinet après mes études et m'a formé avec l'exigence qu'on lui connaît toutes et tous.

J'ai évidemment, ce soir, une pensée très émue pour lui car je sais qu'il aurait aimé être à nos côtés mais je pense qu'il nous regarde à mon avis sur le Live Facebook. Coucou Francis !

Merci à toi, ma chère Danielle, exceptionnelle 1e Adjointe pendant 6 ans, ton engagement total force l'admiration, ta force de caractère, ton humanité, ton sens du Service Public ne sont plus à démontrer. Ils font que tu as fait ce choix personnel de passer le témoin ce soir, non pas pour te désengager car tu finiras ce mandat avec la même niaque qu'au premier jour, mais pour préparer l'avenir, politique et personnel. Cela ne m'étonne pas mais c'est tout à ton honneur et c'est pour cela que j'aimerais que l'on t'applaudisse à nouveau. (*Applaudissements – Emotion de Danielle VALERO*) Ahhh ! Ce n'est pas facile quand c'est à son tour, eh oui !!

Merci aussi à tous les collègues élus autour de la table, à celles et ceux qui nous ont précédé, à celles et ceux qui vont devenir Adjoints dans quelques minutes. Profitez de ce moment, soyez fiers de servir notre Ville et ses habitants comme je suis fier d'appartenir à notre collectif dont j'assurerai à présent la coordination.

Plutôt rares sont les villes qui peuvent compter sur des élus, toutes et tous aussi présents et engagés, en particulier sur le terrain, au plus prêt de nos concitoyens. C'est un mandat difficile mais c'est bien sûr le plus beau de tous.

Merci également au Cabinet (*du Maire*), à l'Administration dont une petite partie siège discrètement derrière nous, j'aimerais qu'on les applaudisse aussi parce que sans eux sans les 1600 agents de notre Service Public Municipal, rien ne serait possible (*applaudissements*).

Merci enfin - moment toujours plus délicat - à ma famille, à mes parents qui sont présents dans le public, de m'avoir porté, parfois supporté, mais toujours accompagné.

Chers collègues, chers amis, j'ai bien conscience - c'est pour cela que je vais m'arrêter là - que tout cela fait un peu discours de remise de prix à Cannes mais comme on le disait assez justement à Courcouronnes, seul on va plus vite, ensemble on va plus loin.

Alors puisque nous n'aspérons pas au repos, je vous invite collectivement à poursuivre la voie que nous avons tracée, celle de la renaissance d'Evry-Courcouronnes. Merci à tous ! (*Applaudissements*)

Medhy ZEGHOUF : Monsieur le Maire peut se relever, moi je vais reprendre mes esprits.

Cérémonie de remise des écharpes à l'ensemble des Adjointes au Maire par Monsieur le Maire. Medhy ZEGHOUF appelle successivement les Adjointes au Maire et annonce leurs délégations. Chaque élu est applaudi par les autres élus et le public :

- **Danielle VALERO 2e Adjointe** en charge de la coordination écologique et sociale, de la santé et des seniors
- **Pascal CHATAGNON, 3e Adjoint** en charge de la Participation Citoyenne, Ville Apprenante et Relations Internationales
- **Claude-Emmanuelle MAISONNAVE-COUTEROU 4e Adjointe** en charge de la transition écologique et sociale sur les questions des espaces verts et de la biodiversité, et de la Transition Numérique
- **Pierre PROT 5e Adjoint** en charge de la transition écologique et sociale sur les questions de l'eau, de l'énergie, des déchets et de l'évaluation des politiques environnementales
- **Cendrine CHAUMONT 6e Adjointe** en charge du Logement, de l'Habitat et des Copropriétés
 - **Olivier POTOKAR 7e Adjoint** en charge des Solidarités et du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) (*absent au conseil municipal, son écharpe lui sera remise ultérieurement*)
- **Mélinda BAYOL 8e Adjointe** en charge du handicap, de la Parentalité et de la Lutte contre le Harcèlement
- **Ronan FLEURY 9e Adjoint** en charge des Ressources Humaines et des Relations à l'Usager.
- **Diarra BADIANE 10e Adjointe** en charge de l'Aménagement, de l'Urbanisme et de l'Attractivité du Territoire (nouvelle délégation)
- **Yvan COUVIDAT 11e Adjoint** en charge du Sport et de la Jeunesse
- **Agnès OMER 12e Adjointe** en charge de l'Enfance et du Conseil Municipal des Enfants
- **Lucas MESLIN 13e Adjoint** en charge des équipements de Quartiers, des Transports et des Mobilités (nouvel Adjoint)
- **Corinne BOURGEOIS 14e Adjointe** à la Petite Enfance, au GIP- SAE (Groupement d'Intérêt Public Stratégie d'Action Educative) et Restauration Municipale
- **Alban BAKARY 15e Adjoint** en charge de l'Emploi, de l'Insertion Professionnelle et du Développement Economique (nouvel Adjoint)
- **Myriam BOUBEL 16e Adjointe / Adjointe de Quartier** en charge la Programmation Pluriannuelle des Investissements et des travaux dans les écoles (nouvelle Adjointe)

Medhy ZEGHOUF : Voilà chers collègues, la remise des écharpes aux Adjointes est terminée, vous connaissez le nouvel exécutif de cette Majorité Municipale composée de 16 Adjointes et je vais maintenant annoncer, un par un, même si il n'y a pas de remise d'écharpe, les Conseillers Municipaux Délégués et leurs délégations, par ordre alphabétique (*tous les conseillers municipaux délégués sont applaudis par les autres élus et le public*) :

- **Fadila BEN DOULAT** - Animations dans les Quartiers
- **Michel BONNAFOUS** - Urbanisme Réglementaire
- **Carmèle BONNET** - Relations Collège-Lycée, Réussite Educative, Caisse des Ecoles
- **Jean CARON** - Finances
- **Henri CATALIFAUT** - Mémoire et Anciens Combattants
- **Pascal CAUCHEBRAIS** - Commerce
- **Henri CHAILLOT** - Sécurité Bâtementaire
- **Francis CHOUAT** - Relations Institutionnelles

- Rémy COURTAUX - Vie Nocturne
- Philippe DARDILLAC - Conseils de Quartiers
- Mara DEL-MEI GUILBERT - Relations aux Etablissements Scolaires Privés
- Nebia DIAKITE - Associations Caritatives
- Najwa EL HAITE - Marketing Territorial
- Gérard GIANATI – Proximité, Travaux, Voirie, Stationnement et Circulation, GUSP (Gestion Urbaine et Sociale de Proximité) Bois Sauvage, Bois Guillaume, Canal, Parc aux Lièvres
- Natacha GIRARD - Activités Scolaires et Périscolaires, Citoyenneté des Enfants
- Laurène HANNA - Evénementiels Sports et Jeunesse
- Dioulaba INJAI - Accueil des Demandeurs de Logements
- Stéphane JOURNE - État Civil et Police Funéraire
- Fatoumata KOITA - Accompagnement Social dans les Quartiers en Politique de la Ville
- Dominique MARQUE - Vie Etudiante ;
- Aboul-Aziz M'BAYE - Politique de la Ville
- Danièle OVONO - Animations dans les Maisons de Quartiers, GUSP (Gestion Urbaine et Sociale de Proximité) secteur Pyramides
- Marie-Thérèse PLAUD - Archives Municipales
- Edwige PRISCA - Animations Associatives
- Jordan SCHWAB - Animations et Activités à destination des 12/30 ans et Conseil des Jeunes
- Tania TI-HA-HING - Animations Sportives
- Virginie VILLEMIN - Egalité Femmes-Hommes, Lutte contre les Discriminations

Nous sommes presque arrivés au bout. Je voudrais quand même préciser, cela a son importance, que le Maire ne démissionne pas ! Nous ne l'avons pas appelé mais le Maire est toujours en place ! Nous pouvons quand même l'applaudir aussi (*applaudissements*), c'est important !

Je vais également préciser les Référents de Quartier.

- Pascal CHATAGNON - Référent du Quartier Evry Sud
- Myriam BOUBEL - Référente du Quartier du Village et Adjointe de Quartier
- Michel BONNAFOUS - Référent des quartiers Bois Sauvage, Bois Guillaume
- Carmèle BONNET - Référente du Quartier des Pyramides
- Henri CATALIFAUT - Référent du Quartier Courcouronnes Centre
- Nebia DIAKITE - Référente du Quartier du Canal
- Philippe DARDILLAC - Référent du Quartier des Epinettes
- Danièle OVONO - Référente du Quartier Champs-Élysées, Grand Bourg, Parc aux Biches, Champrier du Coq
- Jordan SCWHAB - Référent du Quartier du Centre-Ville
- Virginie VILLEMIN - Référente du Quartier des Aunettes.

Voilà chers Collègues pour les délégations.

Monsieur le Maire : Merci Medhy, beaucoup d'émotion, pardonnez-nous c'était peut être un petit peu long vu de l'extérieur mais, pour celles et ceux qui s'engagent, - c'est moins vrai pour les maires, c'est sans doute plus vrai pour les Adjointes et encore plus pour les Conseillers Municipaux Délégués - j'aime à rappeler que leur engagement au bénéfice des habitants se fait très souvent après leur vie de famille et après leur vie professionnelle, c'est un engagement plutôt excessivement chronophage, dur parfois, avec des moments pas faciles, nous en avons vécus, mais vraiment très très fier de cette très très belle équipe, merci à vous toutes et tous, merci à Medhy, merci Danielle.

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Pas de questions, pas de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ELECTION DE 15 ADJOINTS AU MAIRE ET D'1 ADJOINT AU MAIRE / ADJOINT DE QUARTIER

- DIT que le délai de dépôt des candidatures auprès de Monsieur le Maire est fixé à 5 minutes,

Monsieur le Maire présente les candidats :

Une seule liste est déposée.

Liste présentée par le groupe de la majorité #OnEstEnsemble : Liste conduite par Medhy ZEGHOUF :

- 1 – Medhy ZEGHOUF
- 2 – Danielle VALERO
- 3 – Pascal CHATAGNON
- 4 – Claude-Emmanuelle MAISONNAVE-COUTEROU
- 5 – Pierre PROT
- 6 – Cendrine CHAUMONT
- 7 – Olivier POTOKAR
- 8 – Mélinda BAYOL
- 9 – Ronan FLEURY
- 10 – Diarra BADIANE
- 11 – Yvan COUVIDAT
- 12 – Agnès OMER
- 13 – Lucas MESLIN
- 14 – Corinne BOURGEOIS
- 15 – Alban BAKARY
- 16 Myriam BOUBEL

Après s'être assuré que le quorum est atteint, le Conseil municipal élit les Adjointes au Maire.

PREMIER TOUR DU SCRUTIN :

CONSIDERANT que Monsieur le Maire a invité le Conseil Municipal à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des Adjointes,

CONSIDERANT que le vote a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers municipaux présents ou représentés : 52
Nombre de conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : 0
Nombre de votes blancs : 8
Nombre de votes nuls : 0
Nombre de suffrages exprimés : 44
Majorité absolue : 23

Liste présentée par le groupe de la majorité #OnEstEnsemble : Liste conduite par Medhy ZEGHOUF : 44 voix

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à bulletin secret au scrutin de liste à la majorité absolue,

- DECLARE la liste présentée par le groupe de la majorité #OnEstEnsemble : Liste conduite par Medhy ZEGHOUF ayant obtenu 44 voix, élue au 1er tour.

- DIT que sont donc proclamés Adjointes au Maire de la Commune d'Évry-Courcouronnes et Adjoint au Maire / Adjoint de Quartier :

Medhy ZEGHOUF – 1er Adjoint au Maire

Danielle VALERO - 2° Adjointe au Maire

Pascal CHATAGNON - 3° Adjoint au Maire

Claude-Emmanuelle MAISONNAVE-COUTEROU - 4° Adjointe au Maire

Pierre PROT - 5° Adjoint au Maire

Cendrine CHAUMONT - 6° Adjointe au Maire

Olivier POTOKAR - 7° Adjoint au Maire

Mélinda BAYOL - 8° Adjointe au Maire

Ronan FLEURY - 9^e Adjoint au Maire
Diarra BADIANE - 10^e Adjointe au Maire
Yvan COUVIDAT – 11^e Adjoint au Maire
Agnès OMER - 12^e Adjointe au Maire
Lucas MESLIN - 13^e Adjoint au Maire
Corinne BOURGEOIS - 14^e Adjointe au Maire
Alban BAKARY - 15^e Adjoint au Maire
Myriam BOUBEL - 16^e Adjointe au Maire / Adjointe de Quartier

- PRECISE que lesdits Adjoint au Maire et l'Adjointe au Maire / Adjointe de Quartier sont immédiatement installés.

L'élection du Maire et des Adjoint au Maire peut être arguée de nullité dans les conditions, formes et délais prescrits pour les réclamations contre les élections du Conseil municipal (article L. 2122-13 du code général des collectivités territoriales). Le délai de cinq jours dans lequel, conformément à l'article L. 2122-13, l'élection du Maire et des Adjoint au Maire peut être arguée de nullité court à partir de vingt-quatre heures après l'élection (article D2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales).

4) Actualisation du tableau des Indemnités de fonction de base allouées au maire, aux adjoints, aux conseillers municipaux délégués et aux conseillers municipaux

Rapporteur : Stéphane BEAUDET.

Les points 4 et 5 sont présentés en même temps et font l'objet d'une délibération distincte.

Monsieur le Maire : Ces 2 points vont de concert et concernent l'actualisation des tableaux des indemnités de fonction de base et majorées allouées au Maire, aux Adjoint au Maire et aux Conseillers Municipaux Délégués. Cela ne change évidemment pas les montants mais vient cadrer avec les nominations que nous venons de faire.

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Pas de questions, pas de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité (44 pour, 0 contre, 8 abstention)

S'abstenant :

Freddy NSONDE (#OnEstEnsemble), Rafik GARNIT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Samir BENAMARA (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Sabine PELLERIN (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Pétroline BEROT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Jean-Baptiste GRAH (Union populaire écologique et sociale), Farida AMRANI (Union populaire écologique et sociale), Azzedine SERIDJI (Evry-Courcouronnes, pour le changement)

- DECIDE de modifier l'attribution des indemnités de fonctions de base au bénéfice du Maire, des Adjoint au Maire, des Conseillers municipaux délégués et des Conseillers municipaux de la Commune d'Évry-Courcouronnes, dans le respect de l'enveloppe indemnitaire globale, selon la répartition figurant au tableau ci-annexé.

- RAPPELLE que les taux appliqués pour les indemnités de fonctions de base sont les suivants :

ELUS	TAUX de base (% de l'indice brut terminal de la fonction publique)
MAIRE	43,5 %

1 ^{er} ADJOINT AU MAIRE	38,5 %
2 ^{ème} ADJOINT AU MAIRE	32 %
ADJOINTS AU MAIRE	23,5 %
CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS REFERENTS DE QUARTIER	17 %
CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS	9 %
CONSEILLERS MUNICIPAUX	4,5%

- DIT que la dépense correspondante est inscrite au budget communal.

5) Actualisation du tableau des Indemnités de fonction majorées allouées au maire, aux adjoints, aux conseillers municipaux délégués et aux conseillers municipaux

Rapporteur : Stéphane BEAUDET.

Les points 4 et 5 sont présentés en même temps et font l'objet d'une délibération distincte.

Voir point n° 4.

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Pas de questions, pas de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité (44 pour, 0 contre, 8 abstention)

S'abstenant :

Freddy NSONDE (#OnEstEnsemble), Rafik GARNIT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Samir BENAMARA (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Sabine PELLERIN (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Pétroline BEROT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Jean-Baptiste GRAH (Union populaire écologique et sociale), Farida AMRANI (Union populaire écologique et sociale), Azzedine SERIDJI (Evry-Courcouronnes, pour le changement)

- DECIDE de modifier l'attribution des indemnités de fonctions majorées au bénéfice du Maire, des Adjoints au Maire, des Conseillers municipaux délégués et des Conseillers municipaux de la Commune d'Évry-Courcouronnes selon la répartition figurant au tableau ci-annexé.

- RAPPELLE que les taux des indemnités de fonction majorées sont fixés comme suit :

ELUS	TAUX majoré (% de l'indice brut terminal de la fonction publique)
MAIRE	68,22 %
1 ^{er} ADJOINT AU MAIRE	67,38 %
2 ^{ème} ADJOINT AU MAIRE	56 %
ADJOINTS AU MAIRE	41,13%

CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS REFERENTS DE QUARTIER	21,25 %
CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS	11,25 %
CONSEILLERS MUNICIPAUX	4,50 %

- DIT que la dépense correspondante est inscrite au budget communal.

6) Actualisation des désignations des représentants de la Commune au sein des conseils d'école, de la MJC Simone Signoret (Espace Simone Signoret), de l'Association des Champs, du PIMMS, du Comité de Caisse des Ecoles et du FFSU

Rapporteur : Medhy ZEGHOUF.

Medhy ZEGHOUF : Compte tenu du remaniement, il faut pouvoir désigner un certain nombre d'entre nous dans un certain nombre d'instances dans lesquelles les élus municipaux siègent.

Vous avez la liste dans la délibération, un certain nombre notamment de conseils d'écoles en l'occurrence.

Nous proposons au vote la nomination de

- Rémy COURTAUX, Conseils d'école Maternelle et Élémentaire Champs-Elysées
- Abdoul-Aziz M'BAYE au Conseil d'école Maternelle Condorcet
- Abdoul-Aziz M'BAYE au Conseil d'école du groupe scolaire Nicolas-Jacques Conté
- Lucas MESLIN à la MJC Simone SIGNORET
- Lucas MESLIN toujours mais comme suppléant à l'Association des Champs.
- Abdoul-Aziz M'BAYE comme titulaire et Carmèle BONNET comme suppléante au PIMMS Cœur d'Essonne
- Lucas MESLIN au Comité de Caisse des Ecoles
- Lucas MESLIN comme suppléant au FFSU (Forum Français pour la Sécurité Urbaine)

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Pas de questions, pas de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité (43 pour, 0 contre, 8 abstention)

S'abstenant :

Freddy NSONDE (#OnEstEnsemble), Rafik GARNIT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Samir BENAMARA (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Sabine PELLERIN (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Pétroline BEROT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Jean-Baptiste GRAH (Union populaire écologique et sociale), Farida AMRANI (Union populaire écologique et sociale), Azzedine SERIDJI (Evry-Courcouronnes, pour le changement)

Ne participe(nt) pas au vote :

Yvan COUVIDAT (#OnEstEnsemble)

- DESIGNER pour représenter la Commune sur les conseils d'école suivants :

- Conseil d'école Maternelle Champs Elysées : Rémy COURTAUX (en remplacement de Fadila BEN DOULAT)
- Conseil d'école Élémentaire Champs Elysées: Rémy COURTAUX (en remplacement de Fadila BEN DOULAT)
- Conseil d'école Maternelle Condorcet : **Abdoul-Aziz M'BAYE** (en remplacement de Freddy N'SONDE)
- Conseil d'école Groupe Scolaire Nicolas-Jacques Conté : **Abdoul-Aziz M'BAYE** (en

remplacement de Freddy N'SONDE)

- DESIGNÉ pour représenter la Commune à la MJC Simone Signoret (Espace Simone Signoret) : **Lucas MESLIN** (en remplacement de Freddy N'SONDE)
- DESIGNÉ pour représenter la commune à l'Association des Champs : **Suppléant : Lucas MESLIN** (en remplacement de Freddy N'SONDE)
- DESIGNÉ pour représenter la Commune au PIMMS Cœur d'Essonne : **Titulaire Abdoul-Aziz M'BAYE** (en remplacement de Lucas MESLIN) – **Suppléante : Carmèle BONNET** (en remplacement de Diarra BADIANE)
- DESIGNÉ pour représenter la Commune au Comité de la Caisse des Ecoles : **Lucas MESLIN** (en remplacement de Freddy N'SONDE)
- DESIGNÉ pour représenter la Commune au Forum François pour la Sécurité Urbaine (FFSU) : **Suppléant : Lucas MESLIN** (en remplacement de Freddy N'SONDE).

7) Soutien au Maroc – Approbation du versement d'une subvention exceptionnelle dans le cadre de l'aide matérielle à apporter aux populations sinistrées

Rapporteur Stéphane BEAUDET.

Les points 7, 8 et 39 sont présentés en même temps et font l'objet d'une délibération distincte.

Monsieur le Maire : Ces 3 points concernent 3 approbations de versements de subventions exceptionnelles. Pensons à notre collègue, Olivier POTOKAR, qui a le COVID et qui devait rapporter ces 3 délibérations qui lui tiennent particulièrement à cœur.

La 1ère concerne le Maroc, la 2e la Libye et la 3e l'Afghanistan. Inutile de revenir sur ces événements dramatiques que chacun a pu voir sur les médias ces derniers jours pour l'Afghanistan et ces dernières semaines pour les deux autres. A chaque fois, comme nous le faisons habituellement, il s'agit d'une subvention de solidarité de 10 000 €, donc trois fois 10 000 € versés - c'est ce que nous faisons quasi systématiquement pour avoir la certitude que les fonds sont bien orientés - à la Croix-Rouge.

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Pas de questions, pas de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 10 000 € (dix mille euros) au Comité International de la Croix Rouge dans le cadre de l'aide matérielle à apporter aux populations sinistrées au Maroc.
- DIT que les crédits seront inscrits au budget supplémentaire de l'exercice en cours.
- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer tout document relatif à cette attribution de subvention.

8) Soutien à La Libye – Approbation du versement d'une subvention exceptionnelle dans le cadre de l'aide matérielle à apporter aux populations sinistrées

Rapporteur : Stéphane BEAUDET.

Les points 7, 8 et 39 sont présentés en même temps et font l'objet d'une délibération distincte.

Voir point n° 7.

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Pas de questions, pas de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 10 000 € (dix mille euros) au Comité International de la Croix Rouge dans le cadre de l'aide matérielle à apporter aux populations sinistrées en Libye.
- DIT que les crédits seront inscrits au budget supplémentaire de l'exercice en cours.
- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer tout document relatif à cette attribution de subvention.

9) Attribution complémentaire de subventions - Appel à projet Lutte contre les violences faites aux femmes 2023

Rapporteur : Virginie VILLEMIN.

L'instruction du dossier déposé par l'association Osmose Events pour leur action intitulée « Women' Art Exhibition » dans le cadre de l'appel à projet « Lutte contre les violences faites aux femmes » 2023, n'a pas pu être effectuée lors du dernier Conseil Municipal pour des raisons exceptionnelles et indépendantes de la volonté de l'association.

Le projet présenté prévoit l'organisation d'un événement de sensibilisation sur les violences conjugales autour du 25 novembre mêlant témoignages, interventions d'experts et activités artistiques.

Il est proposé, au regard de l'intérêt du projet, d'attribuer une subvention d'un montant de 1 000 €.

Monsieur le Maire : Merci Virginie, merci vraiment de ton implication et de ton combat quotidien sur ces sujets.

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Pas de questions, pas de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE le versement d'une subvention de 1 000 € (mille euros) à l'association Osmose Events pour son projet « Women' Art Exhibition » au titre de l'appel à projets « lutte contre les violences faites aux femmes » 2023,
- DIT que les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours.
- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer tout document en lien avec ce versement.

10) Approbation d'une convention de partenariat avec le Mémorial de la Shoah

Rapporteur : Virginie VILLEMIN.

Dans l'objectif de traduire l'engagement de la Commune en matière de lutte contre les discriminations, tel qu'acté à travers sa Stratégie Municipale de Lutte Contre Les discriminations et en vue de l'arrivée des JO de Paris à l'été 2024, il est proposé de signer entre la Commune et le

Mémorial de la Shoah une convention de partenariat autour de la sensibilisation à la lutte contre l'antisémitisme et le racisme autour de la question du Sport.

Cette convention constitue le cadre dans lequel s'inscrit la mise en œuvre de différentes actions telles que :

- L'organisation d'ateliers-débats à destination des jeunes volontaires en service civique ;
- L'organisation d'ateliers-débats autour d'expositions pour les publics scolaires (élémentaires, collèges et lycées) ;
- Une éventuelle mise à disposition d'exposition à la Micro-Folie

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les termes de la convention à conclure avec le Mémorial de la Shoah et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Pas de questions, pas de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE la convention de partenariat à intervenir entre la Ville d'Evry-Courcouronnes et le Mémorial de la Shoah

- DIT que la convention est conclue pour une durée de trois ans ferme à compter de sa date de signature par l'ensemble des parties

- AUTORISE le Maire ou un Adjoint ayant délégation dans le domaine concerné, à signer ladite convention ainsi que tout document y afférent.

11) Approbation des Missions confiées aux volontaires du service civique

Rapporteur : Yvan COUVIDAT.

Le Service Civique est un engagement volontaire destiné aux 16/25 ans. Pendant 6 à 12 mois, pour un temps hebdomadaire moyen minimum de 24 heures (avec possibilité de pointes à 48 heures), en France et/ou à l'étranger, le volontaire accomplit une mission d'intérêt général auprès d'un organisme à but non lucratif ou d'une personne morale de droit public.

406 jeunes volontaires ont ainsi été accueillis dans les services municipaux sur la période de juin 2010 à septembre 2023.

La commune d'Évry-Courcouronnes poursuit sa mobilisation sur ce sujet et propose d'accueillir 31 jeunes volontaires au sein des services municipaux pour la prochaine session du Service Civique, à compter de janvier 2024.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les missions proposées dans le cadre de la demande d'agrément pour la session 2024 du Service Civique.

Et juste un petit mot, jusqu'à maintenant ces sujet étaient portés par Diarra (BADIANE). Je ne sais pas si je serai à la hauteur mais, en tout cas, merci et merci pour le travail fait en amont et de tout ce que tu peux nous avoir donné jusqu'à maintenant, merci !

Monsieur le Maire : Merci Yvan, c'est un très joli message et, puisque tu remercies Diarra, 406 jeunes volontaires qui ont été accueillis depuis juin 2010, évidemment à Evry et à Courcouronnes puis à Evry-Courcouronnes ! Je ne sais pas si nous sommes dans les records de France mais nous devons quand même ne pas être très très loin, merci Diarra, merci Yvan et merci à nos services. (*Applaudissements*)

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Freddy N'SONDE : Oui, bien évidemment je voterai pour. Juste une question sur les missions : nous parlons des missions qui concernent le secteur du handicap, est-ce que Yvan tu peux... ? Je ne sais pas... ?

Yvan COUVIDAT : Je ne vais pas pouvoir préciser des tonnes de choses parce qu'à part lire ce qu'il y a dans les différents dossiers, je prends le secteur jeunesse depuis peu, je ne suis pas encore assez au courant mais je veux bien tout apprendre très très vite et te le relayer très rapidement, pas de problème.

Monsieur le Maire : Vous aurez la réponse avant le compte-rendu.

Plus de questions, plus de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de promouvoir le Service Civique auprès des acteurs du territoire et auprès des jeunes Évry-Courcouronnais pour qu'ils s'engagent dans cette forme de volontariat.

- APPROUVE la liste des missions proposées par la Commune aux volontaires du Service Civique annexée à la présente délibération.

- S'ENGAGE à dégager les moyens humains, matériels et financiers nécessaires à la qualité de l'accueil des volontaires et de la mise en œuvre des missions ainsi qu'à la valorisation du dispositif et de ses acteurs.

- DIT que les dépenses et recettes seront inscrits au budget prévisionnel 2024.

- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer tout document relatif à la demande d'agrément.

12) Approbation d'une convention avec la région Ile de France - Attribution des tickets loisirs

Rapporteur : Jordan SCWHAB

La Région Ile de France mène sur les îles de loisirs une politique volontariste de développement de l'accès au sport, aux loisirs et aux vacances. Le dispositif cadre «Nouvelle stratégie régionale pour l'accès des Franciliennes et Franciliens aux loisirs et aux vacances» adopté par le Conseil Régional 2017-55 du 9 mars 2017, et l'action «Ticket-Loisirs» s'inscrivent dans cet objectif.

La Commune a répondu à un l'appel à projets 2023 «Ticket-Loisirs», définissant des critères d'éligibilité en termes de publics et d'activités (sorties en groupe à la journée ou cycles d'activités sportives notamment).

La Région a attribué à la commune une dotation de 750 tickets loisirs, d'un montant unitaire de 6 €, utilisables sur les îles de loisirs de la Région Ile de France sur la période courant du 01 avril 2023 au 31 mars 2024. Il est à noter que la durée de validité des tickets loisirs 2022 a été prorogée jusqu'au 31 décembre 2023.

L'attribution de tickets loisirs fait l'objet d'une convention entre la Région et l'organisme bénéficiaire.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les termes de la convention à conclure avec la Région et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Pas de questions, pas de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention à intervenir entre la Région Ile-de-France et la Commune d'Évry-Courcouronnes, bénéficiaire de 750 tickets loisirs d'une valeur unitaire de 6 euros, dans le cadre de l'appel à projets « Ticket-Loisirs » de la Région Ile-de-France 2023.
- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant.

13) Adhésion à l'association Culture Relax et approbation d'une convention de partenariat avec l'association Culture Relax et la SA ESPACE LOISIRS (CGR EVRY)

Rapporteur : Melinda BAYOL.

Dans le cadre de sa politique pour les personnes porteuses de handicap, la Commune d'Évry-Courcouronnes souhaite développer le projet Ciné-Relax, en partenariat avec l'association Culture Relax et le cinéma CGR d'Évry-Courcouronnes.

Il est proposé d'adhérer à l'association Culture Relax qui accompagne les établissements culturels afin de rendre accessible leur programmation à des personnes qui en sont souvent privées par leur handicap et dont les troubles entraînent des comportements atypiques.

Une séance de cinéma Relax est une séance ouverte à tous, spectateurs en situation de handicap et spectateurs non handicapés, pendant laquelle des dispositions particulières sont mises en place pour permettre à chacun d'assister avec plaisir à une projection. Afin d'encadrer les séances, il est nécessaire également de constituer une équipe de bénévoles formés, qui seront en charge de l'accueil et attentifs tout au long de la séance afin d'en assurer un bon déroulement.

Il sera proposé, à compter du 16 décembre 2023, une séance par mois, au tarif unique de 5 €, réglé directement au Cinéma CGR.

Le montant de l'adhésion annuelle est fixé à 200 €. En tant que membre-partenaire, la Commune aura accès aux ressources du réseau Ciné Relax. A ce coût d'adhésion s'ajoute une prestation de démarrage d'un montant de 1000 € pour le lancement du dispositif (boîte à outils, accompagnement, formation des bénévoles, création d'une page locale sur site Internet, etc.). Pour le lancement de cette action, une demande de subvention auprès de la DRAC, à hauteur de 1400 €, est déposée.

Dans le cadre du partenariat entre la Commune, le Cinéma CGR et l'association Culture Relax, il est nécessaire de conclure une convention afin de définir les modalités de mise en œuvre du projet.

Il est demandé au Conseil Municipal d'adhérer à l'association Culture Relax, d'approuver les termes de la convention à conclure avec le cinéma CGR et l'association Culture Relax et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Pas de questions, pas de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE l'adhésion de la Commune à l'association Culture Relax, 60 rue Didot, 75014 PARIS.
- DIT que le montant de la participation annuelle de soutien est fixé à 200 € (deux cents euros).
- DIT que le montant de la prestation de démarrage pour le lancement du dispositif (boîte à outils,

accompagnement, formation des bénévoles, création d'une page locale sur site Internet, ...) est fixé à 1000 € (mille euros).

- APPROUVE les termes de la convention de partenariat à intervenir entre la Commune, l'association Culture Relax et la SA Espace Loisirs (Cinéma CGR Evry-Courcouronnes).

- DIT que la convention sera conclue à compter de sa date de signature par l'ensemble des parties pour une durée d'un an. Elle pourra être renouvelée annuellement, par tacite reconduction, dans la limite de 3 fois (durée maximale : 4 ans).

- DIT que la dépense est et sera inscrite au budget de la Commune.

- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer la convention de partenariat, la charte Ciné Relax ainsi que tout document afférent.

14) Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2024

Rapporteur : Jean CARON.

Jean CARON : Oui merci Monsieur le Maire de me donner la parole dans cette soirée d'émotions pour vous présenter la nomenclature budgétaire M57, que je suis très heureux de présenter à mes collègues qui l'attendaient depuis longtemps (*rires*). Ne m'en veuillez pas si l'émotion m'emporte avant la fin de la lecture (*rires*).

Au 1er janvier 2024, la nouvelle norme M57 s'impose et s'applique à l'ensemble des budgets des collectivités territoriales.

Cette délibération sur le droit d'option M57 constitue la finalité du travail qui a débuté en avril 2022. La Direction des Finances a réalisé un énorme travail en lien avec les services du comptable public et notre prestataire informatique pour effectuer les prérequis au passage à la M57.

A chaque étape la validation du comptable était nécessaire et indispensable. Grâce à ces travaux préalables, le comptable a pu ainsi se rendre compte des avancées menées sur l'ensemble des axes :

- Transposition des fonctions
- Transposition des natures budgétaires
- Mise en place d'un nouveau plan d'amortissement (durée + adoption du prorata temporis)
- Définition des nouvelles classes d'immobilisation
- Nettoyage de notre inventaire (sortie des biens de faible valeur)
- Travail en profondeur et fiabilisation de l'état d'inventaire

Tous ces chantiers menés à terme ont permis au comptable public de délivrer à la commune un AVIS FAVORABLE pour le droit d'option M57.

Au-delà de ces travaux menés en 2022-2023, il y aura également une feuille de route à respecter tout au long de l'année 2024 pour aboutir au CFU (Compte Financier Unique) qui remplacera :

- Le compte administratif émanant de l'ordonnateur

- Le compte de gestion issu du comptable public

Ces deux documents n'en formeront qu'un sous la forme du CFU

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le changement de nomenclature budgétaire et comptable du budget principal de la commune à compter du 1er janvier 2024.

Monsieur le Maire : Voilà qui répond à la question de Monsieur GARNIT d'il y a deux ans, nous y sommes, ça y est.

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Pas de questions, pas de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité (49 pour, 0 contre, 3 abstention)

S'abstenant :

Jean-Baptiste GRAH (Union populaire écologique et sociale), Farida AMRANI (Union populaire écologique et sociale), Azzedine SERIDJI (Evry-Courcouronnes, pour le changement)

- APPROUVE le changement de nomenclature budgétaire et comptable du budget principal de la commune à compter de l'exercice 2024.

- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

15) Approbation du Nouveau plan d'amortissement applicable au 1er janvier 2024

Rapporteur : JEAN CARON.

Dans le cadre du passage à la M57, il convient d'opter pour une nouvelle méthode d'amortissement au 1er janvier 2024. Jusqu'à aujourd'hui la méthode d'amortissement était un amortissement linéaire calculé sur l'année N+1.

La nouvelle norme comptable M57 impose la règle du prorata temporis pour toutes les acquisitions réalisées à compter du 1er janvier 2024. C'est-à-dire que chaque immobilisation est amortie au prorata du temps prévisible d'utilisation.

Une dérogation à ce principe est toutefois proposée pour les catégories de biens suivants :

- Les biens de faible valeur d'un montant inférieur à 1 000 € TTC seront amortis à 100% sur l'année suivant leur acquisition et ce, quelle que soit la date d'acquisition.
- Les biens acquis par lot seront amortis selon la durée prévue dans le plan d'amortissement, à compter du 1er janvier de l'année suivant l'acquisition

La nouvelle méthode comptable relative au prorata temporis s'applique sur les acquisitions réalisées à compter du 1er janvier 2024, sans retraitement des exercices précédents. Ainsi, les plans d'amortissement commencés en nomenclature M14 se poursuivront jusqu'à amortissement complet selon les modalités définies à l'origine, mais sur les nouvelles natures comptables de la M57.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les nouvelles durées d'amortissements couplées aux nouvelles natures budgétaires M57.

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Pas de questions, pas de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité (49 pour, 0 contre, 3 abstention)

S'abstenant :

Jean-Baptiste GRAH (Union populaire écologique et sociale), Farida AMRANI (Union populaire écologique et sociale), Azzedine SERIDJI (Evry-Courcouronnes, pour le changement)

- APPROUVE les durées d'amortissement figurant sur le tableau des amortissements annexé à la présente délibération, à compter du 1er janvier 2024.

- DECIDE de calculer l'amortissement pour chaque catégorie d'immobilisations de manière linéaire au prorata temporis, à compter de la date de mise en service du bien, conformément aux règles définies par l'Instruction budgétaire et comptable M57.

- DECIDE de déroger à la pratique de l'amortissement linéaire au *pro rata temporis* pour les catégories de biens suivants :
 - Les biens de faible valeur d'un montant inférieur à 1 000 € TTC seront amortis à 100% sur l'année suivant l'acquisition et ce, quelle que soit la date de celle-ci,
 - Les biens acquis par lot seront amortis selon la durée prévue dans le plan d'amortissement, à compter du 1er janvier de l'année suivant l'acquisition.
- DIT que le nouveau plan d'amortissements s'appliquera aux immobilisations acquises à compter du 1er janvier 2024.
- PRECISE que tout plan d'amortissement commencé avant le 31 décembre 2023 se poursuivra jusqu'à son terme selon les modalités définies à l'origine, mais suivant la nomenclature comptable M57.

16) Attribution d'une subvention à l'Association Française contre les Myopathies (AFM)

Rapporteur : Melinda BAYOL.

L'AFM, "Association Française contre les Myopathies" organise chaque année le Téléthon, un évènement caritatif d'ampleur nationale pour permettre le financement des projets de recherche sur les maladies génétiques neuromusculaires essentiellement, mais aussi sur d'autres maladies génétiques rares.

La Commune, comme chaque année, s'inscrit dans cette 37ème édition qui se déroulera les 8 et 9 décembre 2023 en proposant à l'AFM un appui logistique – matériel et communication - et en soutenant les initiatives associatives se déroulant dans ce cadre au plan local.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le versement d'une subvention d'un montant de 8 000 € à l'AFM dans le cadre du Téléthon.

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Pas de questions, pas de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE le versement d'une subvention à l'AFM, "Association Française contre les Myopathies" dans le cadre de l'organisation du Téléthon 2023, les 8 et 9 décembre 2023.
- DIT que le montant de la subvention est fixé à 8 000 euros (huit mille euros).
- DIT que les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours.
- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer tout document relatif à cette attribution de subvention.

17) Attribution d'une subvention exceptionnelle pour les 50 ans de la MJC Simone Signoret

Rapporteur : Pascal CHATAGNON

La MJC Simone Signoret fête cette année ses 50 ans d'existence. A cette occasion, elle propose du 7 au 12 novembre 2023 un programme festif et culturel : Exposition sur l'histoire de la MJC, valorisation des savoir-faire, table ronde sur la place du monde associatif dans la société, concert, théâtre, repas, etc... rythmeront ces quelques jours de festivité.

Dans ce cadre, est demandé au Conseil municipal d'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 500 € à la MJC Simone SIGNORET.

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Pas de questions, pas de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE le versement d'une subvention exceptionnelle à l'association MJC Simone Signoret dans le cadre des animations proposées pour fêter ses 50 ans.
- DIT que le montant de cette subvention exceptionnelle s'élève à 2 500 euros (deux mille cinq cents euros).
- DIT que les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours.
- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer tout document relatif à cette attribution de subvention.

18) Approbation du versement d'une subvention exceptionnelle au lycée Auguste Perret - Projet Citoyens d'Evry à Bruxelles

Rapporteur : Carmele BONNET.

Une enveloppe budgétaire est destinée à accorder des subventions aux établissements scolaires du second degré pour encourager et soutenir financièrement les initiatives éducatives.

Le lycée Auguste Perret organise un voyage scolaire à Bruxelles, dans le cadre d'un projet s'intitulant « Citoyens d'Evry à Bruxelles ».

Le budget prévisionnel de ce projet s'élève à environ 7 000 €. Il est proposé de subventionner ce projet à hauteur de 500 €.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention exceptionnelle de 500 € au Lycée Auguste Perret dans le cadre de son projet.

Monsieur le Maire : Merci Carmèle, merci à toi de ton implication sur ce projet. Je suis pour ma part très heureux qu'il puisse être mis en œuvre puisque le Lycée avait, malgré ses demandes, des problèmes pour avoir un Député européen qui accepte la visite des élèves et nous avons obtenu de la part d'un député européen, que je connais un petit peu, de les accueillir et c'est plutôt une bonne nouvelle, le voyage va donc pouvoir avoir lieu dans les meilleures conditions.

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Pas de questions, pas de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Ne participe(nt) pas au vote :

Carmèle BONNET (#OnEstEnsemble)

- AUTORISE le versement d'une subvention exceptionnelle au Lycée Auguste Perret dans le cadre du financement de son projet éducatif « Citoyens d'Evry à Bruxelles ».
- DIT que le montant de la subvention s'élève à 500 € (cinq cents euros) pour le voyage scolaire à Bruxelles, sous réserve de la transmission de l'ensemble des pièces.
- DIT que la dépense est inscrite au budget de l'exercice en cours.
- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation

dans le domaine concerné à signer tout document en lien avec le versement de cette subvention.

19) Approbation du versement d'une subvention exceptionnelle à l'association LANTHAIE - Projet culturel international « Être ici et d'ailleurs »

Rapporteur : Medhy ZEGHOUF

Il s'agit d'une subvention pour un projet associatif à vocation éducation et culture. L'Association s'appelle LANTHAIE, en lien avec l'Association PHILOCITE, tout cela mené d'une main de maître par quelqu'un que nous connaissons très bien, Michel GIONO que je salue.

Il s'agit d'un projet concernant 14 jeunes âgés de 18 à 25 ans à l'échelle de l'Agglomération Grand Paris Sud dont 6 jeunes d'Evry-Courcouronnes. Tous ces jeunes viennent de quartiers en politique de la Ville et l'idée c'est de pouvoir travailler toute une année avec, en échange avec les étudiants de la Ville de Richmond aux États-Unis, sur les questions d'identité, d'origine, également familiales et nous proposons de subventionner ce projet pour que les 6 jeunes d'Evry-Courcouronnes puissent partir en échange à l'Université de Richmond pendant plusieurs jours au cours de l'année.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le versement d'une subvention exceptionnelle de 2 500 € pour nos 6 jeunes.

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Pas de questions, pas de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE le versement d'une subvention exceptionnelle de 2.500 € (deux mille cinq cents euros) à l'association LANTHAIE.
- PRECISE que cette subvention sera versée sous réserve de la transmission de l'ensemble des pièces nécessaires (bilan financier, RIB).
- DIT que les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours.
- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer tout document relatif à l'attribution de cette subvention.

20) Attribution d'une subvention à l'association le Roi Volant

Rapporteur : Yvan COUVIDAT

Auparavant, la Commune subventionnait un club d'échecs qui s'appelait le Grand Roque. Ce club a arrêté son travail de vulgarisation des échecs sur le territoire.

Un nouveau club, qui s'appelle le Roi Volant, demande une aide de 1 000 € pour continuer l'activité du Grand Roque.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 1 000 € à l'Association le Roi Volant pour aider cette jeune association à continuer à vulgariser la pratique des échecs sur la Commune.

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Rafik GARNIT : Bonsoir à tous. Juste une précision sur cette association du Grand Roque. Quelle est la raison de son arrêt ? Est-ce un choix des dirigeants ou un autre point ?

Yvan COUVIDAT : Ce que j'en sais, c'est que la Commune a décidé d'arrêter de subventionner le Grand Roque parce que, clairement, tous les justificatifs n'étaient pas donnés pour que l'on puisse verser une subvention. De plus, depuis une certains nombres d'années, le club avait tendance à réduire son travail sur le territoire et s'organisait de moins en moins bien. Donc, il était urgent de ne plus participer à cela et d'essayer de passer à autre chose.

Rafik GARNIT : Les problèmes que vous avez rencontrés, que vous évoquez, purement je crois de gestion et de retours de justificatifs, ils sont uniquement liés à cette année ou est-ce que vous l'avez identifié...

Monsieur le Maire : Non non, c'est une dégradation qui s'est portée sur plusieurs années et la création de ce nouveau club est en fait, une forme de reprise du Grand Roque.

Je vais remercier en cela, Xavier BARO (Président du Club d'échecs Le Roi Volant) qui s'est engagé dans ce travail pour reprendre cette activité qui périlait depuis des années, clairement, en activités, en adhérents... Donc de nouvelles personnes ont décidé de reprendre le club et ont préféré en créer un, si je fais assez simple.

Rafik GARNIT : Est-ce qu'il y avait des salariés ?

Yvan COUVIDAT : Oui, il y avait un salarié qui, pendant des années et des années, a pu vivre grâce à la subvention municipale. Mais au vu de l'activité qui était de plus en plus réduite, cette subvention municipale continuait à aider ce salarié mais les pièces nécessaires n'étaient plus produites. A un moment, il faut arrêter ce partenariat qui devenait n'importe quoi.

Monsieur le Maire : Monsieur N'SONDE ?

Freddy N'SONDE : L'association (*Le Roi Volant*) a été créée le 17 mai de cette année. Je sais que souvent nous subventionnons à une année d'existence. Est-ce que l'ont pourrait savoir pourquoi, exceptionnellement,...

Yvan COUVIDAT : Tout simplement parce qu'il y a une reprise d'activité. En fait le Grand Roque s'effondrait au niveau de sa structuration. A un moment, il y avait quand même des gens qui faisaient de l'activité échecs. Il y avait à peu près 15 enfants je crois, peut-être un petit peu plus, il y avait des adultes aussi, donc l'idée c'était d'arriver à avoir une continuité.

Freddy N'SONDE : Ce n'était pas précisé dans la délibération, d'où ma question mais sinon je voterai pour, il n'y a pas de souci.

Monsieur le Maire : Merci. Monsieur BENAMARA ?

Samir BENAMARA : Juste une dernière question s'il vous plaît par rapport au Grand Roque. Est-ce que vous pouvez nous rappeler les subventions qui ont été allouées à cette association sur les trois dernières années par exemple ?

Yvan COUVIDAT : Quand j'ai repris la question des Sports, c'était subventionné à hauteur de 45 000 € je crois depuis quelques années, et même avant c'était subventionné, je crois, à 90 000 € à l'année.

C'est un club qui a eu une renommée parce qu'il y avait des professionnels et d'autres choses. Mais quand j'ai repris la gestion, notamment de la question des subventions aux associations, voyant que c'était un peu n'importe quoi, j'ai décidé avec les services de réinterroger la subvention parce que cela paraît normal de la réinterroger surtout quand nous sommes sur une coquille vide...

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Plus de questions, plus de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE le versement d'une subvention d'un montant de 1 000 euros (mille euros) à l'association Le Roi Volant au titre de l'accompagnement de l'association dans la mise en place de ses activités.

- DIT que les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours.

- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer tout document en lien avec cette attribution de subvention.

21) Approbation d'une convention de mise à disposition de l'équipement sportif "Gymnase Bonaparte" dans le cadre de la mise en œuvre d'un dojo solidaire par la Fédération Française de Judo - 1000 dojos solidaires

Rapporteur : Yvan COUVIDAT.

Afin de permettre la création de nouveaux « Dojos solidaires » dans les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (Q.P.V.) ou limitrophes des Q.P.V. accueillant des publics issus de ces quartiers, la Fédération Française de Judo, soutenue par l'Etat, est à l'initiative du programme « 1000 nouveaux Dojos pour 2024 »

L'objectif est, d'une part, de permettre aux jeunes, issus des quartiers, d'intégrer la dynamique Paris 2024. D'autre part, l'intérêt est d'accompagner les transformations sportives sociales et économiques des territoires carencés et de promouvoir l'égalité des chances et la réussite scolaire à travers le sport.

Dans ce cadre, le gymnase Bonaparte (petite salle), situé au cœur du quartier des Pyramides, a été identifié pour la mise en place d'un « Dojo solidaire ». La mise à disposition se fera dans le cadre d'une convention.

Les opérateurs du programme, outre la commune, sont la section judo de l'Amicale Sportive d'Evry (A.S.E.), la Fédération Française de Judo (F.F.J.D.A.) soutenue par l'Agence Nationale du Sport (A.N.S.), le groupe Eiffage (travaux de rénovation ou réhabilitation), et la société SFJAM-NORIS (aménagement sportif).

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les termes de la convention de mise à disposition de l'équipement sportif à intervenir entre la Commune, la Fédération Française de Judo, Jujitsu, Kendo et disciplines associées et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Rafik GARNIT : Je sais qu'il y a pas mal d'activités qui se déroulent dans cette salle aujourd'hui, notamment des activités qui ne peuvent pas, à mon avis, se dérouler avec un tatami dans le cadre du dojo. Est-ce que ces activités vont être purement et simplement annulées ainsi que ces créneaux, ou est-ce que ces activités vont être déplacées sur une autre structure ?

Yvan COUVIDAT : Sur la question des activités sur le Gymnase Bonaparte, si l'on veut se dire franchement les choses... Il faut savoir qu'aujourd'hui, l'activité dans le gymnase Bonaparte est assez aléatoire... Personnellement, je suis plutôt du genre à vouloir faire en sorte que l'activité existante perdure, ce n'est pas la question, mais en arrivant à lui donner un cadre. Je pense qu'avoir une salle qui se restructure - là je parle du bâtimentaire - c'est bien mais la convention permet aussi qu'un club porte la vie de cette salle. Donc oui, il va falloir réapprendre à utiliser cette salle un peu moins « librement ».

Cette salle va être réaménagée : il y aura une salle de réunion, une salle de danse et le dojo. Cela veut dire que des pratiques qui peuvent être la danse ou des sports d'opposition pourront prendre place dans cette salle sans problème mais, avec un travail en commun avec l'association qui va porter cela, qui est l'association l'Amicale Sportive d'Evry Judo qui va gérer le lieu.

Monsieur le Maire : Merci Yvan, Monsieur GARNIT ?

Rafik GARNIT : Juste un complément car peut être que certains de nos concitoyens ne savent pas forcément quels types d'activités... (*propos difficilement audibles*).

Monsieur le Maire : Monsieur GARNIT, cela ne vous dérangerait de parler un plus près du micro parce que l'on entend vraiment très mal, je suis désolé, merci.

Rafik GARNIT : Là, c'est peut être mieux ? (*propos audibles*) Juste une précision : peut être que nos concitoyens ne connaissent pas forcément les activités qui peuvent s'y dérouler.

Pour rappel, pour m'y être déplacé plusieurs fois, il y avait une activité de danse qui ramenait pas mal de gens autour du quartier, une activité de basketball, du ping-pong et des entraînements plutôt aux arts martiaux. Donc toutes ces activités, potentiellement donc ne seront... Je sais que ça avait beaucoup de succès, même si vous m'apprenez qu'en fait que ce n'était pas du tout cadré. En tout cas, il n'y a pas eu de dérapage depuis des années. Je ne sais pas depuis combien de temps vous avez identifié que ce n'était pas cadré ? Par contre, ce que l'on peut voir de l'extérieur, c'est que cela tenait, cela fonctionnait plutôt bien et que cela avait pas mal de succès et offrait du moins un service à pas mal de gens autour de ce secteur. Donc ces activités il faut les (*mot incompréhensible*).

Yvan COUVIDAT : Déjà le ping-pong, à mon avis, cela n'a pas du être fait depuis longtemps puisque toutes les tables sont HS depuis plus de 2 ans. A qui appartiennent les tables ? Je suis incapable de répondre, on cherche, le Service des Sports cherche depuis un certain temps à savoir, cela c'est une première étape.

Pour ce qui concerne le basket, cette salle n'est pas adaptée du tout pour le basket aujourd'hui parce que les panneaux ont été arrachés.

Il y a effectivement différentes pratiques qui se font dans cette salle, mais ce sont des pratiques plutôt assez libres, ce qui m'intéresse d'ailleurs puisque c'est un sujet dont l'Assemblée Citoyenne a parlé tout à l'heure. La pratique libre dans nos gymnases devrait pouvoir exister et là, nous avons cette pratique libre, mais trop libre, l'idée est donc de remettre un peu de cadre.

Cela ne veut pas dire éjecter les populations, ce n'est pas du tout le principe, bien au contraire, mais nous allons essayer de faire en sorte que les associations du territoire prennent de la place et le fassent en cogestion avec un travail collectif et qu'il y ait un peu moins d'allers et venues.

En effet, d'expérience - j'ai utilisé ce gymnase bien des fois - cette liberté prise dans ce gymnase a fait que bien souvent, nous nous sommes fait voler des affaires par exemple. En fait cela manquait de cadre, vraiment, donc cette convention vient réinterroger cela et c'est plutôt une opportunité.

Plus de question, plus de débats.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention à intervenir avec la Fédération Française de Judo, Jujitsu, Kendo et disciplines associées, définissant le cadre dans lequel les parties collaborent pour l'organisation d'un dojo solidaire tel que défini dans le Programme 1000 dojos.
- DIT que la Commune met à disposition de la Fédération le Gymnase Bonaparte (petite salle).
- DIT que cette mise à disposition est consentie à titre gratuit. Les impôts, taxes et frais de nettoyage seront supportés par la Commune.
- DIT que cette convention sera conclue à compter de sa date de signature par les deux parties pour une durée ferme de 5 ans.
- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer la convention précitée et tout document s'y rapportant.

22) Approbation de la convention tripartite de mise à disposition d'équipements sportifs communaux au profit des établissements scolaires de compétence régionale

Rapporteur : Yvan COUVIDAT.

Les Régions ont des compétences exclusives en plus des prérogatives qu'elles partagent avec les Départements, telles que la construction, l'entretien et la gestion des lycées d'enseignement général et des lycées et établissements d'enseignement agricole.

Conformément aux dispositions du Code de l'Education, la Région doit veiller à ce que des activités physiques et sportives soient organisées pour les lycéens, au vu des programmes nationaux et verse en ce sens chaque année par la Dotation Globale de Fonctionnement des Lycées (DGFL).

Dans ce cadre, la Région conclut des conventions de mises à disposition de locaux sportifs avec les communes, les intercommunalités et/ou les départements.

La commune compte 6 établissements du second degré qui utilisent des établissements sportifs.

Des conventions tripartites de mise à disposition d'équipements sportifs doivent être signées entre la Commune, la Région Ile de France et les établissements concernés. Les périodes d'utilisation sont définies par le calendrier scolaire, en concertation entre la Commune et l'établissement.

Les mises à disposition sont conclues à titre onéreux. Le montant de la redevance est calculé en fonction du nombre d'élèves inscrits dans l'établissement au 1er janvier de l'année de validité de la convention.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les termes de la convention cadre de mise à disposition d'équipements sportifs et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions individuelles avec la Région et les établissements concernés.

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Pas de questions, pas de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention cadre de mise à disposition de locaux sportifs à titre onéreux à conclure avec la Région Ile de France et les établissements scolaires concernés pour l'année scolaire 2023/2024.
- PRECISE que les périodes d'utilisation sont définies par le calendrier scolaire, en concertation entre la Commune et l'établissement.
- DIT que les mises à dispositions concernent les établissements figurant dans le tableau annexé.
- DIT que les mises à disposition sont conclues à titre onéreux et que le montant de la redevance est calculé en fonction du nombre d'élèves inscrits dans l'établissement au 1er janvier de l'année de validité de la convention et est plafonné par élève.
- DIT que les recettes correspondantes sont et seront inscrites aux budgets 2023 et 2024 de la Commune.
- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer les conventions avec la Région et les établissements concernés et tout document afférent.

23) Convention cadre portant sur la mise à disposition de locaux aux associations - Actualisation de la liste des bénéficiaires

Rapporteur : Pascal CHATAGNON.

Il s'agit de la convention cadre portant sur la mise à disposition de locaux aux associations et de son actualisation de la liste des bénéficiaires. La Commune met à disposition - comme vous le savez j'espère - un certain nombre de locaux communaux aux associations afin qu'elles puissent exercer leurs missions d'intérêt général. Il s'agit de divers locaux : Maisons de Quartier, salles polyvalentes, gymnases et de locaux mis à disposition en permanence pour certaines associations.

Ces mises à disposition sont faites dans le cadre d'une politique définie par la Commune dans le souci du respect des missions de Service Public : soutien aux associations, développement de la démocratie locale et réponse aux besoins et demandes des collectifs des habitants puisqu'on peut aussi mettre à disposition des locaux pour les Conseils de Copropriétés ou certains syndicats pour des Assemblées Générales.

Les modalités de ces mises à disposition ont été précisées par une délibération l'année dernière, le 13 octobre 2022, à travers un contrat cadre qui fixe les conditions et les modalités de prêt et qui a pour objectif d'encadrer temporellement ces mises à disposition et de prévoir les responsabilités encourues en cas de dommages aux biens ou aux personnes.

L'année dernière nous avons passé une première liste et il est nécessaire de procéder annuellement à sa réactualisation, puisque cela bouge tous les ans bien sûr. La liste actualisée est annexée à la délibération.

Juste pour préciser, si vous avez un peu regardé la liste - elle est longue mais c'est intéressant, - : on s'aperçoit qu'il y a à peu près une centaine d'associations aujourd'hui auxquelles on met des salles à disposition, de manière ponctuelle. Des centaines d'associations non sportives puisque, par rapport à la délibération précédente, vous retrouvez aussi toute la grille des mises à disposition de créneaux pour les associations sportives dans les gymnases. Et puis nous mettons à disposition, de manière pérenne, des locaux à 42 associations aujourd'hui.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver la liste actualisée des associations bénéficiant d'une mise à disposition de locaux à titre gratuit, telle qu'annexée à la présente délibération.

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Pas de questions, pas de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE la liste actualisée des associations bénéficiant d'une mise à disposition à titre gratuit, telle qu'annexée à la présente délibération.
- DIT que les associations bénéficiaires de ces mises à disposition, s'engagent à respecter les termes du contrat d'engagement républicain résultant de la Loi n° 2021-1109 en date du 24 août 2021 et dont les termes sont annexés au contrat-cadre précité.
- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer le contrat-cadre portant mise à disposition, à titre gratuit, de locaux communaux aux associations et tout document afférent.

24) Offre complémentaire de restauration sur le territoire communal - Lancement de l'appel à candidatures pour l'année 2024

Rapporteur : Pascal CAUCHEBRAIS

La Commune met à disposition des emplacements afin de proposer une offre de restauration diversifiée et de qualité, complétant celle des commerçants sédentaires.

Conformément aux dispositions du Code général de la propriété des personnes publiques, un nouvel appel à candidatures doit être lancé pour l'année 2024 afin de sélectionner des opérateurs en vue d'installer et d'exploiter des food-trucks, food-bikes et commerces ambulants sur 4 emplacements dédiés.

Les candidatures seront examinées par une Commission d'attribution composée d'un élu et d'agents municipaux, qui choisiront en fonction de 8 critères de sélection.

Les Autorisations d'Occupation Temporaires du Domaine Public seront valables du 1er janvier au 31 décembre 2024.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le lancement de l'appel à candidatures relatif à l'offre complémentaire de restauration sur le territoire communal pour l'année 2024.

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Pas de questions, pas de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le lancement de l'appel à candidatures relatif à l'offre complémentaire de restauration sur le territoire communal pour l'année 2024.
- APPROUVE les termes du dossier d'appel à candidatures.
- PRECISE que la tarification applicable est celle en vigueur à la date de l'octroi des autorisations d'occupation du domaine public.
- DIT que les recettes seront affectées au budget 2024.
- AUTORISE le Maire, un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer tout document relatif à la procédure d'appel à candidatures.

25) Action Cœur de Ville - Approbation de l'avenant N°2 à la convention-cadre

Rapporteur : Diarra BADIANE.

L'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) porte un programme de redynamisation des centres-villes dans lequel la Ville est inscrite depuis 2018 maintenant.

Programme dit - plus barbarement - Action Cœur de Ville (ACV), ce dernier a effectivement contribué à la conduite de plusieurs études portant sur différentes thématiques telles que le commerce, la diversité de l'Habitat et le peuplement ou encore les transports.

L'objet de cette délibération porte donc sur le signature d'un nouvel avenant à la convention initiale, qui va permettre de poursuivre mais aussi d'aller plus loin dans les actions proposées sur la base des thématiques fondatrices du programme, d'intégrer, entre autres, la question de la Transition Ecologique, mais cette fois-ci comme fil rouge, et aussi d'élargir le périmètre initial pour traiter les quartiers de gares et les entrées de ville, un peu dans le même esprit que le fait le Plan France Moche du Gouvernement qui lutte contre les zones commerciales d'entrées de villes dont l'intégration urbaine pourrait être revue.

Très concrètement pour notre Commune, il s'agit donc de conforter le socle de services, le vivier d'emplois et le rôle de centralité d'Evry-Courcouronnes dans notre bassin, tout en veillant à maintenir une bonne articulation entre urbanisme et projets de transports structurants, de revitaliser de manière prioritaire le Centre-Ville et de créer les conditions favorables d'arrivée de nouveaux habitants mais aussi d'accélérer le passage à l'opérationnel de l'ensemble des fiches actions identifiées dans la convention initiale. Pour rappel, cette convention ne donne pas lieu au versement de subventions dédiées mais renvoie à des financements de droit commun.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les termes de l'avenant n°2 à la convention-cadre et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Pas de questions, pas de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité (48 pour, 0 contre, 4 abstention)

S'abstenant :

Rafik GARNIT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Samir BENAMARA (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Sabine PELLERIN (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Pétroline BEROT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE)

- APPROUVE les termes de l'avenant n°2 à la convention-cadre « Action cœur de Ville ».

- DIT que cet avenant proroge la convention-cadre jusqu'en 2026.

- PRECISE que les autres dispositions de la convention-cadre, non modifiées par le présent avenant, restent applicables dans leur intégralité.

- AUTORISE le Maire, ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller Municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné, à signer ledit avenant ainsi que tout autre document afférent à ce dispositif.

26) Approbation de la cession d'un local commercial sis place de l'Orme à Martin

Rapporteur : Pascal CAUCHEBRAIS.

Il s'agit d'approuver la cession d'un local commercial situé Place de l'Orme à Martin.

Depuis 2022, la Commune est propriétaire des locaux d'un commerce de restauration appelé « le Turbo » situé 4 allée de l'Orme à Martin. Il s'agit des lots 22 pour un sous-sol de 135 m² et 23 pour le rez-de-chaussée de 243 m², parcelle cadastrée 182 AR 9.

Lors de l'acquisition, il a été décidé de maintenir le commerçant existant – occupant tout du moins – dans les locaux via un contrat de location-gérance, afin de lui permettre de poursuivre son activité et de trouver un nouveau local, le temps que le projet du repreneur retenu par la Commune puisse se concrétiser.

En parallèle, la pharmacie MOUNGANG, située 2 allée Jacques Monod – pour vous situer, c'est la pharmacie qui est située à côté de l'ancien hôpital, la tour H – qui a été pénalisée en raison des travaux de la ZAC les Horizons et du départ de l'hôpital, souhaite trouver un nouvel emplacement, plus visible et plus passant. Monsieur MOUNGANG souhaite également élargir son offre de services et notamment développer une nouvelle activité de téléconsultation, afin d'améliorer l'offre médicale sur le secteur et répondre aux besoins des riverains. Le local appartenant à la Commune, d'une superficie supérieure à son local actuel, permettrait sans aucun problème de satisfaire ce besoin. Il est à noter que, bien évidemment, les travaux de transformation du local seront pris en charge par l'acquéreur.

Les parties ont convenu d'un prix de vente à hauteur de 255 000 €, qui correspond à l'estimation réalisée par France Domaine. Cette acquisition s'effectue sous réserve des autorisations administratives adéquates et, en particulier, sous réserve de l'autorisation de l'Agence Régionale de Santé (ARS) qui doit autoriser le transfert de la pharmacie de l'allée Jacques Monod à la Place de l'Orme à Martin.

Il est précisé qu'actuellement, le commerce de restauration « le Turbo » est toujours en activité. Celle-ci se poursuivra dans l'attente de la concrétisation du projet du repreneur, afin de laisser le temps à l'exploitante de trouver de nouveaux locaux. L'exploitante a, bien évidemment, été informée qu'elle devra libérer les locaux fin 2023 / début 2024 au plus tard.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser la cession du local commercial à la SCI MOUNGANG pour un montant de 255 000 €.

Monsieur le Maire : Merci Pascal, c'est une très très bonne nouvelle ! C'est un dossier que nous avons démarré par une étude d'un cabinet d'expertises qui s'appelait PIVADIS en 2008 sur la restructuration des commerces au Canal avec la programmation de la fermeture de l'hôpital. Depuis 2008, nous essayons de déménager la pharmacie et le tabac de l'hôpital sur la Place de l'Orme à Martin qui est devenue en 2008 - nous avons l'impression qu'il a toujours existé mais cela date de 2008 - la Place du Marché du Quartier du Canal.

C'est vraiment une très très belle nouvelle pour le quartier, merci Pascal.

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Rafik GARNIT : Vous avez partiellement répondu aussi à la question que j'allais poser. Nous nous posons la question du devenir de cette petite zone de commerce dans ce quartier. Si la pharmacie est partie, il reste effectivement le restaurant et le tabac. Si le tabac part, quel va être l'avenir de cette zone ?

Monsieur le Maire : En fait, l'étude PIVADIS faisait la démonstration - ce qui est l'un des maux de la Ville Nouvelle - que nous avons beaucoup trop de mini-centres commerciaux. Quand il y a un centre commercial au Petit Bourg, pour un quartier Village plutôt grand, ça marche. Quand vous avez 4 mini centres commerciaux dans un petit quartier comme le Canal (Renoir, Place des Copains d'Abord, Orme à Martin et hôpital)... Il faut se souvenir qu'à l'origine, il y avait une supérette à l'hôpital - je ne me souviens plus de l'enseigne d'ailleurs - une supérette sur la Place des Copains d'Abord, une supérette sur Renoir, 3 tabacs, 3 pharmacies et nous savons tous depuis 2008 qu'avec la fermeture de l'hôpital, seules deux pharmacies peuvent vivre.

L'étude avait montré qu'il fallait réorganiser avec les habitants - donc concertations etc, etc - et nous avons travaillé à un renforcement de la polarité commerciale autour de l'Orme à Martin où nous avons installé le marché, où nous prévoyions l'arrivée à l'époque d'un tramway - ce sera le T ZEN 4 - laissant comme seul développement commercial potentiel sur la nouvelle ZAC des Horizons, des commerces plutôt complémentaires que nous n'avons pas. Cela rebondit d'ailleurs sur l'Avis Citoyen de tout à l'heure, puisque nous imaginons bien dans le cadre du développement de ce quartier, par exemple, des commerces bio que nous n'avons pas en termes d'offre, de manière à compléter l'offre.

Nous avons donc besoin, dans cette restructuration portée par cette étude de commerce à l'époque, à la fois de faire venir 2 locomotives qui étaient le tabac et la pharmacie sur la Place de l'Orme à Martin et un 3^e élément - sur lequel nous travaillons toujours - qui était le doublement de la surface de la supérette - qui est actuellement un Cocci Market - qui est trop petite pour servir d'attracteur sur ce commerce. Monsieur N'SONDE ?

Freddy N'SONDE : Ma question concerne le restaurant qui, si j'ai bien compris, doit déménager d'ici la fin de l'année ou le début de l'année 2024. Est-ce qu'il y a eu des propositions qui ont été faites, sachant que c'est un commerce qui marche plutôt ? Remplacer la pharmacie - il n'y a pas de comparaison dans ma déclaration - mais remplacer un commerce par un autre commerce, sachant que le premier marche plutôt... Est-ce qu'il y a eu des propositions concrètes pour aider la commerçante du restaurant à trouver un autre local puisque que je pense que la Ville possède pas

mal de locaux à sa disposition, merci.

Monsieur le Maire : Je vais faire juste une petite incise et je laisserai Pascal CAUCHEBRAIS répondre, mais après une heure d'opposition, après très exactement presque 14 ans dans la Majorité, on cumule là un temps d'intervention assez rare sur des sujets que vous étiez susceptible de connaître et que vous portiez avec la Majorité Municipale il y a encore une heure, je trouve que c'est intéressant...

Freddy N'SONDE : Aucun souci, c'est juste pour savoir si il y a eu un accompagnement.

Monsieur le Maire : Oui, j'ai bien compris mais je me permets juste de faire la remarque pour la forme. Monsieur CAUCHEBRAIS ?

Pascal CAUCHEBRAIS : Je confirme qu'il y a un accompagnement de Madame ASSI. Ceci étant, dire que le commerce fonctionne super bien c'est peut être aller un petit peu, un petit peu, un petit peu loin...

Ceci étant, elle est prévenue, elle a été prévenue dès le départ de l'acquisition, puisqu'elle avait un contrat de location-gérance donc elle savait qu'il fallait qu'elle trouve un autre local. Nous en sommes là aujourd'hui mais il évident que nous sommes en lien avec elle.

Monsieur le Maire : Merci Pascal, est-ce qu'il y a d'autres questions ? Madame AMRANI ?

Farida AMRANI : Merci. Donc si la gérante ne trouve pas de local, comment cela va-t-il se passer ? Est-ce que nous allons l'expulser ? Ou comment va faire la Mairie pour pouvoir récupérer son local à la date donnée ? Est-ce que la pharmacie a déjà une date d'entrée dans ce nouveau local et est-ce que dans le programme que vous avez mis en place dans le cadre du nouvel éco quartier qui va arriver, justement, où est la pharmacie actuellement ? Est-ce qu'il est prévu d'avoir des locaux en fait à ce niveau-là ? Au niveau des nouvelles constructions ?

Monsieur le Maire : Sur la question des locaux dans les nouvelles constructions, je l'ai évoqué tout à l'heure, nous avons ces cellules commerciales qui seront disponibles et qui permettront une offre de commerces que nous n'avons pas encore sur le quartier, donc sur cette partie-là, j'ai répondu. Sur la partie de l'accompagnement, Pascal ?

Pascal CAUCHEBRAIS : Elle doit partir de toutes façons normalement fin décembre, début janvier, c'est prévu comme cela, en tout état de cause, donc voilà...

Monsieur le Maire : Enfin, encore une fois, il n'y a pas de... N'inversons pas la charge de la preuve, il n'y a pas de surprise ! Nous avons racheté ces commerces, dans cet objectif-là. L'objectif était connu. Donc il y a accompagnement évidemment et, assez naturellement, au moment où nous en sommes - parce que l'on peut évidemment dramatiser mais nous n'en sommes pas encore là - nous espérons qu'elle puisse trouver une solution et que nous puissions l'aider à trouver une solution. S'il n'y a pas de solution à la fin, si c'est votre question et si vous voulez nous le faire dire, je le dis : il y aura une pharmacie à la place du Turbo, voilà.

Plus de questions, plus de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité (47 pour, 0 contre, 5 abstention)

S'abstenant :

Freddy NSONDE (#OnEstEnsemble), Rafik GARNIT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Samir BENAMARA (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Sabine PELLERIN (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Pétriline BEROT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE)

- APPROUVE l'aliénation des lots 22 (sous-sol de 135 m²) et 23 (rez-de-chaussée de 243 m²) situés sur la parcelle cadastrée AR 9, à la SCI MOUNGANG, gérée par M. MOUNGANG MEJIONANG.

- DIT que le montant de la cession est fixé à 255 000 € (deux cent cinquante-cinq mille euros).
- CHARGE l'office notarial SCP LEVEL de l'établissement, pour le compte de la Commune, des actes et diverses formalités administratives correspondantes, les frais afférents étant à la charge de l'acquéreur.
- DIT que le montant de la cession sera inscrit au titre des recettes du budget de la Commune.
- AUTORISE Monsieur le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné, à signer la promesse de vente puis l'acte authentique à intervenir ainsi que tout document afférent à cette aliénation foncière.

27) Approbation de la cession de la parcelle AN 155p à l'État - Projet de restructuration et d'agrandissement du Tribunal Judiciaire

Rapporteur : Diarra BADIANE.

Le projet de restructuration et d'agrandissement du Tribunal Judiciaire prévoit la piétonisation totale du parvis et le réaménagement du second parking existant afin d'en augmenter le nombre de places de stationnement (105 à 196).

Ces travaux seront réalisés rue René Cassin, sur une partie de la parcelle cadastrée AN 155 (305,40 m²) comprenant 5 places de stationnement.

Les biens des personnes publiques qui relèvent de leur domaine public peuvent être cédés à une autre personne publique sans désaffectation ni déclassement préalables lorsqu'ils sont destinés à l'exercice des compétences de la personne publique acquéreuse.

Il convient donc uniquement de céder ladite parcelle, pour un montant de 38 400 €.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser la cession de la parcelle AN155p à l'Etat.

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Rafik GARNIT : Si je comprends bien, nous allons encore supprimer des places de stationnement, donc nous allons encore réduire le stationnement dans cette zone, c'est bien cela ?

Diarra BADIANE : Non, ce n'est pas cela. Il s'agit de céder la parcelle au Ministère pour qu'il puisse poursuivre son projet de réaménagement qui ne prévoit pas la suppression mais plutôt la création de places de stationnement.

Plus de questions, plus de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité (48 pour, 0 contre, 4 abstention)

S'abstenant :

Rafik GARNIT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Samir BENAMARA (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Sabine PELLERIN (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Pétroline BEROT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE)

- APPROUVE l'aliénation d'une partie de la parcelle AN 155 sise rue René Cassin, d'une superficie de 305,40 m², au profit de l'État (Ministère de la Justice).

- DIT que le montant de la cession est fixé à 38 400 € (trente-huit mille quatre cents euros).

- CHARGE l'office notarial SCP LEVEL de l'établissement, pour le compte de la Commune, des actes et formalités administratives diverses correspondantes, les frais afférents étant à la charge de l'acquéreur.

- DIT que le montant de la cession est inscrit au titre des recettes du budget de la Commune.
- PRÉCISE que cette opération revêt un caractère patrimonial.
- AUTORISE Monsieur le Maire ou un Adjoint ou un Conseiller municipal ayant délégation dans le domaine concerné, à signer l'acte authentique à intervenir ainsi que tout document afférent à cette aliénation foncière.

28) Approbation de l'acquisition d'un terrain sis 2 rue Robert Pissonnier dans le cadre d'une procédure de régularisation foncière avec Essonne Habitat

Rapporteur : MICHEL BONNAFOUS.

En 1966, la commune historique d'Évry a cédé au bailleur Essonne Habitat une parcelle de 628 m² sise 2 rue Robert Pissonnier, à proximité de l'entrée du Stade Desroys du Roure, afin de permettre, en contrepartie, la construction d'un bâtiment à usage d'habitation dans le but d'accueillir le logement de fonction du gardien du stade municipal.

L'acte du 2 mai 1966 prévoit que le bailleur rétrocède le terrain et les constructions édifiées à la Commune à titre gracieux au terme d'une période de 30 ans, mais cette rétrocession n'a jamais été formellement réalisée.

La Commune et le bailleur ont donc convenu de procéder à la cession de la parcelle à l'euro symbolique afin de mettre en œuvre l'accord initial de 1966.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser l'acquisition de la parcelle cadastrée BN 196 auprès d'Essonne Habitat.

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Samir BENAMARA : C'est juste une question, pour savoir quel sera l'avenir de ce site ? Parce qu'à l'époque, il servait de logement de fonction, si je me souviens bien du gardien du stade, donc une fois acquis, quel sera son avenir, s'il y a des projets dessus ? Merci.

Monsieur le Maire : Il n'y a pas encore de réponse. Il n'y a pas de projet pour l'heure.

Plus de questions, plus de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE l'acquisition de la parcelle cadastrée BN 196 sise 2 rue Robert Pissonnier, d'une superficie de 698 m², auprès d'Essonne Habitat.
- DIT que l'acquisition est réalisée à l'euro symbolique conformément à l'accord de 1966.
- CHARGE l'office notarial SCP LEVEL de l'établissement, pour le compte de la Commune, des actes et diverses formalités administratives correspondantes, les frais afférents étant à la charge de la Commune.
- DIT que le montant de l'acquisition et des frais afférents est inscrit au titre des dépenses du budget 2023 de la Commune.
- AUTORISE Monsieur le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné, à signer l'acte authentique à intervenir ainsi que tout document afférent à cette acquisition foncière.

29) Approbation d'un avenant à la convention de portage de l'OPAH N°3 du Canal et de Courcouronnes Centre

Rapporteur : Cendrine CHAUMONT.

Le redressement des copropriétés en difficulté est l'une des priorités de la Municipalité.

A ce titre, un dispositif d'OPAH a été engagé pour 5 copropriétés du Canal : Les Bords du Lac 1 et 2, Bois sauvage, Le Sully Canal et Le Clos aux Chansons.

Par ailleurs, afin de lutter contre la pratique de division de logements qui touchent principalement les copropriétés en dispositif, la Commune et la Communauté d'agglomération ont signé, en 2018, une convention de portage de lots avec Coprocoop.

Il est envisagé de prolonger de 2 ans ladite convention, qui arrive à échéance en septembre 2023, afin d'organiser la revente des 4 lots restants.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les termes de l'avenant à la convention de portage à conclure avec Coprocoop et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Monsieur le Maire s'étant absenté durant ce point, Medhy ZEGHOUF prend la parole.

Après présentation du dossier, Monsieur Medhy ZEGHOUF ouvre le débat.

Rafik GARNIT : Ce dispositif de portage, nous l'avons connu sur les précédents plans de sauvegarde, ce qui était à l'époque COPROCOOP. Aujourd'hui, nous pouvons tirer un bilan de ces appartements, notamment sur quelques copropriétés où les appartements qui ont été revendus à l'occasion de ce portage, sont vendus à des propriétaires qui sont censés les habiter mais qui, au final, les gardent quelques temps pour pouvoir après les rediviser et nous nous retrouvons avec des appartements en division, en multi-location à cause des investisseurs.

Donc, sur ce sujet, au niveau de la portabilité et des choix des copropriétaires achetants ou de ceux en accession à la propriété, est-ce qu'il y a des dispositifs qui permettent une garantie au moins d'occupation par le propriétaire et pas uniquement un investissement purement locatif ?

Cendrine CHAUMONT : Nous avons déjà échangé sur le sujet. Effectivement, c'est compliqué. Nous ne pouvons pas le garantir à 100 %, pourtant tout le monde s'engage pour que ce soit vendu à des bailleurs occupants ou pas mais pas à des bailleurs indécents. Aujourd'hui, le portage reste difficile. Vous n'êtes pas sans savoir que nous traversons une crise du logement très très importante qui, à mon sens, va durer encore, 3, 4, voire 5 ans...

Donc, nous faisons le maximum. Je vous l'avais dit Monsieur GARNIT : nous avons fait un travail aussi avec l'Association des Maires d'Ile de France sur le sujet, cela avance petit à petit donc nous espérons avoir des résultats au plus vite.

Medhy ZEGHOUF : Merci Cendrine, est-ce qu'il y a d'autres questions ? Monsieur GARNIT ?

Rafik GARNIT : Excusez-moi. Juste pour compléter : effectivement nous avons échangé sur ce point des problématiques des multi-locations et des colocations. Nous réitérons ici, devant l'Assemblée, qu'une des solutions, des pistes envisagées lors de nos échanges, c'est éventuellement de réfléchir et de s'orienter vers le plafonnement des loyers pour justement s'éviter ces investisseurs indécents.

Cendrine CHAUMONT : Alors, je vais vous répondre sur le sujet. Certaines villes, certains départements, ont tenté ce dispositif qui ne fonctionne pas tant que cela... Donc nous y réfléchissons - et cela fait partie des propositions qui ont été faites sur l'action que j'ai co portée avec l'Association des Maires d'Ile de France - mais cela ne donne pas des résultats à 100 %... Donc nous essayons de voir mais c'est une des pistes - et potentiellement un des leviers - mais sous réserves encore aujourd'hui.

Plus de questions, plus de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de l'avenant à la convention de portage provisoire de logements signée avec la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud et COPROCOOP.

- DIT que le présent avenant modifie l'article 5 de ladite convention, et proroge sa durée de deux ans. Les autres articles non modifiés par l'avenant restent inchangés et applicables dans leur intégralité.

- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné, à signer ledit avenant ainsi que tout document afférent.

30) Approbation d'une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud pour le réaménagement de locaux associatifs sis 12-14 Allée Jean Rostand

Rapporteur : Pascal CHATAGNON.

Dans le cadre du projet de renouveau du centre urbain, un plan guide de restructuration urbaine comprenant plusieurs opérations a été élaboré sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'agglomération

Concernant le secteur « Agora-Terrasses-Mazières », il est notamment prévu la démolition des locaux du patio des Terrasses, au sein desquels sont installés plusieurs associations, qui seront relocalisées dans des locaux de la Communauté d'agglomération sis allée Jean Rostand, qui seront mis à disposition de la Commune au profit desdites associations.

Ces locaux nécessitent la réalisation de travaux d'aménagement intérieurs et extérieurs relevant de la Communauté d'agglomération pour les travaux extérieurs (620 282,88 € TTC) et de la Commune pour les travaux intérieurs (839 633,09 € TTC).

Les travaux d'aménagement intérieurs et extérieurs étant étroitement imbriqués, la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux sera confiée à la Commune.

Pour cela, il est nécessaire de conclure une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec la Communauté d'agglomération

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver les termes de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage à conclure avec la Communauté d'agglomération pour la conception et réalisation de travaux de réaménagement de locaux situés allée Jean Rostand et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Pas de questions, pas de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage à conclure avec la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud pour la conception et la réalisation des travaux de réaménagement complet de locaux situés allée Jean Rostand à Evry-Courcouronnes.

- DIT que la Commune financera les travaux à hauteur de 959 810,24 € TTC.

- PRECISE que la Commune sera remboursée à hauteur des dépenses qu'elle aura engagées, sur présentation des factures.

- PRECISE que la mission de Maître d’Ouvrage par la Commune est réalisée à titre gratuit.
- DIT que la convention est conclue à compter de sa date de signature par les deux parties et qu’elle expirera à la date de remise de l’ouvrage par la Commune à la Communauté d’Agglomération.
- PRECISE que la date prévisionnelle de réception des travaux est fixée à septembre 2024.
- DIT que les crédits sont et seront inscrits au budget de la Commune.
- AUTORISE Monsieur le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller Municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer la convention de mandat ainsi que tous les documents afférents.

31) Approbation d'une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage à la Communauté d'Agglomération relative aux travaux de reconfiguration de la médiathèque de l'Agora incluant la micro-folie

Rapporteur : Medhy ZEGHOUF.

Oui, il y a un lien avec la délibération précédente, je précise que c’est une délibération qui a été votée également en Conseil Communautaire mardi soir, à l’unanimité, si je ne dis pas de bêtises.

Dans le cadre du renforcement de l’attractivité du centre urbain d’Evry-Courcouronnes, la Communauté d’agglomération et la commune ont souhaité rapprocher les activités de la médiathèque et de la micro-folie.

Un programme commun a été réalisé prévoyant la mutualisation de certains locaux, notamment l’auditorium et les espaces de convivialité.

L’enveloppe financière en valeur juin 2023 pour les travaux est de 9 265 000 € HT.

La Communauté d’agglomération assurera le financement des dépenses TTC liées à l’ensemble de l’opération. La Commune financera le coût de l’ensemble de l’opération à hauteur de 13 % HT du reste à charge après versement des subventions soit 1 170 000 € HT (hors prestations intellectuelles-aléas-révisions).

La livraison de l’équipement est envisagée au dernier trimestre de 2027.

La commune va, par convention, désigner la Communauté d’agglomération comme maître d’ouvrage de l’opération. Les missions de la Communauté d’agglomération s’étendront de la phase Programme jusqu’aux opérations de réception, y compris l’année de parfait achèvement.

La convention prendra effet à compter de la date à laquelle elle sera exécutoire et prendra fin au versement du solde de la participation par la Commune à la Communauté d’Agglomération.

Il est demandé au Conseil municipal d’approuver les termes de la convention de transfert de maîtrise d’ouvrage relative aux travaux de reconfiguration de la médiathèque de l’Agora de Grand Paris Sud à Evry-Courcouronnes incluant la micro-folie d’Evry-Courcouronnes et d’autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Pas de questions, pas de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité (48 pour, 0 contre, 4 abstention)

S’abstenant :

Rafik GARNIT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S,

ENSEMBLE), Samir BENAMARA (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Sabine PELLERIN (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Pétroline BEROT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE)

- APPROUVE le programme de reconfiguration de la médiathèque de l'Agora d'Evry-Courcouronnes, avec rapprochement de la micro-folie, et le planning de l'opération.
- APPROUVE les termes de la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage relative aux travaux de reconfiguration de la médiathèque de l'Agora de Grand Paris Sud à Evry-Courcouronnes incluant la micro-folie d'Evry-Courcouronnes à conclure avec la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart.
- PRECISE que l'enveloppe financière en valeur juin 2023 pour l'ensemble de l'opération est estimée à 9 265 000 € HT.
- DIT que la Commune s'engage à financer le coût de l'ensemble de l'opération à hauteur de 13 % HT, soit 1 170 000 € HT pour la micro-folie (hors prestations intellectuelles-aléas-révisions). La Commune réglera sa participation de manière échelonnée en fonction du planning de réalisation de l'opération et des sommes payées et perçues par la Communauté d'agglomération.
- DIT que la convention prendra effet à compter de la date à laquelle elle sera exécutoire et prendra fin au versement du solde de la participation par la Commune à la Communauté d'Agglomération.
- PRECISE que la livraison de l'équipement est envisagée au dernier trimestre de 2027.
- DIT que les dépenses seront inscrites aux budgets 2024 et suivants de la Commune.
- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer avec la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage relative aux travaux de reconfiguration de la médiathèque de l'Agora de Grand Paris Sud à Evry-Courcouronnes incluant la micro-folie d'Evry-Courcouronnes et tout document afférent.

32) Avis sur demande de dérogation au repos dominical - Société CEMEX Bétons IDF (octobre, novembre et décembre 2023)

Rapporteur : Pascal CAUCHEBRAIS.

La Société CEMEX Bétons Ile de France, qui fabrique et met en œuvre du béton prêt à l'emploi, a sollicité une dérogation au repos dominical pour son unité d'Evry-Courcouronnes les dimanches 29 octobre, 26 novembre et 3 décembre 2023, pour pouvoir livrer et couler du béton sur le chantier de la Gare d'Epinais sur Orge (le chantier ne peut être réalisé en semaine en raison des perturbations de trafic induites).

Il est demandé au Conseil municipal de donner un avis sur cette demande de dérogation au repos dominical.

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Pas de questions, pas de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité (44 pour, 0 contre, 8 abstention)

S'abstenant :

Freddy NSONDE (#OnEstEnsemble), Rafik GARNIT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Samir BENAMARA (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Sabine PELLERIN (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Pétroline BEROT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Jean-Baptiste GRAH (Union

populaire écologique et sociale), Farida AMRANI (Union populaire écologique et sociale), Azzedine SERIDJI (Evry-Courcouronnes, pour le changement)

- EMET un avis favorable à la demande de dérogation au repos dominical formulée par la Société CEMEX sise 2 Rue Paul Doumer, 91120 PALAISEAU pour son unité de production située 48 Rue des Pavés – 91000 EVRY-COURCOURONNES pour les dimanches 29 octobre 2023, 26 novembre 2023 et 3 décembre 2023.

33) Groupement de commandes Fournitures administratives et papier avec GPS - Approbation du choix des lots

Rapporteur : Pierre PROT.

Par délibération n° CM20230406_045 en date du 6 avril 2023, le Conseil municipal a approuvé la convention de groupement de commandes avec GPS relative à l'acquisition de fournitures de bureau, de consommables d'impression et de papier, afin de pouvoir poursuivre les marchés arrivant à expiration en août 2023.

Après une procédure d'appel d'offres ouvert, GPS a attribué les marchés comme suit :

Fournitures de bureau et consommables d'impression :

Lot n° 1 – Fournitures de bureau hors papier: Société NV BURO – 601 Avenue Blaise Pascal – 77550 MOISSY-CRAMAYEL) (marché à bons de commande avec minimum annuel de 60 000 € HT et maximum annuel de 400 000 € HT).

Lot n° 2 - Toners et cartouches pour imprimantes, neufs ou issus du réemploi : Société OfficeXpress – 1/3 Rue de la Cokerie – 93213 SAINT DENIS LA PLAINE (marché à bons de commande avec minimum annuel de 15 000 € HT et maximum annuel de 80 000 € HT).

Fourniture de papier :

Lot n° 1 – Papier pour les écoles et papier recyclé : Société INAPA France – 11 Rue de la Nacelle – 91100 CORBEIL-ESSONNES (marché à bons de commande avec minimum annuel de 40 000 € HT et maximum annuel de 300 000 € HT).

Lot n° 2 : Société ANTALIS France SAS – OFFICE – ZA PARISUD – LOGISTIS – 2 Avenue des Accords de Schengen – 91250 TIGERY (marché à bons de commande avec minimum annuel de 70 000 € HT et maximum annuel de 450 000 € HT).

La commune d'Evry-Courcouronnes fait le choix de souscrire aux deux marchés et à l'ensemble des lots.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver la souscription de la commune aux deux marchés conclus dans le cadre du groupement de commandes pour l'ensemble des lots.

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Pas de questions, pas de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité (49 pour, 0 contre, 3 abstention)

S'abstenant :

Jean-Baptiste GRAH (Union populaire écologique et sociale), Farida AMRANI (Union populaire écologique et sociale), Azzedine SERIDJI (Evry-Courcouronnes, pour le changement)

- DECIDE, dans le cadre du groupement de commandes constitué avec la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud pour l'acquisition de fournitures et de papier, de souscrire aux marchés suivants :

Fournitures de bureau et consommables d'impression :

Lot n° 1 – Fournitures de bureau hors papier: Société NV BURO – 601 Avenue Blaise Pascal – 77550 MOISSY-CRAMAYEL) (marché à bons de commande avec minimum annuel de 60 000 €

HT et maximum annuel de 400 000 € HT).

Lot n° 2 - Toners et cartouches pour imprimantes, neufs ou issus du réemploi : Société OfficeXpress – 1/3 Rue de la Cokerie – 93213 SAINT DENIS LA PLAINE (marché à bons de commande avec minimum annuel de 15 000 € HT et maximum annuel de 80 000 € HT).

Fourniture de papier :

Lot n° 1 – Papier pour les écoles et papier recyclé : Société INAPA France – 11 Rue de la Nacelle – 91100 CORBEIL-ESSONNES (marché à bons de commande avec minimum annuel de 40 000 € HT et maximum annuel de 300 000 € HT).

Lot n° 2 : Société ANTALIS France SAS – OFFICE – ZA PARISUD – LOGISTIS – 2 Avenue des Accords de Schengen – 91250 TIGERY (marché à bons de commande avec minimum annuel de 70 000 € HT et maximum annuel de 450 000 € HT).

- PRECISE que ces marchés sont conclus pour une durée d'un an et qu'ils sont renouvelables annuellement dans la limite de 3 fois.

- DIT que les dépenses afférentes sont et seront inscrites aux budgets 2023 et suivants de la Commune.

- PRECISE que la commune exécutera en son nom propre le marché relatif aux fournitures de bureau. GPS, dans le cadre du service mutualisé de reprographie, exécutera les marchés relatifs à la fourniture de papier (pour les deux lots) et aux consommables d'impression pour le compte de la Commune.

- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à exécuter les marchés relatifs aux fournitures de bureau et consommables d'impression avec les titulaires retenus.

34) Approbation d'un avenant n°1 à la convention de création du service commun de reprographie avec GPS - Modification des dispositions initiales - Extension du périmètre à la commune de Nandy

Rapporteur : Pierre PROT.

La Communauté d'Agglomération Evry-Centre-Essonnes et la commune historique d'Evry ont créé, à compter du 1er avril 2014, un service commun de Reprographie pour une durée de 5 ans, renouvelé pour la même période en avril 2019.

Début 2023, la commune de Nandy a fait connaître à GPS son souhait de renouveler son parc de photocopieurs et de profiter des prix du marché de GPS ainsi que de son savoir-faire dans ce domaine très technique.

Il est donc nécessaire que la commune de Nandy adhère au service mutualisé. Elle a acté cette adhésion par délibération du 19 juin 2023), pour le volet « location et maintenance de photocopieurs numériques en libre-service », à compter du 1er septembre 2023.

Toutefois, la convention de création initiale du service mutualisé ne prévoit pas l'adhésion d'autres membres. Un avenant à la convention est donc nécessaire.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les termes de l'avenant n° 1 à la convention de création du service commun de reprographie portant sur la modification des dispositions initiales et l'extension du périmètre à la Commune de Nandy et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Pas de questions, pas de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité (49 pour, 0 contre, 3 abstention)

S'abstenant :

Jean-Baptiste GRAH (Union populaire écologique et sociale), Farida AMRANI (Union populaire écologique et sociale), Azzedine SERIDJI (Evry-Courcouronnes, pour le changement)

- APPROUVE l'adhésion de la commune de Nandy au service commun de reprographie pour le volet « location et maintenance de photocopieurs numériques en libre-service », à compter du 1er septembre 2023.

- APPROUVE les termes du projet d'avenant n°1 à la convention de Service Commun à conclure avec GPS et la Commune de Nandy.

- DIT que l'avenant porte sur les modifications suivantes :

- **Article 1** : Extension du périmètre de la convention (modification de l'article 1 de la convention initiale) ;
- **Article 2** : Missions du service commun - volets mutualisables - cartographie (modification de l'article 1 de la convention initiale) ;
- **Article 3** : Répartition des charges (Modification de l'article 8 de la convention initiale) ;
- **Article 4** : Autres dispositions.

- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller Municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer l'avenant n°1 à la Convention de Service Commun de reprographie et tous documents afférents.

35) Représentation de la commune au bilan et perspectives de travail de l'UIL (Institute for Lifelong Learning de l'UNESCO) à Hambourg - Vote d'un mandat spécial pour un Adjoint au Maire

Rapporteur : Medhy ZEGHOUF.

La commune d'Évry-Courcouronnes est membre du réseau Mondial des Villes Apprenantes de l'UNESCO depuis juillet 2019. Ce réseau est coordonné par l'Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie, situé à HAMBOURG (Allemagne), qui nous invite à les rencontrer en novembre 2023. Cette rencontre vise à établir un bilan des 4 années d'engagement de notre ville dans le réseau des villes apprenantes et à envisager ensemble les priorités des prochaines années en matière d'apprentissage tout au long de la vie.

Ce déplacement est également l'occasion de temps de travail avec les équipes municipales de la ville de HAMBOURG, elle-même membre du réseau mondial des Villes Apprenantes, autour des axes prioritaires communs, et notamment le déploiement des 17 objectifs de développement durable de l'ONU dans nos politiques publiques.

Pascal CHATAGNON représentera la commune lors de cette rencontre.

Afin que ses frais de transport, d'hébergement et de repas (600 €) soient pris en charge par la commune, il convient de voter un mandat spécial.

Il est demandé au Conseil municipal de voter un mandat spécial pour prendre en charge les frais de mission (600 €) de Pascal CHATAGNON pour la représentation de la commune lors de la rencontre organisée par l'Institut de l'UNESCO à Hambourg.

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Pas de questions, pas de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité (48 pour, 0 contre, 4 abstention)

S'abstenant :

Freddy NSONDE (#OnEstEnsemble), Jean-Baptiste GRAH (Union populaire écologique et sociale), Farida

AMRANI (Union populaire écologique et sociale), Azzedine SERIDJI (Evry-Courcouronnes, pour le changement)

- APPROUVE la participation de la Commune aux rencontres et temps de travail avec l'Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie et les équipes municipales de la ville apprenante de HAMBOURG (Allemagne) en novembre 2023.

- DIT qu'à cette fin, Monsieur Pascal CHATAGNON y assurera la représentation de la commune. La durée de la mission est de 2 jours / 1 nuit, dans la semaine du 27 novembre 2023.

- DECIDE de confier un mandat spécial à Monsieur Pascal CHATAGNON lui permettant d'assurer cette mission.

- DECIDE de prendre en charge les frais de cette mission sur le fondement de ce mandat spécial et d'adopter le principe d'un remboursement aux frais réels sur justificatifs.

- PRECISE que le montant des frais liés à cette mission s'élève à 600 € TTC (six cents euros TTC) (transport A/R 300 €, hébergement 200 €, repas 100 €).

- DIT que la dépense est inscrite au budget de la Commune.

- AUTORISE le Maire, ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer tout document relatif à ce mandat spécial et à cette mission.

36) Actualisation des ratios d'avancements de grades de la ville

Rapporteur : Ronan FLEURY.

Ronan FLEURY présente les points 36 et 37 à la suite, chaque point fait l'objet d'un vote séparé.

La commune a adopté une délibération sur les ratios des avancements de grade et avancement d'échelon spéciaux le 27 juin 2019, actualisée le 13 octobre 2022 afin d'ajouter les nouveaux cadres d'emplois.

La parution de nouveaux décrets nécessite des réajustements de ces ratios

Il est demandé au Conseil Municipal d'actualiser les ratios d'avancements de grades en ajoutant le cadre d'emplois des agents sociaux.

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Pas de questions, pas de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité (49 pour, 0 contre, 3 abstention)

S'abstenant :

Jean-Baptiste GRAH (Union populaire écologique et sociale), Farida AMRANI (Union populaire écologique et sociale), Azzedine SERIDJI (Evry-Courcouronnes, pour le changement)

- DECIDE l'ajustement des taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions d'avancement selon le tableau actualisé annexé.

- PRECISE que ces nouveaux ratios s'appliquent dès 2024.

- PRECISE que ces ratios permettent à chaque agent concerné d'être proposable et retenu, mais ne valent pas nomination systématique.

- DECIDE de maintenir les ratios pour les avancements aux échelons spéciaux à 100% pour les grades concernés.

- DECIDE de maintenir les ratios à 100% pour les réussites aux examens professionnels,
- DIT que les crédits nécessaires sont et seront inscrits au budget de la Commune.

37) Organisation des services - Créations et modifications de postes

Rapporteur : Ronan FLEURY.

En raison de la réorganisation des services visant à mieux répondre aux enjeux de notre collectivité ou simplement à l'occasion de mobilités d'agents et de nouveaux recrutements, il est nécessaire d'adapter régulièrement notre organisation et de transformer ou de créer certains postes.

Il est demandé au Conseil municipal de valider les actualisations et créations de poste proposées.

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Pas de questions, pas de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité (45 pour, 0 contre, 7 abstention)

S'abstenant :

Rafik GARNIT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Samir BENAMARA (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Sabine PELLERIN (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Pétroline BEROT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Jean-Baptiste GRAH (Union populaire écologique et sociale), Farida AMRANI (Union populaire écologique et sociale), Azzedine SERIDJI (Evry-Courcouronnes, pour le changement)

- DÉCIDE la suppression des postes suivants :

Direction Générale Adjointe Innovation et Animation Territoriale / Direction Générale Adjointe Santé Sports et Alimentation / Direction des Sports

- 1 poste de Chargé de mission mécénat sportif
- 1 poste de Chef de service des activités sportives et bien être
- 1 poste d'Educateur sportif

Direction Générale du Développement Territorial Urbain / Direction du Développement Social Urbain

- poste de Chef de projet GUSP
- poste d'Assistant de Direction

Direction Générale Adjointe innovation et animation territoriale / Direction générale adjointe Ville apprenante, participation citoyenne et vie locale / Direction de la Vie Locale et de la Culture

- 1 poste d'intervenant arts plastiques

- DÉCIDE la création des postes suivants :

Ces emplois peuvent être pourvus par un agent contractuel dans les conditions des L332-14 ou L332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique, à temps complet.

Direction/service	Intitulé du poste	Catégorie	Cadre d'emplois	Missions
Direction Générale Adjointe Innovation et Animation Territoriale / Direction Générale Adjointe Santé Sports et Alimentation / Direction des Sports	Adjoint au Directeur des sports	A ou B	Attachés, conseillers socio-éducatifs, rédacteurs ou Educateurs des APS	A pour mission d'assister celui-ci dans la gestion et la coordination des différents services de la Direction des Sports. Concourt à la mise en œuvre des politiques publiques en planifiant les ressources allouées et en pilotant des projets au sein de la direction. Assure et développe un partenariat dynamique avec les interlocuteurs internes et externes, dans l'objectif de

				proposer des actions innovantes et adaptées au public, Assure la coordination de missions administratives, logistiques et financières de la Direction et supervise le suivi d'instances et de démarches mises en place au sein de la Direction, assure la coordination de missions administratives, logistiques et financières de la Direction et supervise le suivi d'instances et de démarches mises en place au sein de la Direction, joue un rôle de première importance en termes d'encadrement des agents placés sous sa responsabilité.
Direction Générale Adjointe Innovation et Animation Territoriale / Direction Générale Adjointe Santé Sports et Alimentation / Direction des Sports	Chef de projet innovation sportive et développement de projets transversaux	A ou B	Attachés, conseillers socio-éducatifs, rédacteurs ou Educateurs des APS	Conçoit, élabore et coordonne la mise en œuvre de projets et d'événements sportifs (foulées roses, fête des associations et du sport dans sa dimension sportive et santé, jeux olympiques...) ayant une dimension partenariale et transversale avec d'autres directions de la collectivité, des institutions du territoire ou des associations
Direction Générale Adjointe Innovation et Animation Territoriale / Direction Générale Adjointe Santé Sports et Alimentation / Direction des Sports	Coordinateur APS	A ou B	Attachés, conseillers socio-éducatifs, rédacteurs ou Educateurs des APS	Assister ce dernier dans l'exercice de ses missions. Dans ce cadre il joue un rôle de première importance en termes d'encadrement des éducateurs sportifs du service et est source d'amélioration et de promotion des services rendus à l'utilisateur.
Direction Générale Adjointe Développement Territorial et Urbain / Direction du Développement Social Urbain	Coordinateur CLSPD	A	Attachés territoriaux	Pilote la mise en œuvre de la Stratégie locale de sécurité et de prévention de la délinquance. Son rôle est d'assurer la coordination de tous les acteurs de la prévention, au niveau interne à la collectivité comme au niveau des acteurs extérieurs. A ce titre, il travaille en réseau et assure une meilleure lisibilité et visibilité des actions de prévention engagées sur le territoire. Il est garant du travail en transversalité, propose et participe à la mise en œuvre des politiques publiques en matière de prévention de la délinquance.
Direction Générale Adjointe Innovation et Animation Territoriale / Direction Générale Adjointe Santé Sports et Alimentation / Direction de la Santé	Coordinateur	B ou C	Rédacteurs ou Adjointes administratifs territoriaux	Veille à la gestion administrative et financière, il contribue à faciliter le fonctionnement du service production et marchés publics de restauration collective et durable par la mise en œuvre du suivi administratif. Par son action, il veille à une transmission efficace de l'information.
Cabinet du Maire / Direction de la communication	Webmaster	A	Attachés territoriaux	Administre le site Internet de la Ville. Il ou elle veille à son bon fonctionnement et à sa mise à jour, en lien avec les référents communication des différentes directions notamment. Il ou elle met en forme les contenus, pilote la publication de la newsletter. Il met en place une stratégie d'optimisation du site à partir de l'analyse du trafic et des statistiques.

- DIT que les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours au chapitre 012.

1°) 38) Approbation d'un protocole transactionnel avec la Société Floriades de l'Arnon

Rapporteur : Claude MAISONNAVE-COUTEROU.

La commune a attribué en 2019 un marché relatif à la fourniture de supports de culture hors sol, composés de plantes pour floraison annuelle, biennale, vivaces et graminées à la Société FLORIADES DE L'ARNON, pour une durée d'un an renouvelable par périodes annuelles dans la limite de 3 fois.

Le marché a été conclu sous forme de marché à bons de commande sans minimum mais avec un maximum de 980 000 € HT sur la durée totale du marché.

Or, plusieurs prestations ont été exécutées alors que le montant maximum dudit accord-cadre était atteint, ce qui ne permet pas à la Commune de les régler. Les cocontractants se sont donc rencontrés afin de trouver une solution adaptée dans le but de prévenir un litige et ont décidé de conclure un accord transactionnel.

Dans le cadre de cet accord, la Commune s'engage à verser à la Société Floriades de l'Arnon un 325 518,54 € TTC au titre d'indemnités transactionnelles.

En contrepartie, la Société Floriades de l'Arnon s'engage expressément et irrévocablement à demander le versement d'intérêts moratoires au titre de l'exécution des prestations de l'accord cadre et renonce, en conséquence, à tout contentieux et à toute autre prétention indemnitaire.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les termes du protocole transactionnel à conclure avec la Société Floriades de l'Arnon et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Rafik GARNIT : Juste pour que l'on comprenne bien : c'est un marché sur lequel nous n'étions pas loin de 900 000 € et sur lequel nous avons fait des engagements au-delà des 900 000 € et on a rajouté 350 000 € en plus ?

Monsieur le Maire : C'est cela.

Rafik GARNIT : C'est cela ?

Monsieur le Maire : C'est cela.

Rafik GARNIT : Donc sans qu'il y ait eu... C'est une seule commande ou c'est une série de commandes qui sont passées sans que nous ayons vu qu'on dépassait justement...

Monsieur le Maire : C'est exactement cela, c'est une série de commandes qui a généré un marché à bons de commande, qui a généré un dépassement et c'est la raison pour laquelle il y a un protocole transactionnel.

Plus de questions, plus de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité (44 pour, 0 contre, 8 abstention)

S'abstenant :

Freddy NSONDE (#OnEstEnsemble), Rafik GARNIT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Samir BENAMARA (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Sabine PELLERIN (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Pétroline BEROT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Jean-Baptiste GRAH (Union populaire écologique et sociale), Farida AMRANI (Union populaire écologique et sociale), Azzedine SERIDJI (Evry-Courcouronnes, pour le changement)

APPROUVE les termes du protocole transactionnel à conclure avec la Société Floriades de l'Arnon dans le cadre du marché n° 2019-44 susvisé, relatif au versement d'une indemnisation.

DIT que le montant de l'indemnisation est fixé à 325 518,54 €.

DIT que cette dépense est inscrite au budget de la Commune.

AUTORISE Monsieur le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer le protocole transactionnel avec la Société Floriades de l'Arnon et tout document afférent.

39) Soutien à l'Afghanistan – Approbation du versement d'une subvention exceptionnelle dans le cadre de l'aide matérielle à apporter aux populations sinistrées

Rapporteur : Stéphane BEAUDET

Les points 7, 8 et 39 sont présentés en même temps et font l'objet d'une délibération distincte.

Voir point n° 7.

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Pas de questions, pas de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 10 000 € (dix mille euros) au Comité International de la Croix Rouge dans le cadre de l'aide matérielle à apporter aux populations sinistrées en Afghanistan.

- DIT que les crédits seront inscrits au budget supplémentaire de l'exercice en cours.

- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer tout document relatif à cette attribution de subvention.

40) Motion relative à l'obtention de la part du Gouvernement de la création d'un observatoire géolocalisé pour objectiver la réalité des dépenses publiques de droit commun

La motion est lue par Stéphane BEAUDET, Maire d'Evry-Courcouronnes (le texte de la motion est annexé au présent procès-verbal).

Monsieur le Maire : Je propose en dernier point de cet ordre du jour une motion relative à l'obtention de la part du Gouvernement de la création d'un observatoire géolocalisé pour objectiver la réalité des dépenses publiques de droit commun.

Le titre paraît compliqué. Il s'agit en fait d'accompagner, avec cette motion, un courrier à l'adresse du Président de la République. Ce courrier a été voté exactement dans les mêmes termes, à la virgule près, par les villes de Ris-Orangis et de Corbeil-Essonnes sur un sujet que nous portons de concert.

Je vous la fais simple : quand nous renouvelons les Contrats de Ville, l'État nous demande de bien vouloir faire le bilan des actions que nous avons faites. Nous partons du principe que quand il y a un contrat, c'est qu'il y a deux contractants. Donc, nous demandons à l'État de faire de même !

Et comme nous considérons que l'État a remplacé petit à petit, par les financements de Politique de la Ville, le droit commun dans les quartiers populaires, nous lui demandons dorénavant de nous indiquer aussi, en contrepartie, ce qu'il a dépensé réellement, habitant par habitant, territoire par territoire, sur ce que l'on appelle les crédits de droit commun.

Voilà en quoi consiste cette motion. Je pense qu'elle a été adoptée à l'unanimité à Ris (Orangis), je ne sais pas si elle a été adoptée à l'unanimité à Corbeil (Essonnes).

TEXTE DE LA MOTION

DOLEANCE DES HABITANTS D'EVRY-COURCOURONNES AU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE EMMANUEL MACRON

Evry-Courcouronnes, le

2023

Monsieur le Président de la République,

Le 04 juillet dernier, vous receviez au Palais de l'Élysée 220 maires qui ont dû faire face, quelques jours auparavant, à des émeutes d'une rare intensité dans leur commune. En conclusion de ces échanges francs et directs de plus de 4 heures, vous avez expressément demandé aux élus locaux leurs contributions écrites pour la rentrée de septembre. De cette façon, leurs retours d'expérience vous permettent de mieux comprendre et bien répondre à ces faits d'une grande

gravité impliquant des milliers d'adolescents et de jeunes adultes.

Aussi, ai-je souhaité, avec les élus qui m'accompagnent, vous adresser une doléance au nom des 66 543 habitants de notre commune de la banlieue parisienne. De cette façon, nous souhaitons vous exhorter à mettre en place, dans les meilleurs délais, un observatoire national permettant une géolocalisation des budgets publics. Grâce à cette donnée objective qui comptabilisera les apports financiers de l'État, de la Sécurité sociale et des collectivités locales, territoire par territoire, nous pourrions enfin avoir un débat public mature sur les vraies inégalités au sein de notre hexagone.

En effet, les nuits d'émeute étaient à peine terminées, les tensions encore palpables et nous avons vu resurgir, les virtuoses de la fracturation sociale, nous resservir sur les ondes radios et les plateaux de télévision, le discours rance sur les « milliards versées aux banlieues » dont le sous-entendu raciste est évident. Entendre l'extrême droite opposer la France périphérique, des sous-préfectures, des zones rurales aux banlieues populaires n'est malheureusement pas surprenant. Mais que d'autres élus de l'arc républicain leur embrayant le pas pour justifier l'absence de moyens supplémentaires pour les banlieues est effrayant.

La réalité est bien différente. Les crédits de la politique de la Ville sont limités, inférieurs à 1 % du budget de l'État pour des quartiers qui réunissent près de 10 % de la population française et où sont concentrés les plus pauvres et les plus précaires de notre pays.

En outre, les budgets de l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU) ne sont pas des deniers issus des caisses de l'État mais sont ceux à 96 % d'Action logement, l'ex 1 % et des bailleurs sociaux. Par le paiement de leurs loyers, ce sont donc les occupants des Habitants à Loyers Modérés (HLM) qui financent la rénovation de leurs habitations, des espaces et équipements publics à proximité de chez eux.

Surtout, ces moyens ne viennent pas compenser l'inégale allocation des crédits de droit commun et des politiques régaliennes de l'État : école, université, recherche, hôpital, transport, emploi, police justice notamment. Là aussi, les disparités sont criantes et largement documentées par les sciences sociales.

De plus, nos territoires souvent situés en lisière des métropoles ont subi de plein fouet, durant les quatre dernières décennies, des phénomènes de désindustrialisation et de la gentrification avec une excessive concentration des richesses dans les villes centres. Les investissements publics ont souvent exacerbé ces inégalités territoriales et sociales, plutôt que de les corriger.

Ultime paradoxe, les agglomérations où l'on constate une spécialisation sociale inquiétante sont souvent d'importants contributeurs à la solidarité nationale sans que leurs populations en bénéficient à juste proportion.

Les banlieues, les quartiers populaires ne jouissent pas d'un traitement de faveur, la discrimination positive n'existe que dans l'esprit de ceux qui la dénoncent. Les habitants de nos communes ne demandent pas de privilèges, ils veulent juste une égalité de traitement. Toutefois, le discours nauséabond sur les supposés « milliards pour les banlieues », qui suscite parfois le ressentiment d'habitants d'autres territoires, eux aussi en souffrance, et qui délégitime la politique de la Ville, a été tellement répété, qu'il est de plus en plus difficile de la contester.

Pour sortir de la polémique stérile et de l'impasse, nous devons faire la transparence sur l'argent consacré par l'État, la Sécurité sociale et les collectivités locales, à tous les territoires, des banlieues et d'ailleurs. Nous devons constituer une banque de données pour adresser avec précision les crédits publics et démontrer chiffres à l'appui que les quartiers pauvres sont souvent maltraités. Une proposition analogue avait été formulée dans le rapport qui vous avait été remis par Jean-Louis Borloo en avril 2018. Bien que ce travail collectif, transpartisan n'ait pas eu de suite, vous aviez indiqué que la création de cet observatoire d'aide à la décision était indispensable. A ce jour, rien n'a encore été mis en œuvre et l'accès à ces statistiques d'intérêt général nous est toujours interdit.

Chacun garde à l'esprit le mouvement des gilets jaunes à l'hiver 2018 et la révolte de notre jeunesse en juillet dernier. A l'heure où les enjeux de notre cohésion nationale n'ont jamais été

aussi sensibles, les évry-courcouronnais et avec eux l'ensemble des habitants des quartiers populaires comptent sur vous pour construire l'évidence, en créant cet outil de cartographie de la répartition des deniers publics.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de ma haute considération.

Stéphane BEAUDET
Maire d'Evry-Courcouronnes

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Farida AMRANI : Merci. Nous la voterons, il n'y a pas de souci là-dessus. Par contre, comme l'Agglomération a la compétence Politique de la Ville, est-ce qu'il ne serait pas plus judicieux - nous la voterons au Conseil Municipal - de la faire voter au Conseil d'Agglomération qui porte cette thématique.

Et également, peut être au vu de votre casquette de Vice-Président à la Région, de la faire porter également par la Région puisque, quand nous avons une vue d'ensemble, je pense qu'il ne faut pas se restreindre sur notre Ville, notre Département et notre Agglomération mais vraiment voir au-delà ce qui s'est passé, puisque c'est un peu grave ce qui s'est passé il y a quelques temps, et donc, de ce fait, avoir un zoom plus important sur la Région, dans son ensemble.

Monsieur le Maire : Allons y pas à pas. Nous avons déjà proposé aux autres Maires de l'Agglomération de bien vouloir la porter également, donc nous verrons si nous serons soutenus aussi par les autres Maire de ladite Agglomération.

Plus de questions, plus de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ADOPTE la motion déposée par le groupe politique de la majorité #ONESTENSEMBLE relative à l'obtention de la part du Gouvernement d'un observatoire géolocalisé de la dépense publique, département par département, territoire par territoire, commune par commune, pour objectiver la réalité des dépenses de droit commun et formulant auprès de Monsieur le Président de la République trois exigences préalables et parfaitement documentées à la signature de cette nouvelle contractualisation :

- La correspondance stricte des périmètres de la géographie prioritaire de l'Education Nationale avec ceux en cours de révision des Quartiers en Politique de la Ville afin de mettre un terme aux « écoles orphelines » (situées en QPV mais pas reconnues en REP/REP+ en raison de l'implantation hors QPV du collège de rattachement) ;

- Le maintien par l'Etat des crédits actuels dispensés à la Commune d'Evry-Courcouronnes (via le GIP-SAE et la Caisse des Ecoles) en matière d'aide à la parentalité et de lutte contre le décrochage scolaire ;

- La convergence par le haut du soutien de l'Etat aux communes de Grand Paris Sud signataires du futur Contrat de Ville.

- APPROUVE le projet d'adresse officielle du Conseil municipal de la Commune au Président de la République pour obtenir du Gouvernement la création d'un observatoire géolocalisé de la dépense publique département par département, territoire par territoire, commune par commune pour objectiver la réalité des dépenses publiques de droit commun, annexé à la présente motion,

*** RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES DÉCISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Tous les actes sont disponibles à la consultation au Secrétariat Général et en libre accès sur la plateforme OPEN DATA de la ville :

<https://evrycourcouronnes-grandparissud.opendatasoft.com/pages/accueil/>

NUMERO	DATE	MATIERE	OBJET	MONTANT
D2023_410	12/06/2023	MARCHE PUBLIC	Accord-cadre n° 2023-69 relatif à la maintenance de la fontaine du Canal - Rue du Pont Amar – Société SPIE CityNetworks	AC sans mini – maxi 18 000 € TTC
D2023_411	12/06/2023	CONTRAT	Contrat d'abonnement solution SaaS « Atelier fiscal » - Société Fiscalité et Territoire	montants multiples, voir DM
D2023_412	13/06/2023	CONVENTION	Convention portant sur la location d'un photomaton le 24 juin 2023 dans le cadre du projet Réciprocités - ASSOCIATION JFS	500 € TTC
D2023_413	13/06/2023	CONVENTION	Convention portant sur l'organisation d'un concert de percussion le 10 juillet 2023 - ASSOCIATION TCHAKADA	500€ TTC
D2023_414	13/06/2023	CONVENTION	Convention portant sur l'animation d'un atelier scientifique le 24 juin 2023 - ASSOCIATION EVOLUSCIENCE	490 € TTC
D2023_415	13/06/2023	CONVENTION	Convention portant sur l'animation d'une parade dans le cadre Réciprocité - ASSOCIATION CIRQUE OVALE	2000 € TTC
D2023_416	13/06/2023	CONVENTION	Convention portant sur la préparation et la cuisson de pain au four à bois le 24 juin 2023 dans le cadre du projet Réciprocités - ASSOCIATION COURAGE LE GROUPE	600 € TTC
D2023_417	13/06/2023	CONVENTION	Convention portant sur des animations sportives et ludiques le 24 juin 2023 dans le cadre du projet Réciprocités - ILE DE LOISIRS DE BUTHIERS	1340 € TTC
D2023_418	13/06/2023	MARCHE PUBLIC	Marché n° 2023-47 relatif à des prestations de services Informatiques – Maintenance et assistance du logiciel de la gamme SIS Marchés publics - Société SIS MARCHÉ	montants multiples, voir DM
D2023_419	13/06/2023	MARCHE PUBLIC	Accord-cadre n° 2023-41 relatif à la fourniture et livraison de carburant pour les cuves du Centre Technique Municipal - Société DELOSTAL ET THIBAUT	380 000 € HT max / an
D2023_420	13/06/2023	MARCHE PUBLIC	Avenant n°1 à l'accord-cadre n°2022-46 de services de repas et goûters scolaires et périscolaires en liaison froide - SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE RESTAURATION ET SERVICES (SODEXO)	14 508 € TTC
D2023_421	13/06/2023	CONVENTION	Convention portant sur la mise à disposition de véhicule le 15 juin 2023 - CLUB OMNISPORTS DE Courcouronnes	50€ TTC
D2023_422	14/06/2023	REGIE	Clôture de la régie de recettes RR02232 "Photocopies"	
D2023_423	14/06/2023	MARCHE PUBLIC	Marché public de prestations de services et d'investissement portant sur la réalisation d'actions hors les murs dans le cadre du Festival BELLASTOCK et l'organisation dudit Festival – SCIC BELLASTOCK	66 500 € TTC
D2023_424	15/06/2023	CONVENTION	Organisation de 2 journées de Formation Accueil et relation aux populations : Réagir face au racisme - Société Entre-Autre	2 400 € TTC
D2023_425	16/06/2023	CONVENTION	Convention portant sur le prêt d'œuvre dans le cadre de la créatothèque du 1er octobre 2022 au 30 juin 2023 - CLAUDY DESSEREY	300€ TTC
D2023_426	16/06/2023	CONVENTION	Convention portant sur le prêt d'œuvre dans le cadre de la créatothèque du 1er octobre 2022 au 30 juin 2023 - GERARD VANAUDENHOVE	300 € TTC
D2023_427	16/06/2023	CONVENTION	Convention portant sur une prestation artistique "Fiammiferi" le 30 juin 2023 - COMPAGNIE ATELIER DE L'ORAGE	2110 € TTC
D2023_428	16/06/2023	CONVENTION	Convention portant sur une prestation artistique "Si tôt déjà" le 16 septembre 2023 - THEATRE DE FRENE	3099,99 € TTC

NUMERO	DATE	MATIERE	OBJET	MONTANT
D2023_429	16/06/2023	CONVENTION	Convention portant sur une prestation artistique "les cuizinees" le 29 juin 2023 - COMPAGNIE AMENOTE	2800 € TTC
D2023_430	16/06/2023	CONVENTION	Convention relative à céder les droits de monstration de deux œuvres dans le cadre de la nuit blanche - LUCIE POSTEL	300 € TTC
D2023_431	16/06/2023	CONVENTION	Convention relative à céder les droits de monstration de production et l'accrochage des œuvres in situ dans le cadre de la nuit blanche - HUGUES ANHES EI	1100 € TTC
D2023_432	16/06/2023	CONVENTION	Convention portant sur le prêt d'œuvre dans le cadre de la créatothèque du 1er octobre 2022 au 30 juin 2023 - CATHERINE JULLIEN	300 € TTC
D2023_433	16/06/2023	CONVENTION	Convention portant sur l'animation d'une activité promenade à poney les 11 et 28 juillet 2023 dans le cadre des terrasses d'été - CLUB HIPPIQUE JONCS MARINS	800 € TTC
D2023_434	16/06/2023	CONVENTION	Convention portant sur l'animation de deux ateliers "création papier" dans le cadre des Villages d'été les 10 et 19 juillet 2023 - SCOPIA CAE CLARA	380€ TTC
D2023_435	16/06/2023	CONVENTION	Convention portant sur l'animation d'un atelier "scrapbooking" le 7 juillet 2023 - SCOPIA CAE CLARA	190€ TTC
D2023_436	16/06/2023	CONVENTION	Convention relative à la mise en place d'un dispositif prévisionnel de secours de petite envergure les 15 et 16 juillet 2023 dans le cadre de l'évènement NINJA WARRIORS - ASSOCIATION DES SECOURISTES Français CROIX BLANCHE	1750 € TTC
D2023_437	20/06/2023	ETUDE	Etude de faisabilité et avis de valeur d'un projet de développement touristique du site du Château de Beauvoir - KPMG	17 000 € HT
D2023_438	21/06/2023	SUBVENTION	Demande de subventions - Actions de la GUSP dans le cadre de l'accompagnement des copropriétés en dispositif OPAH et PDS - Année 2023 - ANAH	Subs attendues : 13 505 € TTC
D2023_439	21/06/2023	CONVENTION	Convention de prestation de supervision des pratiques professionnelles pour les professionnelles de la petite enfance en lieu d'accueil parents enfants -Année 2023 - Association nationale des psychologues pour la petite enfance	2 250 € TTC
D2023_440	21/06/2023	MARCHE PUBLIC	Marché n° 2023-57 relatif aux travaux de réhabilitation du Centre municipal de santé des Epinettes - Relance du lot n° 4 Isolation extérieure - SOPEX	33 252 € TTC
D2023_441	21/06/2023	CONVENTION	Convention pour le tournage d'un clip – Pierre-Yves SEURIN	Redevance selon dispositions de la délib tarifs tournages
D2023_442	21/06/2023	CONVENTION	Convention de mise à disposition d'un minibus sans chauffeur les 3, 10 et 24 août - Club Omnisports Courcouronnes	150 €
D2023_443	22/06/2023	EMPRUNT	Souscription d'un contrat de prêt auprès de la Société Générale	20 000 000 €
D2023_444	23/06/2023	CONVENTION	Convention portant sur le prêt d'œuvre dans le cadre de la créatothèque du 1er octobre 2022 au 30 juin 2023 - MARIE-ODILE BARRAULT	300 €
D2023_445	23/06/2023	CONVENTION	Convention de prestation pour l'organisation d'un tournoi de jeux vidéo le 27 mai 2023 - M. ULEKU LOKONA	700 € TTC
D2023_446	23/06/2023	CONVENTION	Convention de partenariat pour le projet Ethnofonik 2023 du 3 mars 2023 au 31 mars 2024 - SCENE NATIONALE DE L'ESSONNE AGORA DESNOS, UNJMF, CA GPS, VILLE DE CORBEIL-ESSONNES	1800 € TTC
D2023_447	27/06/2023	CONVENTION	Convention portant sur la location d'un photomaton le 24 juin 2023 dans le cadre du projet Réciprocités - LA CHALOUPE	1359€ TTC

NUMERO	DATE	MATIERE	OBJET	MONTANT
D2023_448	27/06/2023	CONVENTION	Convention portant sur l'organisation d'un concert de percussions le 19 juillet 2023 - CAPOEIRA STYLE	180 € TTC
D2023_449	27/06/2023	MISE A DISPOSITION	Mise à disposition d'une salle à la maison du Village le 27 juin 2023 - ECOLE ELEMENTAIRE ALBERT LEVASSEUR	GRATUIT
D2023_450	28/06/2023	CONTRAT	Avenant n° 1 au contrat relatif à la maintenance, à l'assistance et à l'accompagnement au logiciel REGARDS – Passage du logiciel REGARDS en mode SAAS – Société RESSOURCES CONSULTANTS FINANCES	Montants multiples, voir DM
D2023_451	28/06/2023	CONVENTION	Convention de mise à disposition du parking 14 juillet 2023 - CAF de l'Essonne	GRATUIT
D2023_452	28/06/2023	CONVENTION	Convention de mise à disposition d'un terrain vague par la SCCV LOCHNESS- 14 juillet 2023	GRATUIT
D2023_453	28/06/2023	MARCHE PUBLIC	Avenant n° 1 au marché n° 2022-24 (affaire 2021-56L3) relatif aux missions d'ordonnancement, pilotage, coordination (OPC) - Lot n°3 : Réhabilitation du Centre de santé des Epinettes – Société YCONSEIL	moins-value 2 328 € TTC
D2023_454	28/06/2023	MARCHE PUBLIC	Avenant n°1 au marché n° 2023-25 relatif aux travaux de rénovation du Château d'Eau – Société OFFICE DE SERVICES EN BATIMENT	Plus-value : 6 708 € TTC
D2023_455	28/06/2023	MARCHE PUBLIC	Avenant n°6 au marché n° 2020-40 relatif aux travaux d'extension et de réhabilitation du groupe scolaire Jacques Tati – Macro-lot n° 5 : Electricité courants forts – courants faibles – Société ALTELEC	Plus-value 2 055,66 € TTC
D2023_456	28/06/2023	MARCHE PUBLIC	Accord-cadre n° 2023-42 relatif à la fourniture des cartes accréditives pour la prise du carburant et autres services en station, parking et péages - Société SHELL France	AC sans mini – Maxi 96 000 € TTC sur la durée de l'AC
D2023_457	28/06/2023	MARCHE PUBLIC	Marché n° 2023-76 - AC2020-22-L1-MS21 - Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à la végétalisation des cours d'écoles - COURS "OASIS" – Société AH CONSEIL, mandataire du groupement	51 300,00 € TTC
D2023_458	28/06/2023	CONVENTION	Avenant n° 1 à la convention relative à l'organisation d'un mini-séjour – ALSH BERLIOZ PERRAULT- ILE DE LOISIRS JABLINES	Plus-value 700 € TTC
D2023_459	28/06/2023	MARCHE PUBLIC	Marché n° 2023-34 relatif aux prestations de location, d'installation et de fourniture de matériels pour l'organisation d'événements Lot n° 1 : Prestations de location d'installation et de fournitures de matériels d'événements Lot n° 2 : Installation seule de matériels Lot n° 3 : Fourniture de matériels - Société SP DEMENAGEMENTS	montants multiples voir DM
D2023_460	28/06/2023	CONVENTION	Convention portant sur une prestation artistique "Atelier danse" le 18 juin 2023 - LORENT BELOT	140 € TTC
D2023_461	29/06/2023	MARCHE PUBLIC	Avenant n°1 au marché n°2023-35 relatif aux travaux de construction de l'école HORIZON – Lot n° 19 : Paysage - Relance après déclaration sans suite – Groupement VALLOIS / VALBOIS	Plus-value 2 043,36 € TTC
D2023_462	29/06/2023	MARCHE PUBLIC	Avenant n°1 au marché n° 2023-38 relatif aux travaux d'aménagement du lavoir - Gros œuvre, maçonnerie, enduit extérieur, couverture charpente bois – Société SME CONSTRUCTION	Plus-value 2 797,03 € TTC
D2023_463	03/07/2023	MARCHE PUBLIC	Avenant n° 1 au marché subséquent AC2019-91-L2-MS2-L1 : missions de maîtrise d'œuvre portant sur diverses opérations de travaux - Fixation de la rémunération forfaitaire définitive - Lot n°1 : Aménagement de la Police Municipale – STUDIO HYBRIDE ARCHITECTES / SARL GICA	62 280 € TTC

NUMERO	DATE	MATIERE	OBJET	MONTANT
D2023_464	04/07/2023	MARCHE PUBLIC	Marché n°2 023-31 relatif à la fourniture de produits, consommables et de matériels d'entretien éco responsables – Lot n° 1 achat de petits matériels – MISEREY REGNAULT NETTOYAGE	Sans mini / Maxi 48 000 € TTC/an
D2023_465	04/07/2023	MARCHE PUBLIC	Marché n° 2023-31 relatif à la fourniture de produits, consommables et de matériels d'entretien éco responsables – Lot n° 2 Achat de consommables – MISEREY REGNAULT NETTOYAGE	Sans mini / Maxi 120 000 € TTC / an
D2023_466	04/07/2023	CONVENTION	Convention portant sur une prestation artistique le 18 juin 2023 dans le cadre de la fête des Arts - BARBARA NOIRET	280 € TTC
D2023_467	04/07/2023	CONVENTION	Convention portant sur une prestation artistique le 18 juin 2023 dans le cadre de la fête des Arts - SAITH BAUTISTA	210 € TTC
D2023_468	04/07/2023	CONVENTION	Convention portant sur 3 actions autour du jeux vidéo du 10 juin 2023 au 31 octobre 2023 dans le cadre de la Micro-Folie - SPRNTD	1800 € TTC
D2023_469	04/07/2023	CONVENTION	Convention portant sur une prestation artistique le 18 juin 2023 dans le cadre de la fête des Arts - GECB	210 € TTC
D2023_470	04/07/2023	CONVENTION	Convention portant sur une prestation artistique le 18 juin 2023 dans le cadre de la fête des Arts - BENIT EHOKE	280 € TTC
D2023_471	04/07/2023	CONVENTION	Convention portant sur une prestation artistique le 18 juin 2023 dans le cadre de la fête des Arts - DEY DZIDZOKPE	210 € TTC
D2023_472	04/07/2023	CONVENTION	Convention portant sur une prestation artistique le 18 juin 2023 dans le cadre de la fête des Arts - MARIE DENABA CISSE	210 € TTC
D2023_473	04/07/2023	CONVENTION	Convention portant sur une prestation artistique le 18 juin 2023 dans le cadre de la fête des Arts - JEAN FRANCOIS BERT	280 € TTC
D2023_474	04/07/2023	CONVENTION	Convention portant sur une prestation artistique le 18 juin 2023 dans le cadre de la fête des Arts - COMPAGNIE FAUN	140 € TTC
D2023_475	04/07/2023	CONVENTION	Convention portant sur une prestation artistique le 18 juin 2023 dans le cadre de la fête des Arts - CELINE VEYRON	280 € TTC
D2023_476	04/07/2023	CONVENTION	Convention portant sur une prestation artistique "OVISIR" le 23 juin 2023 - ESPACE MUSICAL PUCE MUSE	1396,79 € TTC
D2023_477	04/07/2023	CONVENTION	Convention portant sur une prestation artistique "Concert Jardinal Solo" le 7 juillet 2023 - ESPACE MUSICAL PUCE MUSE	1057,43 € TTC
D2023_478	04/07/2023	CONVENTION	Convention portant sur la mise à disposition de véhicule le 20 juillet 2023 - CLUB OMNISPORTS DE Courcouronnes	50 €
D2023_479	04/07/2023	CONVENTION	Convention portant sur la mise en place d'ateliers de réalisation de pizzas les 7, 12 et 28 juillet 2023 - ASSOCIATION COURAGE LE GROUPE	1100 € TTC
D2023_480	04/07/2023	CONVENTION	Convention portant sur l'organisation d'un atelier d'écriture et d'expression le 27 juillet 2023 - MAUD JUILLERAT	354,86 € TTC
D2023_481	04/07/2023	CONVENTION	Convention portant sur une exposition d'œuvres "le territoire mental" du 7 juillet 2023 au 30 septembre 2023 - FDAC	GRATUIT
D2023_482	05/07/2023	CONVENTION	Convention portant sur la mise à disposition d'un véhicule du 13 au 17 juillet 2023 - CLUB OMNISPORTS de Courcouronnes -	200 € TTC
D2023_483	05/07/2023	SUBVENTION	Demande de subvention relative aux action "Mon quartier en Théâtre 2023", "Convergence 2023", "Olympisme et Révisions 2023", "Un été hors les murs" et "Dimanches à la mer" - PREFECTURE DE L'ESSONNE	Subvention attendue 43000€
D2023_484	05/07/2023	CONVENTION	Convention portant sur une projection de cinéma en plein air le 7 juillet 2023 - LES TOILES DE MINUIT	800 € TTC
D2023_485	05/07/2023	CONVENTION	Avenant n°1 à la convention portant sur un séjour du 16 au 21 juillet 2023 - ASSOCIATION AUBERGE DE JEUNESSE	5517€ TTC

NUMERO	DATE	MATIERE	OBJET	MONTANT
D2023_486	05/07/2023	CONVENTION	Avenant n°1 à la convention portant sur l'animation d'ateliers scientifiques pour les enfants du CLAS du 3 octobre 2022 au 12 juin 2023 - ASSOCIATION EVOLUSCIENCES	2244 € TTC
D2023_487	05/07/2023	CONVENTION	Convention portant sur l'animation d'un stage de danse afro du 17 au 21 juillet 2023 - ASSOCIATION JAHDIDOU	800 € TTC
D2023_488	05/07/2023	CONVENTION	Convention portant sur la mise à disposition de véhicules le 12 juillet 2023 - CLUB OMNISPORTS DE Courcouronnes	100 € TTC
D2023_489	05/07/2023	CONVENTION	Convention portant sur l'animation d'un atelier sophrologie dans le cadre des Loges de l'été le 25 juillet 2023 - CHRISTELLE LARIDANT	300 € TTC
D2023_490	05/07/2023	CONVENTION	Convention portant sur l'animation d'un spectacle "Le génie qui aimait les arbres" le 12 juillet 2023 - ASSOCIATION LES TYMPANS DU MONDE	450 € TTC
D2023_491	05/07/2023	ADHESION	Renouvellement de l'adhésion 2023/2024 - UFOLEP 91	179 € TTC
D2023_492	05/07/2023	CONVENTION	Convention portant sur l'organisation d'atelier de sophrologie le 10 juillet 2023 - ANN-GAEL FERRAND	80 € TTC
D2023_493	05/07/2023	PRÊT	Souscription d'un contrat de prêt 10 000 000€ - Banque Postale	10 000 000 €
D2023_494	05/07/2023	CONTRAT	Contrat de prestations de services pour les analyses et l'assistance technique - Laboratoire MERIEUX NUTRISCIENCES.	8 750,30 € TTC/ an
D2023_495	05/07/2023	MARCHE PUBLIC	Avenant n°7 au marché n° 2020-40 relatif aux travaux d'extension et de réhabilitation du groupe scolaire Jacques Tati – Macro-lot n° 5 : Electricité courants forts – courants faibles – Société ALTELEC	Plus-value 4 946,40 € TTC
D2023_496	06/07/2023	MARCHE PUBLIC	Avenant n° 7 au marché n° 2020-40 relatif aux travaux d'extension et de réhabilitation du Groupe scolaire Jacques Tati – Macro-lot n°3 : Menuiseries extérieures-Occultations (lot n°4) – Métallerie-Serrurerie (lot n°6) – LES COMPAGNONS METALLIERS BREUZARD	Plus-value 822 € TTC
D2023_497	06/07/2023	MARCHE PUBLIC	Marché n°2023-72 relatif à l'organisation et à l'encadrement des séjours d'été pour les enfants de 4 à 17 ans, Lot n° 2 : Milieu rural et multi activités pour les enfants de 6 à 12 ans – JEUNESSE ACTIVITES ET DECOUVERTE	AC à BDC sans mini / maxi 27 688, 80 € TTC
D2023_498	07/07/2023	MARCHE PUBLIC	Marché n° 2023-55 relatif à l'acquisition et l'installation de matériels de cuisine neufs pour les offices de restauration – SOCIETE IDEM CUISINE	164 979,90 €TTC
D2023_499	07/07/2023	CONVENTION	Avenant n°1 à la convention d'occupation temporaire du domaine privé communal - Site et Maison Sainte Geneviève – Festival Bellastock du 13 au 16 juillet 2023 - SCIC BELLASTOCK	néant
D2023_500	11/07/2023	MARCHE PUBLIC	Marché n° 2023-73 relatif à une mission de Maîtrise d'Œuvre - Enfouissement des réseaux en domaine public et privé y compris raccordements - Chemin des Vieilles Postes – MILON INGENIERIE	43 680 € TTC
D2023_501	11/07/2023	MARCHE PUBLIC	Marché subséquent n° 2023-67 - AC2022-30-MS2 relatif aux travaux de construction des voies et des espaces publics– EUROVIA IDF/STRF	Montants multiples, voir DM
D2023_502	11/07/2023	MARCHE PUBLIC	Marché n° 2023-65 relatif aux travaux d'entretien du mobilier urbain – SOTRASIGN	180 000 € TTC max/an
D2023_503	11/07/2023	CONVENTION	Formation à destination des agents municipaux – « Prévenir et traiter les inégalités et discriminations LGBTIphobes au travail » - Groupe EGAE	1700 € TTC
D2023_504	11/07/2023	CONVENTION	Formation « Recruter sans discriminer » - Groupe EGAE	1516 € TTC
D2023_505	12/07/2023	MARCHE PUBLIC	Avenant n° 2 au marché n° 2019-79 relatif à l'entretien et la maintenance des matériels des offices de restauration – Lot n° 1 : Entretien et maintenance préventive et curative des matériels des offices – Société LFC AVOND	Plus-value 828 € TTC .
D2023_506	18/07/2023	CONVENTION	Convention portant sur la prise en charge d'une prestation musicale le 8 juillet 2023 - ASSOCIATION ROCKERS KULTURE	1200 € TTC
D2023_507	18/07/2023	CONVENTION	Convention portant sur la prise en charge d'une animation musicale le 1er juillet 2023 - TRIPARTY	1033,90 € TTC
D2023_508	18/07/2023	CONVENTION	Convention portant sur l'animation d'un stage d'initiation à l'aviron du 13 au 20 juillet 2023 - SCA 2000 EVRY	GRATUIT

NUMERO	DATE	MATIERE	OBJET	MONTANT
D2023_509	18/07/2023	CONVENTION	Convention portant sur l'animation d'un atelier de pâtisserie le 24 juillet 2023 - ASSOCIATION ONG GENERIQUE	800 € TTC
D2023_510	18/07/2023	CONVENTION	Convention portant sur l'organisation d'un concert le 12 juillet 2023 - LUKAS BAPTISTE BELAIR	350 € TTC
D2023_511	18/07/2023	CONVENTION	Convention portant sur l'animation d'ateliers dans le cadre des Loges d'été 2023 les 27 juillet 2023 et 29 août 2023 - ASSOCIATION ONG GENERIQUE	GRATUIT
D2023_512	18/07/2023	CONVENTION	Convention portant sur l'animation d'ateliers de sophrologie du 27 septembre 2023 au 20 décembre 2023 - ANN GAEL FERRAND	1166 € TTC
D2023_513	18/07/2023	MARCHE PUBLIC	Avenant n° 1 au marché n° 2021-47 relatif aux travaux de rénovation de l'école élémentaire Jules Verne – Lot n° 10 : Ecoles modulaires – Société ATEMCO	Plus-value 33 300 € TTC
D2023_514	18/07/2023	MARCHE PUBLIC	Avenant n°4 au marché n° 2020-40 relatif aux travaux d'extension et de réhabilitation du groupe scolaire Jacques Tati – Macro-lot n°1 – Société DESTAS ET CREIB	Plus-value 2 437,76 € TTC
D2023_515	19/07/2023	MARCHE PUBLIC	Avenant n°2 au marché subséquent n°AC2019-91-L2-MS2L3 relatif à des missions de maîtrise d'œuvre dans le cadre des opérations de travaux en bâtiments et /ou espaces publics - Lot n° 6 : Rénovation du groupe scolaire La Lanterne – Relance après résiliation – Groupement STUDIO HYBRIDE / GICA	Forfait définitif MOE : 474 768, 80 € TTC
D2023_516	19/07/2023	MARCHE PUBLIC	Marché n° 2023-84 relatif à l'installation de dispositifs pour la pratique de l'Art du Déplacement au Gymnase CARPENTIER – STUDIO KATRA	26 515,20 € TTC
D2023_517	21/07/2023	MARCHE PUBLIC	Accord-cadre à bons de commande mono-attributaire n°2023-53 relatif aux prestations de transports collectifs de personnes – Société NEDROMA	AC sans mini – Maxi annuel 550 000 € TTC
D2023_518	21/07/2023	MARCHE PUBLIC	Avenant n°1 au marché n° 2023-67 - MS2 de l'AC2022-30 relatif aux travaux de construction de voies et des espaces publics – Groupement d'opérateurs économiques Société EUROVIA / S.T.R.F	Plus-value 42 651,60 € TTC
D2023_519	21/07/2023	MARCHE PUBLIC	Accord-cadre à bons de commande mono-attributaire n°2023-51 relatif à la fabrication, fourniture, pose et dépose de signalétique événementielle – Société DUPLIGRAPHIC	AC sans mini – Maxi 144 000 € TTC/ an
D2023_520	21/07/2023	CONVENTION	Convention portant sur une prestation musicale "Rumba Na Rumba" le 1er juillet 2023 - ASSOCIATION CULTURELLE DES CONGOLAIS DE France ACCF	1200 € TTC
D2023_521	21/07/2023	CONVENTION	Convention portant sur une prestation artistique le 18 juillet 2023 dans le cadre de la fête des Arts - LA COMPAGNIE THEATRE DU FRENE	280 € TTC
D2023_522	21/07/2023	CONVENTION	Convention portant sur une prestation artistique le 18 juillet 2023 dans le cadre de la fête des Arts - LA COMPAGNIE BALLEES CAPONE	210 € TTC
D2023_523	21/07/2023	CONVENTION	Convention d'occupation temporaire de locaux et d'espaces sportifs au Stade départemental Robert Bobin à Bondoufle du 17 mai 2023 au 17 mai 2026 – Département de l'Essonne	19 658, 70 €/ an + charges
D2023_524	24/07/2023	CONVENTION	Convention partenariale "Actions de soutien psychologique" - l'association PAUSE	2 160 € /an
D2023_525	24/07/2023	CONVENTION	Convention relative à des permanences assurées au Point Justice - Association Départementale pour l'Information sur le Logement de l'Essonne (ADIL 91)	4 000 € /an
D2023_526	24/07/2023	CONVENTION	Convention partenariale relative à la tenue de permanences assurées par les avocats au Point Justice – Ordre des Avocats / Barreau De l'Essonne	392,76 € HT par permanenc e
D2023_527	24/07/2023	CONVENTION	Convention portant sur des permanences de défense des consommateurs au Point Justice - Association LEO LAGRANGE POUR LA DEFENSE DES CONSOMMATEURS	1 150 € /an
D2023_528	26/07/2023	CONTRAT	Contrat de maintenance et hébergement – progiciel GLPI - SOCIETE EORIS IT SOLUTIONS	année 2023: 6 384.00 € TTC année 2024 : 4 104.00 €

NUMERO	DATE	MATIERE	OBJET	MONTANT
				TTC
D2023_529	28/07/2023	MARCHE PUBLIC	Marché N°2023-54 relatif aux déménagements d'objets, de mobiliers et de matériels divers dans les bâtiments communaux de la ville – HAUT DE SEINE DEMENAGEMENTS LG OB TRANSFERTS	210 000 € HT
D2023_530	31/07/2023	MARCHE PUBLIC	Marché 2023-58 Travaux d'investissement courants dans divers bâtiments de la ville (Mapa 2) - Lot 2 : ELECTRICITE- SOCIETE SFIEE	219 383,90 € TTC
D2023_531	31/07/2023	MARCHE PUBLIC	Avenant n°2 au marché n° 2023-14L1 (ancien numéro 2022-72L1) relatif aux travaux de construction de l'école HORIZON - Lot n°1 : Gros œuvre – Société STB	22 200 € TTC
D2023_532	31/07/2023	MARCHE PUBLIC	Avenant n° 2 au marché n° 2022- 31 relatif aux travaux de rénovation de l'école élémentaire Jacques Cartier – Lot n°12 : CHAUFFAGE PLOMBERIE - Société INSISTA	Plus value 26 969,86€ TTC
D2023_533	01/08/2023	MARCHE PUBLIC	Marché N°2023-17 relatif aux travaux de construction du centre socioculturel des Pyramides – Bois Sauvage : Lot 6 Serrurerie Métallerie– Société MVMS	311 386,22 € TTC
D2023_534	01/08/2023	MISE A DISPOSITION	Mise à disposition d'un bureau du 3 octobre 2023 au 29 juillet 2024 - CAF DE L'ESSONNE	GRATUIT
D2023_535	01/08/2023	CONVENTION	Convention portant sur l'animation d'ateliers scientifiques du 4 octobre 2023 au 19 juin 2024 - ASSOCIATION EVOLUSCIENCES	4657,40 € TTC
D2023_536	01/08/2023	CONVENTION	Convention portant sur l'animation de sophrologie du 3 octobre 2023 au 18 juin 2024 - ANN GAEL FERRAND	3180 € TTC
D2023_537	01/08/2023	CONVENTION	Convention portant sur la location et l'animation poney le 20 juillet 2023 dans le cadre de l'Été en seine - ECURIE DU PAVILLON D'ETIOLLES	560 € TTC
D2023_538	02/08/2023	MARCHE PUBLIC	Avenant n° 1 au marché n°2022-35 relatif à l'acquisition et au déploiement d'un système de file d'attente – Société QMATIC France	Sans incidence sur le marché initial
D2023_539	03/08/2023	MISE A DISPOSITION	Convention de mise à disposition du site sis rue des Paveurs au profit de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud	GRATUIT
D2023_540	03/08/2023	CONVENTION	Convention portant sur la programmation culturelle 2023/2024 du 12 septembre 2022 au 13 juin 2024 - PREFIGURATIONS	1000 € TTC
D2023_541	03/08/2023	CONVENTION	Convention portant sur l'animation d'un concert le 20 octobre 2023 - SWANTY2RECORDS	1000 € TTC
D2023_542	03/08/2023	CONVENTION	Convention relative à 2 actions de médiation culturelle sur l'exposition 'Territoire mental' en juillet et août - ASSOCIATION VOGUE A L'ART	600 € TTC
D2023_543	03/08/2023	CONVENTION	Convention portant sur une prestation artistique "L'épopée du buveur d'eau" le 6 octobre 2023 - COMPAGNIE ROMY	3200 € TTC
D2023_544	03/08/2023	MISE A DISPOSITION	Mise à disposition de salle Decauville du 20 au 23 septembre 2023 pour le spectacle " Les Précieuses ridicules" - GPS	GRATUIT
D2023_545	03/08/2023	CONVENTION	Convention portant sur un contrat de production d'œuvre et cession de droits dans le cadre du festival Wall Street Art - GPS	O€
D2023_546	03/08/2023	CONVENTION	Convention relative à 3 actions autour du jeu vidéo le 5 août 2023 dans le cadre des Micro folie - SPRNTD	GRATUIT
D2023_547	03/08/2023	CONVENTION	Convention portant sur l'animation d'un atelier d'art floral le 30 août 2023 - MAMZELLES CREA	400 € TTC
D2023_548	03/08/2023	CONVENTION	Convention pour l'utilisation du stand de tir du Coudray-Montceaux du 1er octobre 2023 au 30 septembre 2024 - ASSOCIATION CERCLE TI DU COUDRAY MONTCEAUX	17655 € TTC
D2023_549	03/08/2023	MISE A DISPOSITION	Mise à disposition de salle au centre social Brel Brassens du 11 septembre 2023 au 14 juin 2024 - CMP	GRATUIT
D2023_550	03/08/2023	MARCHE PUBLIC	Avenant n° 2 au marché 2021- 47 relatif aux travaux de rénovation de l'école élémentaire Jules Verne – Lot n°5 : Menuiserie bois et PVC, faux plafonds – Société SORBAT 77	Plus value de 3 460,80€ TTC
D2023_551	03/08/2023	MARCHE PUBLIC	Avenant n° 2 au marché 2021- 47 relatif aux travaux de rénovation de l'école élémentaire Jules Verne – Lot n°7 : Plomberie, sanitaires chauffage, VMC, climatisation – Société BSMG - LTDF	Plus value de 15 284,34€ TTC

NUMERO	DATE	MATIERE	OBJET	MONTANT
D2023_552	04/08/2023	MARCHE PUBLIC	Avenant n° 1 au marché 2021- 47 relatif aux travaux de rénovation de l'école élémentaire Jules Verne – Lot n°4 : Plâtrerie, Cloisons, Isolation – Société CRB	Plus value 12 534,00€ TTC
D2023_553	07/08/2023	Tournage	Convention pour le tournage du pilote d'une série – Adam WENIG	VOIR DM
D2023_554	07/08/2023	MARCHE PUBLIC	Avenant n°1 à l'accord-cadre 2021-29 relatif à l'acquisition et le déploiement d'un système d'information pluriprofessionnel pour le centre municipal de santé – Société IDEM SANTE	SANS INCIDENC E FINANCIE RE
D2023_555	09/08/2023	MARCHE PUBLIC	Marché n°2023-60 Contrat de maîtrise d'œuvre sur le complexe sportif Desrois du Roure – SPORT INITIATIVES	43 150,80 € TTC
D2023_556	16/08/2023	CONVENTION	Convention portant sur l'animation d'un atelier initiation de skate le 30 août 2023 - SCA 2000	212,50 €
D2023_557	16/08/2023	CONVENTION	Convention portant sur l'organisation d'atelier de gym d'entretien du 19 septembre 2022 au 11 juin 2023 - UFOLEP 91	2790 € TTC
D2023_558	16/08/2023	CONVENTION	Convention portant sur l'organisation d'atelier multisports du 20 septembre 2022 au 12 juin 2023 - UFOLEP 91	1740 € TTC
D2023_559	16/08/2023	SUBVENTION	Attribution d'une subvention relative aux actions d'accompagnement des étrangers en situation régulière et programme d'accompagnement global des réfugiés - DIRECTION DEPARTEMENTAL DE L'EMPLOI DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITES	SUBVENTI ON ATTENDU E 28 000 €
D2023_560	18/08/2023	CONVENTION	Convention portant sur un dispositif prévisionnel de secours dans le cadre de la fête des associations et du sport le 9 septembre 2023 - COMITE DEPARTEMENTAL DES SECOURISTES Français CROIX BLANCHE DE L'ESSONNE	GRATUIT
D2023_561	23/08/2023	CONTRAT	Contrat relatif à la location de 4 petits trains touristiques dans le cadre de l'accueil des nouveaux arrivants le 14 octobre 2023 – Société SFAPA	10 188 € TTC
D2023_562	25/08/2023	MARCHE PUBLIC	Marché n°2023-04 - Mission de conduite d'opération portant sur la rénovation et la restructuration de l'Hôtel de Ville et assistance en vue de la consultation et du choix d'un maître d'œuvre - Relance après déclaration sans suite - EXPRIMME (Mandataire du groupement conjoint)	prix mixtes et multiples, voir DM
D2023_563	29/08/2023	MARCHE PUBLIC	Avenant n°2 au marché n° 2023-67 - MS2 de l'AC2022-30 relatif aux travaux de construction de voies et des espaces publics- Groupement d'opérateurs économiques Sociétés EUROVIA / S.T.R.F	Plus-value 10 268,28 € TTC
D2023_564	29/08/2023	CONVENTION	Convention de prestations intellectuelles portant sur un accompagnement du comité technique dans l'élaboration du plan d'action rixes - Forum Français pour la Sécurité Urbaine (FFSU),	12 500 € NT
D2023_565	31/08/2023	MARCHE PUBLIC	Marché n° 2023-87 - AC2020-22-L1-MS22 - Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à l'étude de faisabilité et réunion de concertation pour le réaménagement de la RD446 et des délaissés de terrains (côté lac) – Groupement d'opérateurs économiques : AH CONSEIL et URBANEA	29 184 € TTC
D2023_566	01/09/2023	MARCHE PUBLIC	Marché n° 2023-58 relatif à des travaux d'investissement courant dans divers bâtiments (Mapa 2) - Lot n°1 : Gros œuvre, maçonnerie, menuiseries extérieures, métallerie – SOCIETE OFFICE DE SERVICES EN BATIMENT (OSB)	188 400,00 € TTC
D2023_567	05/09/2023	SUBVENTION	Dossier de subvention portant sur le renouvellement des 23 caméras endommagées à l'occasion de l'épisode de violences urbaines	Subvention attendue 32 887 €
D2023_568	05/09/2023	MARCHE PUBLIC	Marché n°2023-80 relatif à la fourniture et la pose d'un élévateur pour personnes à mobilité réduite - Groupe scolaire Jacques Tati – FAIN FRANCE	54 717,99 € TTC
D2023_569	05/09/2023	MARCHE PUBLIC	Avenant n° 1 au marché n° 2022- 31 relatif aux travaux de rénovation de l'école élémentaire Jacques Cartier – Lot n°9 : Serrurerie - Société COMPAGNONS METALLIERS BREUZARD	Plus-value 2 130,00 € TTC
D2023_570	05/09/2023	MARCHE PUBLIC	Avenant n° 2 au marché n° 2022- 31 relatif aux travaux de rénovation de l'école élémentaire Jacques Cartier – Lot n°14 : PEINTURE REVETEMENTS DE SOL - Société AEC	Plus-value 1 639,98 € TTC
D2023_571	06/09/2023	CONVENTION	Mission d'accompagnement relative à la formalisation du corpus documentaire SSI composé d'une PSSI et de politiques thématiques – Rédaction du corpus cybersécurité - HOLISEUM	12 600 € HT

NUMERO	DATE	MATIERE	OBJET	MONTANT
D2023_572	06/09/2023	MARCHE PUBLIC	Marché n° 2023-62 relatif à la location, la maintenance et l'entretien de véhicules frigorifiques neufs – Lot n°1 : location, maintenance et entretien de 4 véhicules frigorifiques neufs avec groupe froid de classe A/C dont le PTAC est inférieur ou égal à 2,950 tonnes pour le CCAS d'Evry-Courcouronnes - PETIT FORESTIER LOCATION	186 969,60 € TTC
D2023_573	06/09/2023	MARCHE PUBLIC	Marché n° 2023-62 relatif à la location, la maintenance et l'entretien de véhicules frigorifiques neufs – Lot n° 2 : location, maintenance et entretien d'un véhicule frigorifique neuf avec groupe froid de classe A/C dont le PTAC est inférieur ou égal à 3,5 tonnes - PETIT FORESTIER LOCATION	62 899,20 € TTC
D2023_574	06/09/2023	CONVENTION	Convention relative à la réalisation d'études préalables concernant l'immeuble de « La Butte Creuse » entre Immobilière 3F, la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud et la commune d'Evry Courcouronnes	néant
D2023_575	08/09/2023	MISE A DISPOSITION	Mise à disposition d'une salle de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) Aimé Césaire à L'Etablissement Public National Antoine Koenigswarter (EPNAK)	GRATUIT
D2023_576	11/09/2023	CONVENTION	Convention portant sur l'organisation d'ateliers de percussion du 5 octobre 2023 au 14 juin 2024 - ASSOCIATION TCHAKADA	5040 € TTC
D2023_577			ANNULEE	
D2023_578	11/09/2023	CONVENTION	Convention portant sur l'organisation de cours hip-hop du 19 septembre 2023 au 14 juin 2024 - EHOKE BENIT	6448,50 € TTC
D2023_579	11/09/2023	CONVENTION	Convention portant sur l'animation d'ateliers scientifiques du 3 octobre 2023 au 14 juin 2024 - ASSOCIATION EVOLUSCIENCES	3431,40 € TTC
D2023_580	11/09/2023	CONVENTION	Convention portant sur l'animation d'ateliers de sensibilisation le 4 octobre 2023 - ASSOCIATION COMMUNAUTE JEUNESSE	300 € TTC
D2023_581	11/09/2023	CONVENTION	Avenant n°1 à la convention portant sur la modification de date et de montant sur une projection de film en pleine air le 22 septembre 2023 - LES TOILES DE MINUIT	NOUVEAU 1222 € TTC
D2023_582	11/09/2023	MARCHE PUBLIC	Marché n° 2023-89 relatif à une mission d'ordonnancement, pilotage, coordination (OPC) dans le cadre de l'aménagement de la Police Municipale – Société AXL	2 928 € TTC
D2023_583	12/09/2023	SUBVENTION	Demandes de subvention auprès de l'Agence Nationale de l'Habitat, de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud et de la Caisse des Dépôts et Consignations relative à la 3ème année de mission de suivi-animation dans le cadre de l'OPAH-CD de la copropriété « Le Clos des Aunettes ».	Sub totale attendue : 57 600 €
D2023_584	12/09/2023	SUBVENTION	Aide régionale « Bouclier de sécurité » soutien à l'équipement en vidéoprotection et à l'équipement des forces de sécurité	Sub attendue : 39 425,84 €
D2023_585	13/09/2023	SUBVENTION	Demande de subvention - Fonds de soutien aux communes touchées par les émeutes urbaines de la Région Ile de France	Sub attendue : 53 213,44 €
D2023_586	15/09/2023	CONVENTION	Convention pour la mise en place d'une activité Qi-Gong - Année 2023 - 2024 - Anne Christine HONG	7 939,50 € NT
D2023_587	15/09/2023	MARCHE PUBLIC	Avenant n° 1 au marché n° 2023-66 relatif aux prestations de services et d'investissement portant sur la réalisation d'actions hors les murs dans le cadre du festival Bellastock et l'organisation dudit festival - SCIC BELLASTOCK	Plus-value 5000 € TTC
D2023_588	15/09/2023	CONVENTION	Organisation d'ateliers d'éveil musical pour les enfants fréquentant les RAM Pyramides, Aunettes et Bois de mon cœur et les MQ Prévert et Bois Sauvage - 3e trimestre 2023 - SCIC SARL COLLECTIF CHAP	2 550 € TTC
D2023_589	18/09/2023	MARCHE PUBLIC	Avenant n° 1 au marché n°2023/22 relatif à l'acquisition et à l'installation d'un modulaire d'occasion pour le restaurant provisoire de l'école élémentaire Coquibus et équipements associés - Société MODULE CONCEPT	Plus-value 15 600 € TTC

NUMERO	DATE	MATIERE	OBJET	MONTANT
D2023_590	18/09/2023	MARCHE PUBLIC	Avenant n° 1 au marché n° 2023/29 relatif aux travaux d'investissement courant dans divers bâtiments communaux - Lot n° 6 Peintures, ravalement, revêtements de sols souples - Société PEL	Plus-value : 2 740,61 € TTC
D2023_591	18/09/2023	MARCHE PUBLIC	Avenant n° 1 au marché n° 2023-10 relatif aux travaux de fourniture et pose de blocs portes métalliques extérieurs au groupe scolaire Jacques Tati - Société MARCHAIS PASCAL	Pas d'incidence financière
D2023_592	18/09/2023	MARCHE PUBLIC	Avenant n° 1 au marché n° 2023-17 (ancien n° 2022-68) relatif aux travaux de construction du centre socioculturel Pyramides - Bois sauvage - Lot n° 1 Terrassement, fondations, gros œuvre - Société STB	Plus-value 11 886,60 € TTC
D2023_593	18/09/2023	SUBVENTION	Demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre du Fonds d'Innovation Pédagogique - Projet pédagogique de l'école du Parc aux Biches - Démarche "notre école faisons la ensemble"	Sub attendue 25 750 €
D2023_594	20/09/2023	MARCHE PUBLIC	Avenant n° 1 au marché n° 2023-37 - MS5 de l'AC2019-91 relatif à une mission de MOE pour le réaménagement du parc du petit bois (y compris piste cyclable) - Fixation du forfait de rémunération définitif du MOE - Groupement IGREC INGENIERIE SAS / ENDROITS EN VERT	62 239,10 € TTC
D2023_595	20/09/2023	CONVENTION	Convention de partenariat pour la mise en place d'une activité de sophrologie - Année 2023/2024 - Mme Laurence BORDAGES	4 080 € NT
D2023_596	25/09/2023	CONVENTION	Convention de prestation d'audit des systèmes de vidéoprotection et de contrôle d'accès - Société UNITEL TECHNOLOGIES	27 500 € HT
D2023_597	25/09/2023	MARCHE PUBLIC	Marché n° 2023-56 relatif à la maintenance et à l'entretien réglementaire des portes automatiques, sectionnelles et rideaux métalliques des bâtiments communaux - CAPSYS FERMETURES SAS - RUANO	Montants multiples, voir DM
D2023_598	25/09/2023	CONVENTION	Organisation d'une conférence à destination des assistantes maternelles indépendantes de la commune - Journée Nationale des assistantes maternelles - 20 novembre 2023 - VDC CONSEIL	444,40 € TTC
D2023_599	26/09/2023	MARCHE PUBLIC	Avenant n° 5 au marché n° 2020-40 relatif aux travaux d'extension et de réhabilitation du Groupe scolaire Jacques Tati - Macro-lot n° 1 - Société DESTAS ET CREIB	Plus-value 10 608,96 € TTC
D2023_600	26/09/2023	CONVENTION	Convention avec l'ASL Bois Guillaume Allée Lancelot pour la mise à disposition à titre gracieux d'une salle de la MQ Centre Social du Bois Sauvage - Bois Guillaume	
D2023_601	26/09/2023	CONVENTION	Convention avec l'école élémentaire Parc aux Biches pour la mise à disposition à titre gracieux d'une salle à la Maison du Village	
D2023_602	27/09/2023	MARCHE PUBLIC	Avenant n° 1 au marché n° 2023-02L1 relatif aux travaux de rénovation du groupe scolaire la Lanterne - Lot n° 1 Gros œuvre, Maçonnerie, ITE, Etanchéité, Couverture, Serrurerie - Société CONSTRUCTION RENOVATION BALLANCOURT	Plus-value 1 198,80 € TTC
D2023_603	27/09/2023	CONVENTION	Convention relative à l'organisation d'ateliers d'animations artistiques et culturels à l'accueil de loisirs Raymond Queneau - Plan Mercredi - SAS KIDS AND FAMILY	740 € TTC
D2023_604	27/09/2023	CONVENTION	Convention relative à l'organisation de séances d'initiation "savate" à l'accueil de loisirs Mousseau - Plan mercredi - Association G-FIGHT	1 000 € TTC
D2023_605	27/09/2023	CONVENTION	Convention relative à l'organisation de séances d'initiation "kick boxing" à l'accueil de loisirs Savary - Plan mercredi - Association AQUILAACADEMY	900 € TTC
D2023_606	27/09/2023	MARCHE PUBLIC	Journée de formation à la prise en main et à l'utilisation de la solution Votebox et prestation d'accompagnement pour le CM du 12 octobre 2023- QUIZZBOX SOLUTIONS	3 522,70 € TTC
D2023_607	27/09/2023	MARCHE PUBLIC	Avenant n°2 au marché n° 2022-31 relatif aux travaux de rénovation de l'école élémentaire Jacques Cartier - Lot n° 16 Cuisine - FROID CHAUD SERVICE	Plus-value 3 462 € TTC
D2023_608	28/09/2023	CONVENTION	Convention relative à l'organisation d'ateliers de sophrologie à destination des professionnelles de la petite enfance et des familles du quartier des Pyramides - Christelle LARIDANT	3 510 € TTC

NUMERO	DATE	MATIERE	OBJET	MONTANT
D2023_609	28/09/2023	CONVENTION	Convention n° 2023/92 relative à la mise à disposition de distributeurs automatiques de boissons et denrées alimentaires sur différents équipements de la commune- négociée suite à procédure infructueuse - Société ACCOM	Rémunération du prestataire sur intégralité des ventes
D2023_610	02/10/2023	CONVENTION	Convention relative au tournage d'un mini clip - Société LA BELLE TELE	Redevance selon dispositions de la délibération tarifs tournages

Pas de questions ni d'observations sur les décisions du Maire.

Monsieur le Maire : Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 14 décembre 2023, la Commission pour le préparer aura lieu le 04 décembre 2023. Je vous souhaite à toutes et tous une très belle soirée en félicitant à nouveau, celles et ceux qui ont été élus ce soir, merci !

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

Le Secrétaire de Séance

Jordan SCHWAB

Le Maire

Stéphane BEAUDET

ANNEXE AU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2023

19h00 : Prémabule au Conseil municipal – Présentation de l'avis de l'Assemblée Citoyenne sur la santé

Monsieur le Maire : Chers amis, merci à vous toutes et tous de votre présence.

En prémabule de ce Conseil municipal, on démarre, comme l'an passé, par un moment exceptionnel puisque c'est notre Assemblée Citoyenne qui va produire un avis citoyen sur les questions de santé.

Je vais vous expliquer techniquement comment tout ceci va se dérouler en prenant soin, après vous avoir salués, de saluer celles et ceux qui prennent le temps de nous regarder sur les réseaux sociaux.

Nous faisons l'ouverture, Pascal va dire un petit mot, nous entendrons l'avis citoyen. Nous en ferons une petite conclusion, parce que cet avis ne vise pas de conclusion ce soir, mais des projections de travail.

Nous irons ensuite partager un petit verre de l'amitié, comme nous l'avions fait l'an passé, et nous ouvrirons les travaux du Conseil Municipal ensuite à 20h30.

Mon cher Pascal, à toi !

Pascal CHATAGNON : Merci Monsieur le Maire. Bonjour à toutes et tous et bienvenue à tous les membres de l'Assemblée Citoyenne qui sont en partie ici aujourd'hui dans la salle.

Juste pour faire un petit rappel sur la mise en place de cette Assemblée Citoyenne qui va rendre ce soir et nous présenter son deuxième avis : Elle fait suite à un travail que nous avons entamé autour de notre Charte de la Participation Citoyenne et de nos outils de dialogue et de rencontre avec les Evry-Courcouronnais. Elle est aujourd'hui constituée de 53 membres.

Je voulais juste rappeler que nous sommes très peu de villes en France à avoir une Assemblée Citoyenne. Certaines villes ont eu des Conventions Citoyennes, quand elles se sont déroulées à la demande du Président de la République, et puis Paris, Rouen, Poitiers, Evry-Courcouronnes ont mis en place et se sont dotées d'Assemblées Citoyennes. Il y a 100 membres à Paris, 55 à Rouen et donc 53 à Evry-Courcouronnes.

Elle est composée principalement d'habitants, dont 30 citoyens qui se sont proposés ou qui ont fait acte de candidature, 13 membres des instances locales de Participation Citoyenne comme les Conseils de Quartiers, le Conseil des Sages..., 7 membres d'associations et 3 membres d'institutions. Ce qui est intéressant – nous allons le voir ce soir avec les personnes qui vont nous faire la restitution - c'est que plus de la moitié des membres ne sont investis dans aucune instance de participation de la Ville ou dans des Conseils d'Administration d'associations, nous avons fait connaissance lors des divers travaux.

Elle se renouvelle au fur et à mesure. Je crois qu'il y a 4 ou 5 membres qui n'ont pas souhaité continuer sur ce sujet-là, donc nous avons trouvé 4, 5 personnes supplémentaires pour venir compléter l'Assemblée.

Je voulais aussi rappeler qu'il s'agit vraiment de construire une réflexion collective dans une ambiance conviviale et constructive - vous pourrez nous le dire mais je pense qu'elle était conviviale et constructive - et de formaliser un avis pour nourrir notre réflexion et la réflexion des élus.

Cette année, comme l'a dit Monsieur le Maire, le thème qui a été choisi - la saisine du Maire correspondait aux sujets que l'Assemblée ou que les membres de l'Assemblée avaient envie de travailler - c'est la santé.

La santé est un enjeu clef à Evry-Courcouronnes et je sais que Danielle VALERO, Adjointe au Maire en charge de la Santé notamment, a participé et contribué à l'élaboration des questionnaires ou des questions qui ont pu vous être posées.

Evry-Courcouronnes est donc une municipalité qui s'engage beaucoup en matière de santé et qui tend vers une approche globale de la santé.

Avant de laisser la parole aux rapporteurs - je ne sais pas si c'est le mot, rapporteur ? En tout cas, à ceux qui vont nous donner l'avis de l'Assemblée - je voudrais juste rappeler qu'elle s'est réunie 4 fois, 5 fois même, mais 4 fois autour de thématiques différentes comme la communication et l'information et la sensibilisation en matière de santé, la santé environnementale, les activités physiques, le sport et la santé, puis surtout un temps qui a été important de validation du contenu et de l'avis que vous allez nous présenter.

L'avis va nous être présenté ce soir par Natacha WILMOUTH, Sandrine PEREIRA et Clément DEMONGIN. Je vous laisse la parole pour nous détailler les 4 axes thématiques que vous avez abordés pour améliorer la santé à Evry-Courcouronnes.

Les 3 rapporteurs lisent la restitution des travaux de l'Assemblée Citoyenne qui est projetée parallèlement sur écran. Ce document de restitution est annexé au présent procès-verbal.

Clément DEMONGIN : Pour conclure, nous espérons que l'ensemble des propositions formulées dans le cadre de l'Assemblée Citoyenne, sur les diverses thématiques qui ont été abordées aujourd'hui, pourront vous inspirer dans le cadre d'une politique ambitieuse en matière de santé. J'aimerais ajouter que l'Assemblée Citoyenne accorde une attention particulière au suivi des différentes propositions, qu'elle souhaite mettre en place un comité de suivi pour cela, pour avoir la justification des différentes propositions : quelles propositions ont été acceptées, quelles propositions n'ont pas été retenues et pourquoi, et être associée à la démarche pour la suite. Je vous remercie de votre attention et d'avoir pris le temps de nous écouter.

19h35 : Fin de la présentation des travaux de l'Assemblée Citoyenne (applaudissements).

Monsieur le Maire : Bravo ! Merci, je pense qu'à l'image des applaudissements que vous venez d'entendre, que l'ensemble du Conseil Municipal est, à tout le moins satisfait ! Pas surpris ! Nous avons déjà été éveillés à la question sur la première année de travail de l'Assemblée Citoyenne dont le rendu des travaux avait été exceptionnel. Et là, on se disait en messe basse, les uns et les autres, pendant votre présentation, combien le travail que vous avez fourni - et les propositions qui en découlent - a été fouillé, sérieux.

D'ailleurs, comme l'an passé, c'est un peu rassurant, il y a des propositions dont nous sommes encore très loin et d'autres qui peuvent se réfléchir et puis il y en a pas mal qui sont déjà à l'œuvre in fine à l'échelle de la Ville. Mais un peu comme pour le sujet de l'année dernière, ce sont aussi ces rappels qui sont la démonstration de notre difficulté à communiquer parfois sur ce que l'on fait et la capacité à faire comprendre l'enjeu de nos actions.

Permettez-moi à nouveau de remercier à travers vous trois, Natacha, Sandrine et Clément qui étiez rapporteurs ce soir, mais rapporteurs d'un travail collectif, toute l'Assemblée Citoyenne. Je pense que l'on peut à nouveau vous applaudir, c'est vraiment mérité, vous avez fait un gros travail ! (*applaudissements*)

Je voudrais aussi remercier, puisque vous avez été accompagnés - mais j'y reviendrai dans un instant - nos équipes de la Ville, je vois Bertrand (POISSON) et Adrien (FERAUD) en fond, Isabelle (MERLE) qui est ici que l'on peut applaudir également, qui vous a accompagné pendant l'ensemble de ces travaux. (*applaudissements*) et puis, je ne la vois pas, je ne sais pas si elle est

là ce soir, Pascale ECHARD-BEZAULT également, et un merci aussi pour l'accompagnement sur cette matière, dans laquelle elle excelle et qu'elle adore, Danielle VALERO, ici à ma droite et Pascal CHATAGNON qui ont accompagné ce travail sur... (*s'interrompt*) Je viens de voir le Docteur LEFEVRE rentrer dans la salle discrètement, nous lui donnerons l'ensemble de la présentation, qu'il puisse évidemment s'en saisir, puisqu'il fait aussi partie de celles et ceux, experts de la matière qui nous aident à résoudre les équations difficiles de cette époque.

La santé est évidemment un enjeu clef. Pour celles et ceux qui ne se souviennent pas forcément comment s'organise l'Assemblée Citoyenne, c'est à tour de rôle que la Ville vous confie un travail sur une thématique qu'elle choisit et ensuite c'est vous qui vous auto-saisissez.

En l'espèce, sur ce sujet, c'est vous qui vous êtes auto-saisis et nous voyons bien à travers vos propositions que vous ne l'avez pas fait pour rien, que vous avez été au bout de la logique avec, comme je le disais, des préconisations. Certaines ont vu le jour mais j'ai quand même regardé quelques élus concernés par les politiques publiques que vous avez citées et que vous avez égrenées, notamment celles autour du sport, et quand on connaît dans l'équipe municipale, les combats d'Yvan COUVIDAT, notamment sur la pratique autonome, la façon de revoir complètement les espaces publics du sport sur le terrain, nous voyons bien que vous avez d'une certaine manière, tout en travaillant très précisément sur le sujet, « tapé large », en tout cas par porosité et transversalité dans les sujets qui sont les nôtres.

Je ne peux que vous dire merci pour les propositions et que nous sommes nous mêmes très engagés sur ces questions de santé à une période où les problématiques, notamment en termes d'accès aux soins, sont de plus en plus prégnantes - Nous évoquons assez souvent avec le Docteur LEFEVRE les cohortes de départs à la retraite des médecins du Baby-boom, qui ont finalement peuplé notre Ville Nouvelle, même si il y a une pénurie de médecins, ce qui peut d'ailleurs parfois sur certains territoires se discuter, en tout cas il y a un effet générationnel encore plus accentué chez nous par la création même de la Ville Nouvelle et l'arrivée massive de population sur une période finalement très courte, qui évidemment amène un changement quasi général de médecins sur la Ville - mais c'est aussi une autre façon d'appréhender les questions de santé, vous avez évoqué la santé alimentaire, la santé par le sport.

Nous évoquons dans des groupes de travail, la santé dans son organisation territoriale, la question de l'hôpital et de l'universitarisation, la question de la recherche à travers le Génopole...

Et puis, bien sûr, il y a aussi, comme dans bien d'autres politiques publiques - malheureusement d'une certaine manière - la nécessité pour les collectivités locales, pour les mairies en particulier, de s'investir sur la question de la santé, en fonctionnement puisque nous recrutons nous mêmes maintenant des médecins - enfin, quand je dis maintenant, c'est très ancien sur ex-Evry - nous construisons nous mêmes les bâtiments - c'était ancien sur les Epinettes, ça commence à avoir une petite dizaine d'années même si ce n'est pas la même destination d'organisation technico-administrative mais quand même - et je pense à la maison pluridisciplinaire de santé Simone VEIL du quartier du Canal, sur une compétence qui n'est pas du tout communale, qui est un investissement de 2 500 000 euros pour avoir un bâtiment dans lequel pouvoir offrir des réponses aux besoins de santé du territoire.

Vous avez évoqué un élément consubstantiel de la création de cette Assemblée Citoyenne qui est le Comité de Suivi. Evidemment, nous ne pouvons que répondre favorablement à cette demande de Comité de Suivi en prenant un engagement public. D'ailleurs - puisque quand ça va bien, je le dis et quand je ne suis pas content, je le dis aussi - nous n'avons pas forcément été très brillants sur le Comité de Suivi de la 1ère année de l'Assemblée Citoyenne - les sujets sont toujours là donc nous avons le temps de nous rattraper - mais je demande collectivement à nos équipes, élus et administration que nous soyons bien meilleurs sur la question du Comité de Suivi, tant sur l'avis de la dernière fois que sur cet avis sur la santé. D'autant que sur la santé, nous avons un chantier devant nous qui va permettre, d'une certaine manière, de travailler, de « mouliner » les préconisations qui ont été les vôtres, puisqu'au début de l'année prochaine - là nous sommes en phase de bilan - nous travaillerons à la création de la future génération du Contrat Local de Santé sur la Commune. Donc, d'une certaine manière cela tombe bien, c'est le bon moment, puisque nous allons avoir à nous reposer toutes ces questions.

Voilà ce que je pouvais vous dire, en vous remerciant à nouveau pour ce travail dont nous allons évidemment nous saisir. Danielle VALERO va continuer de le suivre puisqu'elle pilotera toute l'organisation autour du CLS (Contrat Local de Santé) sur l'année prochaine.

Quant au sujet de la commande que nous ferons à l'Assemblée Citoyenne pour l'année qui s'ouvre à nous, nous n'avons pas encore tranché, donc, nous réfléchissons et nous revenons vers vous très vite.

Danielle ? Un petit mot complémentaire ?

Danielle VALERO : Je m'excuse, j'ai une extinction de voix comme vous pouvez l'entendre.

Nous avons beaucoup parlé ici, vous vous souvenez, des difficultés du Centre de Santé des Epinettes, parce que nous avons des médecins qui étaient partis, etc, etc. J'ai une très très bonne nouvelle pour vous, une très bonne nouvelle pour tout le monde mais surtout pour les habitants de la Ville : Nous avons recruté, en l'espace de 15 jours, 3 médecins pour le Centre de Santé des Epinettes et 2 d'entre eux - le 3^e commencera en novembre - deux femmes d'ailleurs, ont déjà commencé.

Donc voilà, ce sujet est maintenant derrière nous, nous aurons d'autres recrutements à venir, en tout cas, nous ne sommes plus dans la situation où nous en étions quand nous en avons parlé plusieurs fois ici.

Monsieur le Maire : Merci à toutes et tous de votre mobilisation sur ce sujet.

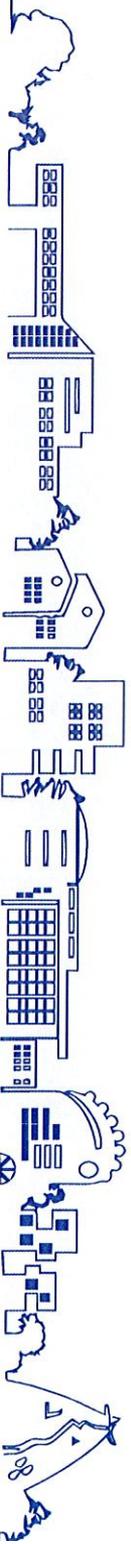
Je propose donc que nous allions partager un verre de l'amitié en vous remerciant à nouveau pour l'engagement citoyen exceptionnel qui est le vôtre. Merci ! (*applaudissements*).

19h45 – Fin du préambule au Conseil municipal

La Santé à Évry-Courcouronnes

Avis Citoyen proposé par l'Assemblée Citoyenne

Conseil municipal
12 octobre 2023



Présentation de l'Assemblée Citoyenne

L'Assemblée Citoyenne est :

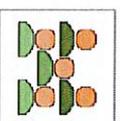
- un nouveau dispositif participatif, un espace de dialogue et de réflexion collective,
- un groupe de citoyens chargés de répondre collectivement à une ou plusieurs questions posées par le Maire ou par les membres de l'Assemblée sur un sujet important pour l'avenir d'Évry-Courcouronnes.

L'objectif :

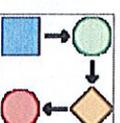
- construire une réflexion collective dans une ambiance conviviale et constructive,
- formaliser un « Avis Citoyen » pour nourrir la réflexion des élus.

L'avis de l'Assemblée Citoyenne reste consultatif.

Composition et fonctionnement



Un panel

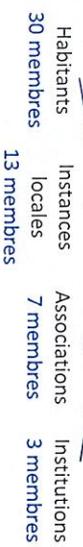


Une méthode



Une question

53 membres



Information, réflexion et délibération collectives



Question précise, permettant une réponse utile pour éclairer la décision des élus

Regard citoyen sur la Santé à Evry Courcouronnes

La santé, un enjeu clé à Evry-Courcouronnes

- Un sujet choisi par les membres de l'Assemblée Citoyenne
- Evry-Courcouronnes : une municipalité très engagée en matière de santé
- Tendre vers une approche globale de la santé



Regard citoyen sur la Santé à Evry Courcouronnes

4 axes thématiques abordés pour améliorer la santé à Evry-Courcouronnes :

Communication en santé

Comment informer les habitants sur les questions de santé ? Comment mieux sensibiliser et améliorer la prévention ?

Santé environnementale

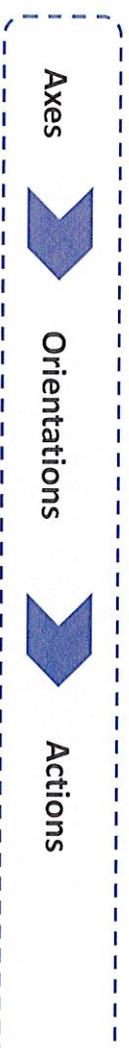
Comment favoriser un environnement favorable à la santé des habitants ?
Notamment au regard des effets induits par le dérèglement climatique en cours ?

Alimentation saine, équilibrée et durable

Comment permettre aux habitants d'Evry-Courcouronnes de manger mieux et sain ?
Quelles peuvent être les actions à mener ?

Pratique sportive autonome

Usage et accompagnement des aires de pratique sportive autonome : quels dispositifs seraient nécessaires ?



Axe 1 : Communication en santé

Une information locale, fiable et partagée



- **CONSTAT 1** : Nous avons constaté que les populations sont facilement exposées à des phénomènes de fakenews (informations sans forcément de vérification ou de hiérarchisation).
- **CONSTAT 2** : Difficultés à trouver des informations sur l'offre de santé à l'échelle locale : recours à l'information de pair à pair qui permet d'obtenir des informations plus précises.

Les propositions d'actions



La mise en place d'outils vérifiés et fiables

- ✓ Créer un annuaire actualisé et fiable qui regroupe l'ensemble des professionnels de santé



La communication de la ville sur les actions en faveur de la santé

- ✓ Mettre en place une rubrique santé dans la Quinzaine et la création d'un logo de la Santé « Evry-Courcouronnes »



La mise en place d'un temps commun sur la santé

- ✓ Organiser un forum de la Santé à Evry-Courcouronnes pour les habitants :
 - des ateliers ludiques gratuits et accessibles à tous
 - un temps de valorisation des métiers de la santé pour inciter les jeunes à s'orienter vers la filière médicale
 - un État des lieux de la santé
 - une présentation du Contrat Local de Santé

Une information adaptée et accessible à tous



- CONSTAT 1 : Nous avons constaté que les campagnes nationales sont « hors sol » et insuffisantes face aux réalités de notre quotidien.
- CONSTAT 2 : Différents publics sont éloignés des questions autour de la santé : mieux les intégrer et les prendre en compte, dans une logique de prévention, de démarches d'aller-vers et la mobilisation des ressources locales afin de faire le lien avec les populations.

Les propositions d'actions



L'information
dès le plus
jeune âge dans
une logique de
prévention

- ✓ Organiser des journées santé à l'école
- ✓ Créer des messages pour et avec les jeunes sur les réseaux sociaux



L'amélioration de
l'accessibilité de
l'information

- ✓ Réfléchir à la mise en place d'un Point ou Bus « Info Santé » et des actions de sensibilisation ludiques
- ✓ Développer des campagnes qui intègrent les réalités locales et sociales des habitants
- ✓ Réfléchir à la mise en place de groupes forum anonymes



Les acteurs du
territoire comme
relais d'information
sur les questions de
santé

- ✓ Impliquer les différents acteurs du territoire pour développer la communication autour des problématiques de santé



La santé
environnementale
comme sujet récurrent
et appréhendable par
tous

- ✓ Intégrer un volet santé/climat dans l'application de la ville
- ✓ Proposer des animations pédagogiques pour les habitants (Fresque du climat, quiz pédagogique)
- ✓ Rendre les informations et la concertation plus ludique
- ✓ Mettre à disposition des cahiers de doléances

Une information sur les bonnes pratiques



- **CONSTAT** : Nous avons identifié le besoin d'accompagnement la population vers les bonnes pratiques pour un passage de l'information à l'action, dans le but d'améliorer la santé et de réduire les risques.

Les propositions d'actions



La mise en place d'actions spécifiques pour communiquer et sensibiliser sur les bonnes pratiques en cas de fortes chaleurs

- ✓ Développer une campagne d'information pour adopter les bons gestes lors des épisodes de canicule :
 - ❖ Actions de communication pour favoriser la gestion du chaud hors climatisation (techniques traditionnelles et ventilation)
 - ❖ Carte partagée des îlots de fraîcheur
 - ❖ Moments de sensibilisation dans les écoles et les EHPAD
 - ❖ Goodies Evry-Courcouronnes pour protéger de la chaleur (éventail, casquette, ombrelle)



Le développement d'une communication simple, pertinente et fiable pour encourager le manger mieux, sain et durable à Evry-Courcouronnes

- ✓ Développer différents outils de communication pour faire connaître les fournisseurs d'alimentation saine et durable : cartographies, guides ou articles de la quinzaine.
- ✓ Mettre en place des dispositifs d'informations sur les bonnes pratiques alimentaires :
 - ❖ Guide des bonnes pratiques alimentaires
 - ❖ Campagne d'information sur les panneaux publicitaires de la Ville
 - ❖ Outil ou campagne d'information dédiée aux étudiants
 - ❖ Réunions d'information

Axe 2 : Santé environnementale

Développer un aménagement du territoire favorable à la santé



➤ **CONSTAT** : Nous avons constaté les bienfaits de la nature en ville : garante d'air pur, de rafraîchissement, de support pour la biodiversité et qui embellit notre cadre de vie.

Les propositions d'actions



La révision du Plan Local d'Urbanisme* pour impulser un aménagement du territoire favorable à la santé

- ✓ Inclure un chapitre sur le changement climatique dans le Plan Local d'Urbanisme : intégration de différentes innovations et exigences pour favoriser la santé environnementale.

* *Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est un document qui détermine les conditions d'aménagement et d'utilisation des sols à l'échelle communale (règles et orientations).*



L'implication des élus pour favoriser la santé

- ✓ Inciter les élus à se saisir du sujet de la santé environnementale :
 - ❖ Appropriation de cet Avis citoyen
 - ❖ Diagnostic sur la santé environnementale
 - ❖ Arrêtés municipaux pour améliorer la santé des habitants
 - ❖ Cahiers des charges pour guider le choix des prestataires privés (appels d'offres) qui prennent en compte la santé



L'atténuation du bruit et des nuisances au quotidien

- ✓ Mener une réflexion sur la réduction des nuisances sonores : diminuer le bruit dès la conception des aménagements, réduire les nuisances déjà présentes au quotidien.

Réduire les effets négatifs des vagues de chaleur et des canicules



➤ **CONSTAT** : Nous avons constaté que les phénomènes de vagues de chaleur dans les périodes estivales impliquent un besoin d'adaptation forte des habitants.

Les propositions d'actions



La réduction de la chaleur à l'intérieur des bâtiments

- ✓ Mettre en place de mesures favorisant l'adaptation du bâti aux fortes chaleurs :
 - ❖ Matériaux plus responsables,
 - ❖ Isolation des bâtiments,
 - ❖ Partenariat entre la Ville et l'ALEC (Agence locale Energie Climat) pour favoriser les aides
 - ❖ Innover pour limiter l'exposition aux rayons du soleil



La création d'îlots de fraîcheur pour atténuer les fortes chaleurs

- ✓ Créer des îlots de fraîcheur dans l'espace public en utilisant l'eau et la végétalisation
- ✓ Favoriser la création d'espaces ombragés
- ✓ Identifier des locaux « refuges »



L'adaptation à l'augmentation des vagues de chaleur

- ✓ Mettre en place une réflexion sur l'adaptation des horaires de travail et d'ouverture des commerces

Agir pour améliorer la qualité de l'air



- **CONSTAT 1** : Nous avons fait le constat d'une ville innovante dans sa conception sur la question de la pollution de l'air avec le principe d'« urbanisme de dalle » qui permettait de séparer les circulations (ce qui réduit exposition aux pots d'échappement)
- **CONSTAT 2** : Il est essentiel d'identifier et d'explorer différents leviers pour réduire les polluants et ainsi améliorer la qualité de l'air.

Les propositions d'actions



Le suivi de la pollution de l'air et de ses effets

- ✓ Mise en place de capteurs : mesures régulières de la qualité de l'air pour un suivi de la pollution de l'air



Les actions sur les mobilités pour réduire la pollution de l'air

- ✓ Limiter l'utilisation de la voiture et développer les mobilités douces
- ✓ Préserver et entretenir les passerelles piétonnes



L'atténuation de l'exposition aux polluants chimiques

- ✓ Installer des dispositifs visant à réduire la présence de polluants chimiques dans l'air
- ✓ Augmenter la présence de végétation autour des voiries
- ✓ Réduire l'utilisation des produits phytosanitaires et biocides par les services municipaux et ses prestataires
- ✓ Installer des filtres pour les polluants en sortie des usines émettrices de polluants
- ✓ Utiliser la géothermie



Les stratégies d'atténuation pour la qualité intérieur

- ✓ Imposer des mesures auprès des constructeurs pour favoriser la qualité de l'air intérieur dans les crèches et les écoles
- ✓ Mettre en place des aides pour le changement des filtres à particules au sein des habitacles de voitures

**Axe 3 : Alimentation saine,
équilibrée et durable**

Développer et garantir les conditions d'accès à une alimentation saine, équilibrée et durable



➤ **CONSTAT** : Nous avons identifié la nécessité d'inscrire la ville d'Évry-Courcouronnes dans une logique d'exemplarité et d'action pour un environnement favorable.

Les propositions d'actions



L'exemplarité de la ville d'Évry-Courcouronnes en matière d'alimentation saine et durable

- ✓ Développer l'exemplarité de la restauration collective municipale en :
 - ❖ Favorisant l'alimentation bio dans les restaurations collectives et lors des manifestations organisées par la Ville
 - ❖ Supprimant l'utilisation de couverts et de gobelets en plastique
 - ❖ Se fournissant chez des producteurs locaux
 - ❖ Privilégiant des prestataires qui utilisent des produits sains et respectueux de l'environnement (marchés et achats publics)
 - ❖ Favorisant le recrutement de cuisiniers formés aux bonnes pratiques de l'alimentation saine et durable dans les restaurations scolaires de la Ville
- ✓ Encourager les établissements de santé n'ayant pas de démarches autour de l'alimentation saine et durable à prendre en considération les recommandations d'un guide des bonnes pratiques

Développer et garantir les conditions d'accès à une alimentation saine, équilibrée et durable (suite)



- **CONSTAT 1** : Nous avons constaté que tendre vers une alimentation de qualité consiste à privilégier les circuits courts et l'approvisionnement en produits de qualité et bio.
- **CONSTAT 2** : Il est essentiel de faciliter l'accès à une alimentation saine à tous, y compris aux plus démunis.

Les propositions d'actions



Le développement d'un environnement favorable à une alimentation saine et durable à l'échelle des quartiers et de la ville

- ✓ Faire connaître et développer une agriculture locale sur l'ensemble du territoire en favorisant le développement d'AMAP*, ainsi que la création de jardins et de zones dédiées
- ✓ Développer un chèque « alimentation saine et durable » pour soutenir les personnes en situation de précarité dans leurs dépenses alimentaires
- ✓ Améliorer l'accès à une offre alimentaire locale de qualité en :
 - ❖ Encourageant l'installation dans tous les quartiers de maraîchers, de marchés, l'implantation de magasins et des commerces de proximité bio
 - ❖ Favorisant l'installation d'une offre de restauration plus diversifiée et plus qualitative
 - ❖ Organisant des achats groupés bio et éco-responsables avec les acteurs locaux et la mise en place d'une plateforme « Locavor » pour favoriser l'alimentation locale au niveau municipal (accès à des produits locaux à un point de livraison)
 - ❖ Mettant en place la **récupération d'invendus** à destination des associations pour lutter contre la précarité et le gaspillage alimentaire

*AMAP (Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne) est un partenariat entre un groupe de consommateurs et une ferme, basé sur un système de distribution de « paniers » composés des produits de la ferme.

Sensibiliser tous les publics sur les bonnes pratiques alimentaires pour mieux manger



- **CONSTAT 1** : Nous avons constaté que le changement des comportements alimentaires passe par la sensibilisation du plus grand nombre aux bonnes pratiques alimentaires et par une approche éducative de l'alimentation.
- **CONSTAT 2** : Il est essentiel d'aller vers des pratiques plus responsables de l'environnement et plus justes socialement.

Les propositions d'actions



La mise en place d'une démarche éducative visant à améliorer, de façon progressive et significative, les pratiques alimentaires à Évry-Courcouronnes

- ✓ Mettre en place des mesures pédagogiques et éducatives à destination des enfants et des publics fragiles pour les accompagner vers une alimentation respectueuse de la santé à travers des :
 - ❖ **Actions de sensibilisation en faveur de l'éducation alimentaire et nutritionnelle** (animés par des spécialistes de la nutrition à destination des personnes fragiles)
 - ❖ **Temps d'échanges, de partage d'expériences et de connaissances autour de la cuisine de façon participative et conviviale**
 - ❖ **Activités visant à apprendre aux enfants à cultiver des aliments** (écoles, associations, Maisons de quartier, etc) et faire découvrir les maraichers/jardins partagés implantés sur le territoire
- ✓ Organiser une grande fête dédiée au goût et à l'alimentation
- ✓ Mettre en place des actions de sensibilisation à destination des agents municipaux permettant l'identification des produits polluants et leurs impacts sur la santé et réfléchir aux alternatives possibles.

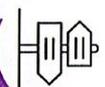
**Axe 4 : Pratique sportive
autonome**

Une pratique autonome proche de chez soi, attractive et connue



- **CONSTAT** : Nous avons constaté que deux démarches coexistent, à savoir : aller vers des structures/parcours proches de chez soi, aller vers des terrains plus éloignés si pratique d'un sport spécifique. C'est pourquoi il apparaît essentiel d'améliorer l'accès aux équipements et aménagements disponibles sur le territoire, de les rendre attractifs et de les faire connaître de tous.

Les propositions d'actions



La visibilité des espaces supports de pratique autonome

- ✓ Flécher les parcs et développer une signalétique spécifique à la pratique autonome dans la ville :
 - ❖ **Mise en place d'une carte interactive** (type plan de ville) qui recense tous les parcours sportifs et équipements disponibles
 - ❖ Indication des parcours existants et futurs
 - ❖ Précisions des distinctions de parcours par niveau de sport (débutants, avancés) pour une adaptation à tous les publics



L'amélioration et l'enrichissement des installations

- ✓ Développer l'approche « parcours santé »
- ✓ Améliorer les continuités des cheminements et axes cyclables
- ✓ Répartir équitablement le réseau d'équipements sportifs
- ✓ Améliorer l'aspect ludique et le cadre paysager des parcours/équipements pour les rendre plus attractifs
- ✓ Créer un équipement dédié à la pratique sportive et appropriable par les enfants



La réduction des nuisances et des risques

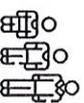
- ✓ Limiter les risques de nuisances des aménagements dédiés à la pratique autonome par de la concertation avec les riverains
- ✓ S'assurer de l'entretien des équipements en installant un numéro sur chaque agrès : faciliter le signalement en cas de dégradation
- ✓ **Mener une réflexion sur l'éclairage des équipements** : extinction de l'éclairage des city-stades, luminaires à capteurs de mouvement

Une pratique ouverte à tous et accompagnée



- **CONSTAT 1** : Nous avons constaté un besoin d'accompagnement et que les acteurs locaux peuvent être des « ressources ».
- **CONSTAT 2** : Il est primordial de favoriser la mixité de publics et d'usages et de travailler sur les freins psychologiques (sécurité, regard des autres, etc.)
- **CONSTAT 3** : Il est essentiel d'en savoir plus sur les pratiques autonomes actuelles pour cibler les publics à informer et accompagner.

Les propositions d'actions



Le développement de pratiques intergénérationnelles

- ✓ Proposer des plateaux sportifs qui favorisent la mixité des publics
- ✓ Diversifier les aménagements en s'adressant à toutes les générations (pétanque, le roller, l'escalade, etc.)
- ✓ Ouvrir le dispositif Sport-Loisirs* à d'autres publics que les jeunes



Accompagner les usages et réduire les freins à la pratique

- ✓ Faire des clubs sportifs des ambassadeurs de la pratique autonome : possible appel à projet spécifique incitant au développement d'actions avec une subvention dédiée.
- ✓ Faire découvrir dans le milieu scolaire certains sports peu connus et organiser des sorties scolaires pour découvrir et favoriser une pratique autonome (randonnée, escalade, vélo en forêt)
- ✓ Mettre en place des panneaux explicatifs avec des QR codes sur les agrès et chaque module sportif : vidéos sur les pratiques selon les niveaux avec des indications sur les bonnes postures et la fréquence des exercices.
- ✓ Proposer des aides permettant l'acquisition d'équipements sportifs ou informer de celles qui existent déjà (ex : vélos, rollers)
- ✓ Mener une réflexion sur les modalités d'ouverture en accès libre des équipements sportifs avec des horaires adaptés pour les actifs

**Le "Sport-Loisirs" est un dispositif municipal pour tous les jeunes et qui propose tous les jours des animations sportives dans les gymnases de la ville.*

La pratique autonome comme levier de découverte et de collectif



- **CONSTAT 1** : Nous avons fait le constat que le sport en autonomie est un moyen pour découvrir le territoire et sa richesse.
- **CONSTAT 2** : Être autonome ne rime pas forcément avec une pratique individuelle solitaire, il est possible de développer une approche plus collective

Les propositions d'actions



La pratique autonome pour découvrir le territoire

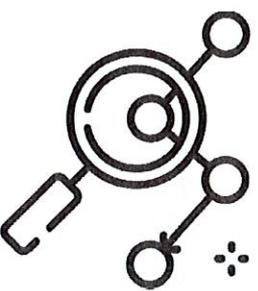
- ✓ Développer les courses d'orientation pour faire découvrir le territoire tout en développant la pratique autonome
- ✓ Établir un document ou une démarche de sensibilisation aux bonnes pratiques dans les espaces naturels avec pour objectif une bonne cohabitation des usages (charte en partenariat avec les acteurs du territoire concernés, installation de panneaux pédagogiques, etc.)



Le développement de démarches collectives

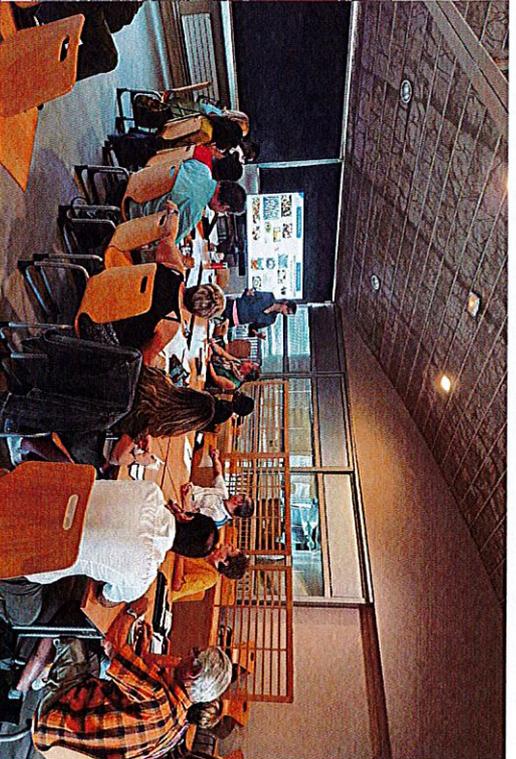
- ✓ Organiser un événement avec pour objectif d'inciter à la pratique autonome en collectif et à la découverte de nouvelles pratiques (footing, balades rollers et/ou vélos, etc.)
- ✓ Développer le côté challenge sportifs au quotidien en proposant des défis à relever avec un espace où partager et communiquer sur les défis atteints
- ✓ Proposer un concours pour faire participer les jeunes à la réalisation d'un équipement dédié à la pratique autonome
- ✓ Inciter à la pratique sportive au travail avec la mise à disposition de temps et d'équipements sportifs dédiés

Et après ?



L'Assemblée Citoyenne porte une attention toute particulière au suivi « partagé » des propositions issues de ce travail commun.

Nous souhaitons par conséquent la mise en place d'un Comité dont le but sera d'assurer le suivi des différentes propositions énoncées, des actions réalisées, en cours de réalisation ou non applicables.



évr
cour
crou
nnes

